



SITREVA

Construction de la nouvelle déchèterie de SAULNIERES (28)

Dossier d'enregistrement – Capacités techniques et financières – PJ11

Installation relevant des rubriques 2710-1 et -2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



EMPEREUR Yannick EURL

Coordination Sécurité Niveau 1 Conception et Réalisation

Maîtrise D'Oeuvre

Voirie Assainissement Réseaux Divers

28 Rue des Canaux 28190 Courville sur Eure


anteagroup

Antea Group

Antony Parc I

2-6 place du Général de Gaulle 92160

ANTONY

www.anteagroup.fr/fr

Fiche Signalétique

Construction de la nouvelle déchèterie de SAULNIERES (28) Dossier d'enregistrement – Capacités techniques et financières – PJ11

CLIENT

Raison sociale	Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets (SITREVA)
Coordonnées	19 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET
Contact / Destinataire	JEAN PAGE Directeur de l'équipement Jean.page@sitreva.fr

DOCUMENT

Date de remise	Septembre 2022
Nombre d'exemplaire remis	Exemplaire informatique
Pièces jointes	-
Responsable Commercial	Miguel NUNEZ

N° Rapport / N° Projet	A117753/ CENP220313
Révision	A

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Y.BABIN	Ingénieur d'Etudes	Septembre 2022	
Vérification	M.NUNEZ	Chef de Projets	Septembre 2022	



Sommaire

1	Identification et présentation du demandeur	4
1.1	Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets	4
1.2	Fiche signalétique du demandeur	5
1.3	Capacités techniques et financières	5
Figure 1. Territoire du SITREVA		4



1 Identification et présentation du demandeur

1.1 Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets

SITREVA, Syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets, est un syndicat mixte intercommunal, créé le 1^{er} mars 1994, qui a pour compétence le traitement des déchets ménagers de 258 communes, représentant 390 000 habitants, réparties sur 4 départements (Yvelines, Essonne, Eure, Eure-et-Loir) et 2 régions administratives (Ile de France et Centre Val de Loire). Ces données sont à date d'avril 2022.

SITREVA regroupe 6 syndicats de collecte qui lui ont transféré les compétences traitement, valorisation et transfert des déchets et l'exploitation des déchèteries (cf. Figure 1).

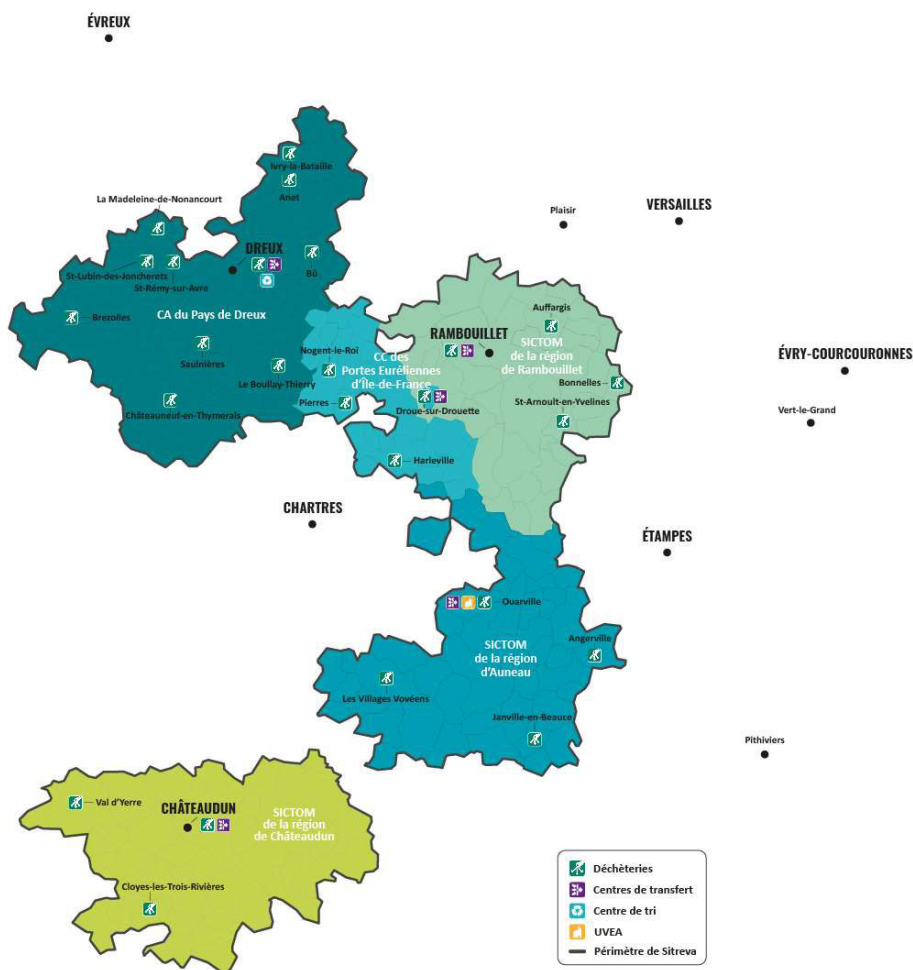


Figure 1. Territoire du SITREVA



1.2 Fiche signalétique du demandeur

Raison sociale	Syndicat Intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets
Forme juridique	Syndicat mixte intercommunal
Coordonnées de l'établissement	19 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET
SIRET	25280334100236
Code NAF ou APE	3821Z
Signataire du dossier	Monsieur Stéphane LEMOINE
Personne morale	Président du SITREVA
Contact	Monsieur Jean PAGE jean.page@sitreva.fr Directeur de l'équipement

1.3 Capacités techniques et financières

Pour assurer sa mission de service public, le SITREVA regroupe 258 agents en activité permettant d'assurer l'exploitation en régie de (données en date d'avril 2022) :

- 26 déchèteries ;
- 5 centres de transfert ;
- 1 centre de tri des emballages ménagers d'une capacité de 30 000 tonnes par an à Dreux ;

Il a donné en Délégation de Service Public :

- Une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) d'une capacité nominale de 135 000 tonnes par an, à Ouarville (28) ;

L'exploitation de la déchèterie de Saulnières sera assurée en régie par le personnel du SITREVA. Ainsi, le SITREVA disposera sur site des moyens humains et matériels suivants :

- **Moyens humains :**
 - 1 agent d'accueil ;
 - 2 chauffeurs ;
 - Encadrement.
- **Moyens matériels :**
 - Diable et transpalette ;
 - Bacs sel ;
 - Absorbants ;
 - Souffleuse ;
 - Canne de récupération pour les erreurs de tri.

Les moyens budgétaires et financiers dont dispose le SITREVA sont présentés en Annexe 1.



Annexe I : **Compte administratif SITREVA 2021**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Syndicat mixte - SITREVA (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25280334100236

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE CHARTRES METROPOLE

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : SITREVA (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	21
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	29
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	31
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	32
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	33
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	34
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	35
A4 - Etat des provisions	36
A5 - Etalement des provisions	37
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	39
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	41
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	42
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	43
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	44
A8 - Etat des charges transférées	45
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	46
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	47
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	54
A10.3 - Opérations liées aux cessions	55
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	56
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	57
A11 - Etat des travaux en régie	60
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	62

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	63
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	64
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	65
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	66
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	67
B1.6 - Etat des engagements reçus	68
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	69
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	70

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	71
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	72
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	73
C1.2 - Actions de formation des élus	75
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	76
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	77
C3.2 - Liste des établissements publics créés	78
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	79
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	80
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	81
C3.6 - Identification des flux croisés	83
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	84
D2 - Arrêté et signatures	85

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 78517	SITREVA SITREVA	CA 2021
----------------------------	---------------------------	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	374 334
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	99,02 %	84,04 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	17,64 %	34,79 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	74,38 %	39,24 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	154,50 %	39,01 %
5	Encours de la dette	12 812 047,70	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	35 804 551,47	G	38 167 328,91
	Section d'investissement	B	6 216 933,19	H	9 069 065,33

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 643 428,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	1 551 235,38 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	43 572 720,04	= G+H+I+J	49 879 822,46

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	2 248 599,66
	Section d'investissement	F	2 025 364,03	L	724 467,27
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 025 364,03	= K+L	2 973 066,93

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	35 804 551,47	= G+H+K	43 059 356,79
	Section d'investissement	= B+D+F	9 793 532,60	= H+J+L	9 793 532,60
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	45 598 084,07	= G+H+I+J+K+L	52 852 889,39

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	2 248 599,66
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				2 248 599,66
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	2 025 364,03	L	724 467,27
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		724 467,27
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		415 918,85		0,00

SITREVA - SITREVA - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 207 674,56	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	401 770,62	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	16 557 929,06	12 553 096,45	3 795 903,83	0,00	208 928,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 927 557,00	8 568 214,16	95 362,56	0,00	263 980,28
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 604 777,24	2 699 379,87	2 903 383,96	0,00	2 013,41
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		31 090 263,30	23 820 690,48	6 794 650,35	0,00	474 922,47
66	Charges financières	329 585,14	281 017,84	39 782,55	0,00	8 784,75
67	Charges exceptionnelles	19 000,00	17 244,92	0,00	0,00	1 755,08
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	3 163 599,66	1 730 000,00			1 433 599,66
022	Dépenses imprévues	124 000,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		34 726 448,10	25 848 953,24	6 834 432,90	0,00	2 043 061,96
023	Virement à la section d'investissement (2)	3 159 486,81				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	3 142 739,29	3 121 165,33			21 573,96
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 302 226,10	3 121 165,33			3 181 060,77
TOTAL		41 028 674,20	28 970 118,57	6 834 432,90	0,00	5 224 122,73
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	105 000,00	-175 963,85	253 510,35	0,00	27 453,50
70	Produits services, domaine et ventes div	5 105 996,68	4 045 733,01	1 958 995,79	0,00	-898 732,12
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	28 825 488,14	27 177 812,58	1 147 110,54	0,00	500 565,02
75	Autres produits de gestion courante	153 323,80	123 410,55	589 677,35	0,00	-559 764,10
Total des recettes de gestion courante		34 189 808,62	31 170 992,29	3 949 294,03	0,00	-930 477,70
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 721 399,50	1 686 901,16	0,00	2 248 599,66	-214 101,32
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	410 000,00	1 273 200,00			-863 200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		38 321 208,12	34 131 093,45	3 949 294,03	2 248 599,66	-2 007 779,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	84 017,86	86 941,43			-2 923,57
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		84 017,86	86 941,43			-2 923,57
TOTAL		38 405 225,98	34 218 034,88	3 949 294,03	2 248 599,66	-2 010 702,59
Pour information		(3) 2 643 428,22				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 318 001,00	118 914,27	415 918,85	783 167,88
204	Subventions d'équipement versées	500 840,59	0,00	0,00	500 840,59
21	Immobilisations corporelles	5 263 977,63	2 900 623,00	1 207 674,56	1 155 680,07
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 369 896,32	779 441,77	401 770,62	1 188 683,93
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	9 452 715,54	3 798 979,04	2 025 364,03	3 628 372,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 331 020,00	2 331 012,72	0,00	7,28
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	2 331 020,00	2 331 012,72	0,00	7,28
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	11 783 735,54	6 129 991,76	2 025 364,03	3 628 379,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	84 017,86	86 941,43		-2 923,57
041	Opérations patrimoniales (1)	174 500,00	0,00		174 500,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	258 517,86	86 941,43		171 576,43
	TOTAL	12 042 253,40	6 216 933,19	2 025 364,03	3 799 956,18
	Pour information	(2) 1 551 235,38			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	6 755 962,68	5 900 000,00	724 467,27	131 495,41
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 755 962,68	5 900 000,00	724 467,27	131 495,41
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	47 900,00	0,00	-47 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 800,00		0,00	
	Total des recettes financières	360 800,00	47 900,00	0,00	312 900,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	7 116 762,68	5 947 900,00	724 467,27	444 395,41
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	3 159 486,81			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	3 142 739,29	3 121 165,33		21 573,96
041	Opérations patrimoniales (1)	174 500,00	0,00		174 500,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 476 726,10	3 121 165,33		3 355 560,77
	TOTAL	13 593 488,78	9 069 065,33	724 467,27	3 799 956,18

SITREVA - SITREVA - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	16 349 000,28		16 349 000,28
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 663 576,72		8 663 576,72
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 602 763,83		5 602 763,83
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	320 800,39	0,00	320 800,39
67	Charges exceptionnelles	17 244,92	351 560,75	368 805,67
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 730 000,00	2 769 604,58	4 499 604,58
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		32 683 386,14	3 121 165,33	35 804 551,47
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	64 037,86	64 037,86
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 331 012,72	0,00	2 331 012,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		3 060,74	3 060,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	118 914,27	0,00	118 914,27
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	2 900 623,00	19 842,83	2 920 465,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	779 441,77	0,00	779 441,77
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		6 129 991,76	86 941,43	6 216 933,19
Pour information				1 551 235,38
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				1 551 235,38

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	77 546,50		77 546,50
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	6 004 728,80		6 004 728,80
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		19 842,83	19 842,83
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	28 324 923,12		28 324 923,12
75	Autres produits de gestion courante	713 087,90	0,00	713 087,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 686 901,16	67 098,60	1 753 999,76
78	Reprise sur amortissements et provisions	1 273 200,00	0,00	1 273 200,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		38 080 387,48	86 941,43	38 167 328,91
Pour information				2 643 428,22
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				2 643 428,22

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 900 000,00	0,00	5 900 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		327 666,68	327 666,68
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	23 894,07	23 894,07
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	47 900,00	0,00	47 900,00
28	Amortissement des immobilisations		2 769 604,58	2 769 604,58
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		5 947 900,00	3 121 165,33	9 069 065,33
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	16 557 929,06	12 553 096,45	3 795 903,83	0,00	208 928,78
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	3 639 215,02	3 461 625,40	824 756,59	0,00	-647 166,97
60611	Eau et assainissement	32 000,00	20 564,20	14 753,73	0,00	-3 317,93
60612	Energie - Electricité	115 000,00	66 624,65	41 997,23	0,00	6 378,12
60613	Chauffage urbain	32 000,00	6 650,74	17 835,07	0,00	7 514,19
60621	Combustibles	3 400,00	2 276,63	0,00	0,00	1 123,37
60622	Carburants	932 516,00	762 485,86	210 000,00	0,00	-39 969,86
60623	Alimentation	432 375,00	15 205,86	510,00	0,00	416 659,14
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	315,13	0,00	0,00	684,87
60631	Fournitures d'entretien	29 800,00	48 589,07	5 356,21	0,00	-24 145,28
60632	Fournitures de petit équipement	303 695,00	231 962,77	18 063,44	0,00	53 668,79
60636	Vêtements de travail	38 000,00	54 546,18	0,00	0,00	-16 546,18
6064	Fournitures administratives	17 500,00	16 994,62	0,00	0,00	505,38
611	Contrats de prestations de services	6 617 230,33	3 975 170,19	2 330 929,68	0,00	311 130,46
6132	Locations immobilières	7 200,00	9 720,00	0,00	0,00	-2 520,00
6135	Locations mobilières	334 010,00	306 592,94	13 122,34	0,00	14 294,72
61521	Entretien terrains	36 500,00	16 136,00	15 663,00	0,00	4 701,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 500,00	101 855,91	5 870,46	0,00	-82 226,37
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	9 378,99	0,00	0,00	-9 378,99
615231	Entretien, réparations voiries	7 740,00	7 117,66	735,06	0,00	-112,72
615232	Entretien, réparations réseaux	53 000,00	105 042,66	6 212,92	0,00	-58 255,58
61551	Entretien matériel roulant	266 500,00	191 715,75	3 728,14	0,00	71 056,11
61558	Entretien autres biens mobiliers	84 800,00	67 015,00	8 265,14	0,00	9 519,86
6156	Maintenance	255 753,93	146 714,12	46 265,19	0,00	62 774,62
6161	Multirisques	21 731,27	23 321,64	0,00	0,00	-1 590,37
6168	Autres primes d'assurance	71 700,00	80 701,68	0,00	0,00	-9 001,68
617	Etudes et recherches	32 300,00	16 811,00	0,00	0,00	15 489,00
6182	Documentation générale et technique	9 300,00	9 153,20	633,00	0,00	-486,20
6184	Versements à des organismes de formation	55 880,00	37 890,96	9 274,33	0,00	8 714,71
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	1 802,52	364,00	0,00	-666,52
6188	Autres frais divers	0,00	80,00	0,00	0,00	-80,00
6226	Honoraires	219 897,00	89 444,29	47 937,50	0,00	82 515,21
6227	Frais d'actes et de contentieux	47 280,00	67 012,09	0,00	0,00	-19 732,09
6231	Annonces et insertions	50 158,00	28 287,50	3 740,00	0,00	18 130,50
6232	Fêtes et cérémonies	8 600,00	11 696,09	35,75	0,00	-3 131,84
6238	Divers	66 050,00	12 842,96	1 758,60	0,00	51 448,44
6241	Transports de biens	574 658,93	553 931,58	152,81	0,00	20 574,54
6248	Divers	26 490,00	20 099,94	3 897,88	0,00	2 492,18
6251	Voyages et déplacements	33 500,00	55 395,73	3 900,00	0,00	-25 795,73
6256	Missions	1 700,00	180,00	0,00	0,00	1 520,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	11 017,08	4 085,08	0,00	-102,16
6262	Frais de télécommunications	75 000,00	77 702,79	3 894,65	0,00	-6 597,44
627	Services bancaires et assimilés	11 000,00	9 278,55	0,00	0,00	1 721,45
6281	Concours divers (cotisations)	2 195,00	2 674,00	500,00	0,00	-979,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	31 307,04	0,00	0,00	-31 307,04
63512	Taxes foncières	102 765,55	76 491,00	0,00	0,00	26 274,55
6353	Impôts indirects	6 200,00	6 623,00	0,00	0,00	-423,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	11 300,00	2 084,12	0,00	0,00	9 215,88
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 848 988,03	1 702 967,36	151 666,03	0,00	-5 645,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 927 557,00	8 568 214,16	95 362,56	0,00	263 980,28
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00	594,30	0,00	0,00	2 405,70
6331	Versement mobilité	50 000,00	40 365,29	0,00	0,00	9 634,71
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	23 000,00	18 487,44	0,00	0,00	4 512,56
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	99 000,00	38 205,04	92 000,00	0,00	-31 205,04
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	14 000,00	13 042,95	0,00	0,00	957,05
6411	Personnel titulaire	5 260 000,00	4 644 234,58	0,00	0,00	615 765,42
6413	Personnel non titulaire	1 195 857,00	1 262 754,14	0,00	0,00	-66 897,14
6417	Rémunérations des apprentis	30 000,00	27 727,52	0,00	0,00	2 272,48
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	499 000,00	750 702,58	0,00	0,00	-251 702,58
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 141 500,00	1 101 666,21	0,00	0,00	39 833,79
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	52 500,00	45 669,72	0,00	0,00	6 830,28
6455	Cotisations pour assurance du personnel	120 000,00	158 073,19	0,00	0,00	-38 073,19
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 500,00	1 750,00	0,00	0,00	750,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	60 000,00	56 604,00	0,00	0,00	3 396,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	32 500,00	27 895,37	3 362,56	0,00	1 242,07
6478	Autres charges sociales diverses	341 000,00	362 738,25	0,00	0,00	-21 738,25

SITREVA - SITREVA - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6488	Autres charges	0,00	17 703,58	0,00	0,00	-17 703,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 604 777,24	2 699 379,87	2 903 383,96	0,00	2 013,41
6512	Droits d'utilisat ⁿ informatique nuage	2 365,00	28 506,20	2 459,40	0,00	-28 600,60
6518	Autres	70 209,00	9 287,77	43 558,23	0,00	17 363,00
6531	Indemnités	122 000,00	122 191,14	0,00	0,00	-191,14
6532	Frais de mission	0,00	465,41	0,00	0,00	-465,41
6533	Cotisations de retraite	7 000,00	6 928,22	0,00	0,00	71,78
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	13 955,82	0,00	0,00	-9 955,82
6542	Créances éteintes	2 000,00	6 141,38	0,00	0,00	-4 141,38
657348	Subv. fonct. Autres communes	171 066,05	192 800,19	0,00	0,00	-21 734,14
657363	Subv. fonct. Établ. à caractère adminis	300 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	4 926 137,19	2 019 042,38	2 857 366,33	0,00	49 728,48
65888	Autres	0,00	61,36	0,00	0,00	-61,36
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		31 090 263,30	23 820 690,48	6 794 650,35	0,00	474 922,47
66	Charges financières (b)	329 585,14	281 017,84	39 782,55	0,00	8 784,75
66111	Intérêts réglés à l'échéance	318 000,00	317 653,99	0,00	0,00	346,01
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	585,14	-42 052,28	39 782,55	0,00	2 854,87
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	11 000,00	5 416,13	0,00	0,00	5 583,87
67	Charges exceptionnelles (c)	19 000,00	17 244,92	0,00	0,00	1 755,08
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	5 000,00	0,00	0,00	-4 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	18 000,00	12 244,92	0,00	0,00	5 755,08
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	3 163 599,66	1 730 000,00	0,00	0,00	1 433 599,66
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	3 163 599,66	1 730 000,00	0,00	0,00	1 433 599,66
022	Dépenses imprévues (e)	124 000,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		34 726 448,10	25 848 953,24	6 834 432,90	0,00	2 043 061,96
023	Virement à la section d'investissement	3 159 486,81	0,00			3 159 486,81
042	Opératⁿ ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	3 142 739,29	3 121 165,33			21 573,96
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	23 894,07			-23 894,07
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	327 666,68			-327 666,68
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	3 142 739,29	2 769 604,58			373 134,71
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 302 226,10	3 121 165,33			3 181 060,77
043	Opératⁿ ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 302 226,10	3 121 165,33			3 181 060,77
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		41 028 674,20	28 970 118,57	6 834 432,90	0,00	5 224 122,73
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	39 782,55
Montant des ICNE de l'exercice N-1	42 052,28
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 269,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	105 000,00	-175 963,85	253 510,35	0,00	27 453,50
6419	Remboursements rémunérations personnel	105 000,00	-175 963,85	253 510,35	0,00	27 453,50
70	Produits services, domaine et ventes div	5 105 996,68	4 045 733,01	1 958 995,79	0,00	-898 732,12
7013	Ventes de produits résiduels	2 547 604,98	2 384 063,10	271 338,80	0,00	-107 796,92
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 209 992,42	1 138 395,54	88 762,17	0,00	-17 165,29
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	1 135 599,28	310 474,37	1 598 894,82	0,00	-773 769,91
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	212 800,00	212 800,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	28 825 488,14	27 177 812,58	1 147 110,54	0,00	500 565,02
74718	Autres participations Etat	0,00	6 000,00	0,00	0,00	-6 000,00
74758	Participat° Autres groupements	25 795 866,06	24 292 160,60	1 051 886,53	0,00	451 818,93
7488	Autres attributions et participations	3 029 622,08	2 879 651,98	95 224,01	0,00	54 746,09
75	Autres produits de gestion courante	153 323,80	123 410,55	589 677,35	0,00	-559 764,10
752	Revenus des immeubles	47 175,00	46 837,13	0,00	0,00	337,87
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	561 277,64	0,00	-561 277,64
7588	Autres produits div. de gestion courante	106 148,80	76 573,42	28 399,71	0,00	1 175,67
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		34 189 808,62	31 170 992,29	3 949 294,03	0,00	-930 477,70
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 721 399,50	1 686 901,16	0,00	2 248 599,66	-214 101,32
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3 372 899,50	1 281 256,67	0,00	2 248 599,66	-156 956,83
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	29 913,53	0,00	0,00	-29 913,53
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	348 500,01	0,00	0,00	-348 500,01
7788	Produits exceptionnels divers	348 500,00	27 230,95	0,00	0,00	321 269,05
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	410 000,00	1 273 200,00	0,00	0,00	-863 200,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	410 000,00	1 273 200,00	0,00	0,00	-863 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		38 321 208,12	34 131 093,45	3 949 294,03	2 248 599,66	-2 007 779,02
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	84 017,86	86 941,43			-2 923,57
722	Immobilisations corporelles	19 980,00	19 842,83			137,17
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	3 060,74			-3 060,74
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	64 037,86	64 037,86			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		84 017,86	86 941,43			-2 923,57
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		38 405 225,98	34 218 034,88	3 949 294,03	2 248 599,66	-2 010 702,59
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 643 428,22				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 318 001,00	118 914,27	415 918,85	783 167,88
2031	Frais d'études	1 195 811,00	117 324,27	405 518,85	672 967,88
2051	Concessions, droits similaires	122 190,00	1 590,00	10 400,00	110 200,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	500 840,59	0,00	0,00	500 840,59
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	500 840,59	0,00	0,00	500 840,59
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	5 263 977,63	2 900 623,00	1 207 674,56	1 155 680,07
2111	Terrains nus	479 000,00	0,00	0,00	479 000,00
2115	Terrains bâtis	0,00	484 035,75	0,00	-484 035,75
2128	Autres agencements et aménagements	100 411,17	6 357,17	0,00	94 054,00
2135	Installations générales, agencements	90 598,10	80 168,76	25 945,52	-15 516,18
2145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	242 727,28	75 608,58	33 221,04	133 897,66
21534	Réseaux d'électrification	74 870,51	63 060,74	15 934,27	-4 124,50
21538	Autres réseaux	377 688,30	14 261,37	0,00	363 426,93
21568	Autres matériels, outillages incendie	81 547,97	9 179,70	4 991,89	67 376,38
21571	Matériel roulant	990 844,00	649 343,55	345 009,84	-3 509,39
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 175 085,00	584 585,00	0,00	590 500,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	554 147,20	287 851,84	269 042,48	-2 747,12
2182	Matériel de transport	912 458,60	519 998,52	489 424,11	-96 964,03
2183	Matériel de bureau et informatique	76 339,77	84 633,43	9 495,50	-17 789,16
2184	Mobilier	35 087,96	4 915,72	7 012,96	23 159,28
2188	Autres immobilisations corporelles	73 171,77	36 622,87	7 596,95	28 951,95
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	2 369 896,32	779 441,77	401 770,62	1 188 683,93
2313	Constructions	627 437,07	178 623,64	298 375,73	150 437,70
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 658 360,25	600 818,13	103 394,89	954 147,23
2315	Installat° matériel et outillage techni	84 099,00	0,00	0,00	84 099,00
Total des dépenses d'équipement		9 452 715,54	3 798 979,04	2 025 364,03	3 628 372,47
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 331 020,00	2 331 012,72	0,00	7,28
1641	Emprunts en euros	2 331 020,00	2 331 012,72	0,00	7,28
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		2 331 020,00	2 331 012,72	0,00	7,28
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		11 783 735,54	6 129 991,76	2 025 364,03	3 628 379,75
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	84 017,86	86 941,43		-2 923,57
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	64 037,86	67 098,60		-3 060,74
13911	Etat et établissements nationaux	64 037,86	10 800,00		53 237,86
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	28 047,00		-28 047,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	7 061,40		-7 061,40
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupés	0,00	63,01		-63,01
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	0,00	10 014,12		-10 014,12
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	0,00	7 205,00		-7 205,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	847,33		-847,33
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	3 060,74		-3 060,74
	Charges transférées (6)	19 980,00	19 842,83		137,17
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	3 060,74		-3 060,74
2145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	19 980,00	19 842,83		137,17
041	Opérations patrimoniales (7)	174 500,00	0,00		174 500,00
2135	Installations générales, agencements	39 395,00	0,00		39 395,00
2145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	135 105,00	0,00		135 105,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		258 517,86	86 941,43		171 576,43
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		12 042 253,40	6 216 933,19	2 025 364,03	3 799 956,18

SITREVA - SITREVA - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 551 235,38			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	6 755 962,68	5 900 000,00	724 467,27	131 495,41
1641	Emprunts en euros	6 755 962,68	5 900 000,00	724 467,27	131 495,41
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 755 962,68	5 900 000,00	724 467,27	131 495,41
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	47 900,00	0,00	-47 900,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	47 900,00	0,00	-47 900,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 800,00		0,00	
Total des recettes financières		360 800,00	47 900,00	0,00	312 900,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		7 116 762,68	5 947 900,00	724 467,27	444 395,41
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 159 486,81			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	3 142 739,29	3 121 165,33		21 573,96
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	327 666,68		-327 666,68
2182	Matériel de transport	0,00	23 894,07		-23 894,07
28031	Frais d'études	26 531,93	26 531,93		0,00
28051	Concessions et droits similaires	32 720,00	32 720,00		0,00
28087	Immo. incorporelles reçues mise à dispo.	0,00	1 071,83		-1 071,83
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	696,16	696,16		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	89 444,61	89 444,61		0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	258 756,00	258 756,00		0,00
28138	Autres constructions	24 736,27	24 736,27		0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	898 719,27	550 219,27		348 500,00
28151	Réseaux de voirie	113 891,72	113 891,72		0,00
28152	Installations de voirie	371,58	371,58		0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	509,00		-509,00
281532	Réseaux d'assainissement	13 965,00	13 093,00		872,00
281533	Réseaux câblés	0,00	363,00		-363,00
281534	Réseaux d'électrification	36 873,57	34 312,80		2 560,77
281538	Autres réseaux	0,00	2 560,77		-2 560,77
281568	Autres matériels, outillages incendie	19 515,12	19 515,12		0,00
281571	Matériel roulant	601 571,13	590 621,99		10 949,14
281578	Autre matériel et outillage de voirie	330 232,53	330 232,53		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	96 193,23	96 705,29		-512,06
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	4 709,25		-4 709,25
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	31 025,54	7 495,33		23 530,21
281735	Installations générales (m. à dispo)	106 960,12	106 960,12		0,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	170 282,74	170 267,00		15,74
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	3 261,30	3 261,30		0,00
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	39 499,51	0,00		39 499,51
2817533	Réseaux câblés (m. à dispo)	0,00	158,00		-158,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	0,00	190,26		-190,26
2817538	Autres réseaux (m. à dispo)	0,00	836,00		-836,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	17 290,72		-17 290,72
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	4 681,06		-4 681,06
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	13 912,78		-13 912,78
28181	Installations générales, aménag° divers	0,00	3 002,64		-3 002,64

SITREVA - SITREVA - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28182	Matériel de transport	165 317,78	168 312,87		-2 995,09
28183	Matériel de bureau et informatique	33 586,13	33 586,13		0,00
28184	Mobilier	17 653,61	17 653,61		0,00
28188	Autres immo. corporelles	30 934,44	30 934,64		-0,20
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 302 226,10	3 121 165,33		3 181 060,77
041	Opérations patrimoniales (5)	174 500,00	0,00		174 500,00
2031	Frais d'études	174 500,00	0,00		174 500,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		6 476 726,10	3 121 165,33		3 355 560,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		13 593 488,78	9 069 065,33	724 467,27	3 799 956,18
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV-ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN- ETAT DE LA DETTE- DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A2.1

A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liés à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6613.

00001929831
96 19 450 044
2020 900 899 M00001
2021 900 805 S00001

02/07/2020	3 000 000,00	3 000 000,00	2 635,44	3 000 000,00	0,00
02/07/2020	3 000 000,00	2 500 000,00	779,03	1 200 000,00	0,00
02/07/2020	3 000 000,00	3 000 000,00	520,00	3 000 000,00	0,00
27/07/2021	3 000 000,00	300 000,00	1 481,66	3 000 000,00	0,00

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)		
	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date de premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N			
						Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
163 Emprunts obligataires (Total)			0,00											
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)			38 145 535,46											
1641 Emprunts en euros (total)			38 145 535,46											
00001122001	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	08/07/2017	2 300 000,00	F		02/01/2018	2 300 000,00	F		1,270	1,276	C	O	A-1
00002149158	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	28/11/2019	2 900 000,00	F		27/04/2021	2 900 000,00	F		0,420	0,420	C		A-1
0033142K	CREDIT FONCIER	12/12/2014	861 455,15	F		16/01/2019	861 455,15	F		2,150	2,150	X Echéance progressive		A-1
0193494 DOSSIE 5176669	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	25/09/2007	1 438 402,83	F		01/10/2008	1 438 402,83	F		4,530	4,530	P		A-1
0193495 DOSSIE 5176670	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	25/09/2007	4 438 402,83	F		01/11/2008	4 438 402,83	F		4,530	4,530	P		A-1
0193496 DOSSIE 5176671	CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE	25/09/2007	4 438 402,83	F		01/12/2008	4 438 402,83	F		4,530	4,530	P		A-1
1312032	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	30/12/2013	1 000 000,00	F		01/12/2014	1 000 000,00	F		2,990	3,071	C		A-1
1312032	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	30/12/2013	838 000,00	F		27/02/2015	838 000,00	F		2,040	2,040	C		A-1
20060501	CREDIT MUTUEL DU CENTRE	30/05/2012	776 954,33	F		31/07/2013	776 954,33	F		5,350	5,350	P		A-1
527531	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	31/03/2015	1 500 000,00	F		30/06/2015	1 500 000,00	F		1,900	1,637	X Echéance constante		A-1
60298909934	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	30/09/2011	1 050 000,00	F		30/12/2011	1 050 000,00	F		4,100	3,334	P		A-1
60317298072	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	01/08/2012	640 000,00	F		03/11/2012	640 000,00	F		4,920	4,920	C		A-1
8153670	CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	20/04/2012	114 477,43	F		01/06/2019	114 477,43	F		4,980	4,980	P		A-1
833338265756	STE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE	21/02/2011	765 625,00	F		01/03/2019	765 625,00	F		3,820	3,820	C		A-1
83335677777	STE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE	15/11/2010	2 175 000,00	F		12/02/2011	2 175 000,00	F		3,320	3,320	C		A-1
83345751289	STE CREDIT AGRICOLE MUTUEL VAL DE FRANCE	23/04/2012	160 854,37	V		11/10/2019	160 854,37	V	EURIBOR	1,882	9,250	X Echéance constante		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé OIN
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
85400022705 EURIBOR annuel	03/07/2003		25/07/2004	3 048 980,35	V		4,180	2,288		A	C	A-1	
85400022705 EURIBOR semestriel	03/07/2003		25/01/2004	3 048 980,34	V		4,180	4,180		S	C	A-1	
MIN509290 NOUVEAU MIN509475	15/01/2015		01/06/2016	1 000 000,00	F		1,960	1,930		T	C	A-1	
MIN509293EUR NOUVEAU	30/06/2016		01/12/2017	1 800 000,00	F		1,090	1,002		T	C	A-1	
MIN518507EUR	27/07/2018		01/12/2018	850 000,00	F		1,250	1,250		T	C	A-1	
MON521786EURNOUVEAU													
MON523793													
MON538235EUR	02/09/2021		01/01/2022	3 000 000,00	F		0,530	0,530		T	C	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)				0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00									
1681 Autres emprunts (total)				0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					38 145 535,46									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
					Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		16 381 034,98					317 653,99	0,00	39 782,55	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		16 381 034,98					317 653,99	0,00	39 782,55	
00001122001		0,00	A-1	1 686 666,72	10,83	F	1,276	153 333,32	22 637,75	0,00	5 295,67	
00002149158		0,00	A-1	2 755 000,01	14,08	F	0,420	144 999,99	8 982,75	0,00	2 057,07	
0033142K		0,00	A-1	736 818,14	13,08	F	2,150	43 001,57	16 649,70	0,00	3 373,68	
0193494 DOSSIE 5176669		0,00	A-1	128 395,20	0,83	F	4,530	122 831,00	11 380,55	0,00	1 454,09	
0193495 DOSSIER 5176670		0,00	A-1	396 182,30	0,92	F	4,530	379 013,06	35 116,35	0,00	2 999,38	
0193496 DOSSIER 5176671		0,00	A-1	396 182,30	1,00	F	4,530	379 013,06	35 116,35	0,00	1 495,59	
1312032		0,00	A-1	516 666,57	7,75	F	3,071	66 666,68	16 923,95	0,00	1 287,36	
1312032		0,00	A-1	446 933,24	7,92	F	2,040	55 866,68	9 829,74	0,00	861,09	
20060501		0,00	A-1	522 694,82	10,33	F	5,350	36 205,61	29 182,83	0,00	4 738,37	
527531		0,00	A-1	825 000,00	8,25	F	1,637	100 000,00	16 862,50	0,00	43,54	
60298909934		0,00	A-1	374 055,88	4,75	F	3,334	71 787,74	13 411,26	0,00	33,25	
60317298072		0,00	A-1	240 952,41	5,67	F	4,920	41 904,76	13 143,43	0,00	1 909,95	
8153670		0,00	A-1	61 403,98	2,50	F	4,980	18 557,56	3 982,08	0,00	1 783,79	
833338265756		0,00	A-1	578 125,00	9,25	F	3,820	62 500,00	23 576,56	0,00	1 840,36	
83335677777		0,00	A-1	580 000,00	3,92	F	3,320	145 000,00	22 264,76	0,00	2 620,96	
83345751289		0,00	A-1	82 694,72	2,83	V	9,250	26 616,42	1 924,97	0,00	345,85	
85400022705 EURIBOR annuel		0,00	A-1	304 898,03	1,58	V	2,288	152 449,02	0,00	0,00	0,00	
85400022705 EURIBOR semestriel		0,00	A-1	175 865,78	1,58	V	4,180	87 932,89	0,00	0,00	0,00	
MIN5022290 NOUVEAU MIN509475		0,00	A-1	616 666,59	9,25	F	1,930	66 666,68	12 903,33	0,00	1 007,22	
MIN509923EUR NOUVEAU		0,00	A-1	1 290 000,00	10,75	F	1,002	120 000,00	14 876,50	0,00	1 171,75	
MIN518507EUR		0,00	A-1	665 833,29	11,75	F	1,250	56 666,68	8 686,63	0,00	693,58	
MON521786EURNOUVEAU MON523793		0,00	A-1	3 000 000,00	14,83	F	0,530	0,00	0,00	0,00	4 770,00	
MON538235EUR		0,00	A-1	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		16 381 034,98					2 331 012,72	317 653,99	0,00	39 782,55

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turner)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,97	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	16 381 034,98	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant d0 au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turme), swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8) Avant opération Après opération de couverture	
	Référence de l'emprunt couvert		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés de puis l'origine du contrat			
	Index (5)	Taux pavé	Index	Taux de taux (6)	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00			0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00						0,00			0,00	
Refinancement de dette (4)																

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N		A2.7

A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié (5)		Capital restant d0 au 31/12/N	ICINE de l'exercice	Intérêts	Capital		
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Taux act.						
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Capital restant d0 au 31/12/N	ICINE de l'exercice	Intérêts	Capital
Total										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV -- ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN -- ETAT DE LA DETTE		
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		
A2.8 -- DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)		

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires(ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661 11 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délégation du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500.00 €			15-12-2011
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Bâtiments et constructions	30	15/12/2011
L	Bâtiments et constructions	30	15/12/2011
L	Constructions légères	10	15/12/2011
L	Constructions légères	10	15/12/2011
L	Frais de recherche et de développement	5	15/12/2011
L	Frais d'études non suivis de réalisation	5	15/12/2011
L	Logiciels	2	15/12/2011
L	Matériel de bureau et informatique	4	15/12/2011
L	Mobilier de bureau	8	15/12/2011
L	Réseaux	10	15/12/2011
L	Réseaux	10	15/12/2011
L	Réseaux	10	15/12/2011
L	Réseaux	10	15/12/2011
L	Réseaux	10	15/12/2011
L	Réseaux	10	15/12/2011
L	Réseaux, matériels et outillages d'incendie et de secours	5	15/12/2011
L	Subventions d'équipement versées	5	15/12/2011
L	Travaux sur constructions existantes	10	15/12/2011
L	Travaux sur constructions existantes	10	15/12/2011
L	Véhicules et matériels divers	5	15/12/2011
L	Véhicules et matériels divers	5	15/12/2011
L	Véhicules et matériels divers	5	15/12/2011
L	Véhicules et matériels divers	5	15/12/2011
L	Véhicules et matériels divers	5	15/12/2011
L	Voirie et terrassement	10	15/12/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	1 730 000,00		5 467 511,00	7 197 511,00	3 907 511,00	3 290 000,00
Affaire juridique G3E	0,00	31/12/2015	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Affaire juridique METALLUFER	0,00	31/12/2016	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Risque d'impayé du coût de sortie Arpajonnais	225 000,00	31/12/2017	2 009 311,00	2 234 311,00	2 009 311,00	225 000,00
Risque d'impayé SIREDOM	0,00	31/12/2018	1 898 200,00	1 898 200,00	1 898 200,00	0,00
Auto-assurance dommage aux biens	1 225 000,00	21/12/2020	1 260 000,00	2 485 000,00	0,00	2 485 000,00
Risque d'impayé corrigés maladie	280 000,00	21/12/2021	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	1 730 000,00		5 467 511,00	7 197 511,00	3 907 511,00	3 290 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 395 057,86	2 395 050,58
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 331 020,00	2 331 012,72
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 331 020,00	2 331 012,72
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		64 037,86	64 037,86
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	64 037,86	64 037,86
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 395 050,58	2 025 364,03	1 551 235,38	5 971 649,99

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 663 026,10	III 2 817 504,58
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	47 900,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	47 900,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		6 663 026,10	2 769 604,58
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	26 531,93	26 531,93
28051	Concessions et droits similaires	32 720,00	32 720,00
28087	Immo. incorporelles reçues mise à dispo.	0,00	1 071,83
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	696,16	696,16
28128	Autres aménagements de terrains	89 444,61	89 444,61
28135	Installations générales, agencements, ..	258 756,00	258 756,00
28138	Autres constructions	24 736,27	24 736,27
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	898 719,27	550 219,27
28151	Réseaux de voirie	113 891,72	113 891,72
28152	Installations de voirie	371,58	371,58
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	509,00
281532	Réseaux d'assainissement	13 965,00	13 093,00
281533	Réseaux câblés	0,00	363,00
281534	Réseaux d'électrification	36 873,57	34 312,80
281538	Autres réseaux	0,00	2 560,77
281568	Autres matériels, outillages incendie	19 515,12	19 515,12
281571	Matériel roulant	601 571,13	590 621,99
281578	Autre matériel et outillage de voirie	330 232,53	330 232,53
28158	Autres installat°, matériel et outillage	96 193,23	96 705,29
281728	Autres agencements (m. à dispo)	0,00	4 709,25
281731	Bâtiments publics (m. à dispo)	31 025,54	7 495,33
281735	Installations générales (m. à dispo)	106 960,12	106 960,12
281738	Autres constructions (m. à dispo)	170 282,74	170 267,00
281751	Réseaux de voirie (m. à dispo)	3 261,30	3 261,30
281752	Installations de voirie (m. à dispo)	39 499,51	0,00
2817533	Réseaux câblés (m. à dispo)	0,00	158,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	0,00	190,26
2817538	Autres réseaux (m. à dispo)	0,00	836,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	17 290,72
281783	Matériel bureau et info. (m. à dispo)	0,00	4 681,06
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	0,00	13 912,78
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	3 002,64
28182	Matériel de transport	165 317,78	168 312,87
28183	Matériel de bureau et informatique	33 586,13	33 586,13
28184	Mobilier	17 653,61	17 653,61
28188	Autres immo. corporelles	30 934,44	30 934,64

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	360 800,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	3 159 486,81	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 817 504,58	724 467,27	0,00	0,00	3 541 971,85

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 5 971 649,99
Ressources propres disponibles	IV 3 541 971,85
Solde	V = IV - II (3) -2 429 678,14

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

Tout SITREVA est assujetti à la TVA

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Tout SITREVA est assujetti à la T.V.A.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.4.1

A7.4.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	
	A7.4.2

A7.4.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
02/01/2021	MATERIELS INFORMATIQUE EN OCTOBRE 2020	295,00	0,00	1
04/01/2021	POSE D UNE POIGNEE VENTOUSE 300KG PORTE ARRIERE ET AVANT SITE DE CHATEAUDUN EN	3 685,15	0,00	10
05/01/2021	ACQUISITION CENTRE TRANSFERT DE DREUX	465 190,79	0,00	0
05/01/2021	OUTILLAGES POUR LE SERVICE MAINTENANCE	589,84	0,00	1
05/01/2021	Tracteur de cours KALMAR TT612D 8242	100 850,00	0,00	5
06/01/2021	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU LOCAL ACCUEIL DU QUAI DE CHATEAUDUN DECEMBRE 2020	16 971,53	0,00	10
06/01/2021	TRAVAUX D AMENAGEMENT BUREAU QUAI DE CHATEAUDUN DECEMBRE 2020	945,00	0,00	1
06/01/2021	TRAVAUX D AMENAGEMENT BUREAU QUAI DE CHATEAUDUN DECEMBRE 2020	1 133,00	0,00	1
06/01/2021	REPLACEMENT BAES SITE D EIFFEL INTERVENTION EN DECEMBRE 2020 MARCHE 2019AC16	3 080,10	0,00	5
07/01/2021	DC 26/10 Caisson 3021	4 500,00	0,00	5
07/01/2021	DC 26/10 Caisson 3022	4 500,00	0,00	5
13/01/2021	BORNE A HUILE SAINT LUBIN JONCHERETS TRANSPORT EN JANVIER 2020 MARCHE 2019AC12	1 525,00	0,00	5
15/01/2021	POSE BAVETTES SUR DECHETERIE D ARROU MARCHE 2019M20	15 203,00	0,00	0
18/01/2021	MATERIELS DE VOIRIE POUR LE SERVICE SSV EN JANVIER 2021	1 482,80	0,00	1
19/01/2021	DEPLACEMENT BLOCS BETON SUR DECHETERIE DE DREUX POUR TRAVAUX DE DEMANTELEMENT S	1 700,00	0,00	5
20/01/2021	DC 16/11 Conteneur maritime	1 850,00	0,00	5
20/01/2021	DC 16/11 Conteneur maritime	2 500,00	0,00	5
20/01/2021	DC 16/11 Conteneur maritime	1 850,00	0,00	5
20/01/2021	MISSION DE COORDINATION POUR TRAVAUX DE DEMANTELEMENT DU SILO	1 004,50	0,00	0
27/01/2021	REPLACEMENT BAES SUR SITE D EIFFEL JANVIER 2021 MARCHE 2019AC16	708,62	0,00	1
29/01/2021	REFONTE SITE INTERNET INTRANET CPTÉ USAGERS JANVIER 2021 MARCHE 2020M03	1 590,00	0,00	2
03/02/2021	CONVECTEURS POUR LES DECHETERIES DE DREUX AGGLO JANVIER 2021	1 100,68	0,00	1
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3032	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3024	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3027	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3026	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3029	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3025	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3031	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3023	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3030	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	DC 26/10 Caisson 3028	4 500,00	0,00	5
04/02/2021	REPLACEMENT ECLAIRAGE SUR DECHETERIE DE CHATEAUNEUF EN THYMERA MARCHE 2018AC16	3 005,10	0,00	10
04/02/2021	REPLACEMENT ECLAIRAGE SUR DECHETERIE DE LA MADELEINE MARCHE 2018AC16	4 171,74	0,00	10
04/02/2021	REPLACEMENT ECLAIRAGE SUR DECHETERIE DE DREUX MARCHE 2018AC16	5 893,56	0,00	10
04/02/2021	REPLACEMENT ECLAIRAGE SUR DECHETERIE DE BREZOLLES MARCHE 2018AC16	3 606,04	0,00	10
04/02/2021	OUTILLAGES POUR LE SERVICE MAINTENANCE	319,42	0,00	1
04/02/2021	OUTILLAGES POUR LE SERVICE MAINTENANCE JANVIER 2021	796,41	0,00	1
04/02/2021	OUTILLAGES POUR LE SERVICE MAINTENANCE JANVIER 2021	285,52	0,00	1
05/02/2021	DRONE DJI MAVIC 2 PRO AVEC BATTERIE	1 324,16	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
05/02/2021	HP PROBOOK 455 G7 EN FEVRIER 2021	1 670,00	0,00	4
08/02/2021	ACQUISITION CENTRE TRANSFERT DE DREUX	-27 000,00	0,00	0
09/02/2021	AR 22/01 COMPRESSEUR ATLAS COPCO TYPE XAS47KD	3 500,00	0,00	5
18/02/2021	TRAVAUX ELECTRIQUES POUR ALIMENTATION POMPES SUR DECHETERIE D A MARCHE 2018AC16	2 399,05	0,00	10
23/02/2021	MISSION DE PROGRAMMATION POUR REAMENAGEMENT BUREAUX ET EXTERIEUR EIFFEL	1 725,00	0,00	0
23/02/2021	MISSION DE PROGRAMMATION POUR CONSTRUCTION BUREAUX ET REAMENAGEMENT ATELIER SET	7 255,00	0,00	0
25/02/2021	Pelle sur pneus LIEBHERR LITRONIC LH 24M	288 535,00	0,00	5
01/03/2021	CREATION BASSIN DE RETENTION EAU INCENDIE DECHETERIE AUFFARGIS MARCHE 2019AC18	5 882,05	0,00	0
02/03/2021	POSE DE GARDES CORPS SUR DECHETERIES DE BU MARCHE 2020M27	11 993,38	0,00	0
03/03/2021	TRANSPALETTE POUR LE SERVICE MAINTENANCE EN FEVRIER 2021	249,90	0,00	1
03/03/2021	CONVECTEURS POUR LES DECHETERIES DE DREUX AGGLO EN FEVRIER 2021	1 100,68	0,00	1
03/03/2021	REAMENAGEMENT BUNGALOW ACCUEIL QUAI DE DROUE	11 995,60	0,00	10
03/03/2021	COMPLEMENT DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT BUNGALOW ACCUEIL QUAI DE DROUE	2 158,00	0,00	10
04/03/2021	OUTILLAGES POUR LE SERVICE MAINTENANCE	548,02	0,00	1
04/03/2021	SIGNALISATION HORIZONTALE SUR DECHETERIE DE ST ARNOULT MARCHE 2018AC02	260,00	0,00	1
04/03/2021	SIGNALISATION HORIZONTALE SUR DECHETERIE AUFFARGIS MARCHE 2018AC02	324,00	0,00	1
04/03/2021	SIGNALISATION HORIZONTALE SUR DECHETERIE BONNELL MARCHE 2018AC02	450,00	0,00	1
05/03/2021	MATERIEL INFORMATIQUE PESON CENTRE DE TRANSFERT DE DREUX	2 870,00	0,00	4
10/03/2021	FW 188 XR Camion Renault 6 x 4 VF630N167MD003224	144 290,85	0,00	5
10/03/2021	FW 504 XR Camion Renault 6 x 4 VF630N168MD003216	144 290,85	0,00	5
11/03/2021	ACHA DE MOBILIER DE BUREAUX MS2020AC30 01	1 032,14	0,00	1
15/03/2021	TRAVAUX AGRANDISSEMENT DECHETERIE DE BU MARCHE 2019AC18	110 264,53	0,00	0
15/03/2021	MAITRISE OEUVRE POUR TRAVAUX DE GARDE CORPS SUR LES DECHETERIES MARCHE 2017M20	5 761,25	0,00	0
16/03/2021	TRAVAUX DE VOIRIE PR CONFINEMENT EAUX INCENDIE DECH ST CHERON MARCHE 2019AC18	57 320,52	0,00	0
18/03/2021	REPLACEMENT 9 BAES SUR DIVERS SITES MARCHE 2019AC16	3 311,78	0,00	5
19/03/2021	TRAVAUX AGRANDISSEMENT DECHETERIE DE BU MARCHE 2019AC18	5 043,23	0,00	0
23/03/2021	INSTALLATION D UN DISPOSITIF DE DETECTION SUR PELLE NEUVE DU CDT DE DREUX EN MA	11 200,00	0,00	5
25/03/2021	INSTALLATION VEROUS ELECTROMAGNETIQUES SUR CONTENEURS MARITIMES JANVILLE	3 562,80	0,00	10
25/03/2021	POSE D UNE POIGNEE VENTOUSE 300KG PORTE ENTRE BUREAU ET GARAGE	1 769,54	0,00	10
25/03/2021	POSE D UNE POIGNIER VENTOUSE 300KG PORTE ARRIERE ET ATELIER SITE D EIFFEL	3 685,15	0,00	10
26/03/2021	FW 849 MH Srem TP MENCI ZHZA700RL0021336	33 000,00	0,00	5
26/03/2021	FW 935 MH Srem TP MENCI ZHZA700RL0021337	33 000,00	0,00	5
01/04/2021	VITRINE POUR AFFICHAGE	927,00	0,00	1
01/04/2021	POSE DE GARDES CORPS SUR DECHETERIES DE BU MARCHE 2020M27	10 341,45	0,00	0
01/04/2021	POSE DE GARDES CORPS SUR DECHETERIES DE ST CHERON MARCHE 2020M27	28 341,86	0,00	0
01/04/2021	POSE DE GARDES CORPS SUR DECHETERIES DE CHATEAUNEUF MARCHE 2020M27	12 664,83	0,00	0
02/04/2021	TRAVAUX DE VOIRIE SUR DECHETERIE DE DREUX MARCHE 2019AC18	58 968,36	0,00	0
02/04/2021	MAITRISE OEUVRE POUR TRAVAUX AGRANDISSEMENT DECHETERIE DE BU	6 773,50	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
02/04/2021	REALISATION DE PLANS POUR BOULLAY THIERRY MARCHE 2019AC25	750,00	0,00	1
02/04/2021	PLANS TOPOGRAPHIQUES DECHETERIES ST REMY SUR AVRE MARCHE 2019AC25	960,00	0,00	1
06/04/2021	ACHAT OUTILLAGES POUR LE SERVICE MAINTENANCE	916,66	0,00	1
06/04/2021	ACHAT DE STORES POUR LOCAUX EIFFEL EN MARS 2021	5 552,50	0,00	5
08/04/2021	SUITE TRAVAUX ELECTRICITE DANS BUREAU PESON QUAI DE DROUE MARCHE 2018AC16	3 201,19	0,00	10
09/04/2021	MOE POUR TRAVAUX GARDE CORPS ET BAVETTES DECHETERIES DE PIERRES MARCHE 2017M20	1 003,00	0,00	0
12/04/2021	DC 31/12 Armoire DDS 560	14 753,10	0,00	5
12/04/2021	DC 31/12 Armoire DDS 560 option REI	23 034,85	0,00	5
12/04/2021	Tracteur KALMAR TT612D 8243	69 300,00	0,00	5
13/04/2021	MISE AUX NORMES BASSIN DE LA DECHETERIE DE ST LUBIN	10 543,80	0,00	5
13/04/2021	REALISATION DE PLANS POUR ANET MARCHE 2019AC25	1 555,00	0,00	2
13/04/2021	PLANS TOPOGRAPHIQUES DECHETERIE IVRY MARCHE 2019AC25	1 555,00	0,00	2
14/04/2021	TELEPHONE PORTABLE POUR DES RENOUVELLEMENT AVRIL 2021	492,00	0,00	1
14/04/2021	TRAVAUX DE VOIRIE SUR DECHETERIE DE DREUX MARCHE 2019AC18	44 967,60	0,00	0
14/04/2021	TRAVAUX DE VOIRIE SUR DECHETERIE DE DREUX MARCHE 2019AC18	2 007,72	0,00	10
14/04/2021	TRAVAUX POUR ELECTRICITE DU PONT BASCULE DU QUAI DE CHATEAUDUN MARCHE 2019AC18	10 180,65	0,00	10
22/04/2021	Tracteur de cours KALMAR TT612D 8243	29 700,00	0,00	5
22/04/2021	CLIMATISEUR PANASONIC FZ35WKE	2 437,65	0,00	5
22/04/2021	MOBILIER DE BUREAUX POUR LE SERVICE MARCHES MS2020AC30 02	2 410,63	0,00	8
23/04/2021	ACQUISITION CENTRE TRANSFERT DE DREUX	47 900,00	0,00	0
27/04/2021	ACHAT DE MOBILIER DE BUREAUX	992,45	0,00	1
30/04/2021	ACQUISITION CENTRE TRANSFERT DE DREUX	-2 055,04	0,00	0
30/04/2021	PANNEAUX A GLISSIERES ET CUBES MS2018AC01 07	3 630,40	0,00	10
30/04/2021	PANNEAUX A GLISSIERES ET CUBES MS2018AC01 07	1 315,60	0,00	1
30/04/2021	REALISATION D UN PONT BASCULE SUR QUAI DE CHATEAUDUN	7 972,43	0,00	5
05/05/2021	POSE DE GARDES CORPS SUR DECHETERIE DE ST CHERON MARCHE 2020M27	1 491,67	0,00	0
05/05/2021	POSE DE GARDES CORPS SUR DECHETERIE DE BU MARCHE 2020M27	1 176,19	0,00	0
05/05/2021	POSE DE GARDES CORPS SUR DECHETERIE DE CHATEAUNEUF MARCHE 2020M27	14 845,56	0,00	0
05/05/2021	POSE BAVETTES SUR DECHETERIES DE BU MARCHE 2020M28	8 882,00	0,00	0
05/05/2021	5 TSE POUR LES BUREAUX ADMINISTRATIF	650,00	0,00	1
05/05/2021	3 PC PORTABLE NOTEBOOK HP	2 270,00	0,00	4
05/05/2021	GARDE CORPS SUR DECHETERIES OUARVILLE MARCHE 2019M19	2 930,90	0,00	0
05/05/2021	GARDE CORPS SUR DECHETERIES DE ARROU MARCHE 2019M19	578,85	0,00	0
05/05/2021	GARDE CORPS SUR DECHETERIES DE PIERRES MARCHE 2019M19	391,57	0,00	0
05/05/2021	GARDE CORPS SUR DECHETERIES DE JANVILLE MARCHE 2019M19	817,20	0,00	0
05/05/2021	GARDE CORPS SUR DECHETERIES DE ST ARNOULT MARCHE 2019M19	805,85	0,00	0
10/05/2021	10 ECRANS ORDINATEUR HP E22 G4	1 693,30	0,00	4
12/05/2021	POSE BAVETTES SUR DECHETERIE DE ST CHERON MARCHE 2020M28	12 165,50	0,00	0
17/05/2021	SIGNALISATION HORIZONTALE SUR DECHETERIES DE GOUSSON MARCHE 2018AC02	980,00	0,00	1
18/05/2021	PLAN DE DIVISION POUR TRAVAUX OUARVILLE	750,00	0,00	1
25/05/2021	MOE POUR TRAVAUX GARDE CORPS ET BAVETTES DECHETERIES MARCHE 2017M20	6 691,14	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
28/05/2021	REALISATION D UN PONT BASCULE SUR QUAI DE CHATEAUDUN	27 889,52	0,00	5
31/05/2021	FX 098 DZ Tracteur Renault VF611A160MD034571	94 034,11	0,00	5
31/05/2021	FX 569 DZ Tracteur Renault VF611A168MD034558	94 034,11	0,00	5
01/06/2021	AGRANDISSEMENT DALLE BETON SUR DECHETERIE DE BU MARCHE 2019AC18	11 739,16	0,00	10
02/06/2021	POSE BAVETTES SUR DECHETERIE DE CHATEAUNEUF MARCHE 2020M28	12 096,00	0,00	0
08/06/2021	TRAVAUX AGRANDISSEMENT DECHETERIE DE BU MARCHE 2019AC18	593,40	0,00	0
10/06/2021	3 UNITES CENTRALE GOUSSON DROUE DREUX EN JUIN 2021	4 156,00	0,00	4
14/06/2021	REPLACEMENT PULVERISATEUR DU QUAI DE TRANSFERT DE GOUSSON EN JUIN 2021	2 449,50	0,00	5
15/06/2021	KARCHER POUR CDT DE DREUX	1 303,53	0,00	1
15/06/2021	INSTALLATION PROJECTEURS SUR DECHETERIE DE BU MARCHE 2018AC16	9 399,00	0,00	10
17/06/2021	CONSTRUCTION ALVEOLE SUR QUAI DE OUARVILLE	3 000,00	0,00	0
26/06/2021	CAMERAS THERMIQUES QUAI DE DROUE SUR DROUETTE	1 665,79	0,00	5
26/06/2021	CAMERAS THERMIQUES QUAI DE RAMBOUILLET GOUSSON	1 665,79	0,00	5
26/06/2021	CAMERAS THERMIQUES QUAI DE TRANSFERT OUARVILLE	1 665,79	0,00	5
26/06/2021	CAMERAS THERMIQUES ICPE	1 665,79	0,00	5
26/06/2021	CAMERAS THERMIQUES CENTRE DE TRANSFERT DREUX	1 665,79	0,00	5
26/06/2021	CAMERAS THERMIQUES CHATEAUDUN	1 665,79	0,00	5
28/06/2021	ACQUISITION PONT BASCULE SUR QUAI DE CHATEAUDUN MARCHE 2020M32	26 500,00	0,00	5
28/06/2021	ACQUISITION PONT BASCULE SUR QUAI DE CHATEAUDUN MARCHE 2020M32	22 500,00	0,00	5
29/06/2021	REALISATION DE PLANS POUR LA MADELEINE DE NONANCOURT MARCHE 2019AC25	4 705,00	0,00	5
29/06/2021	REPLACEMENT COMPRESSEUR DU QUAI DE GOUSSON	2 015,50	0,00	5
02/07/2021	REFECTION DES ENROBES AUTOUR DU PONT BASCULE DE CHATEAUDUN JUIN MARCHE 2019AC18	6 105,02	0,00	10
03/07/2021	BALISES POUR AMENAGEMENT DECHETERIE DE BU SUITE TRAVAUX JUIN 2021	769,92	0,00	1
08/07/2021	TRAVAUX DE VOIRIE POUR PONT BASCULE DU QUAI DE OUARVILLE MARCHE 2019AC18	3 934,23	0,00	10
12/07/2021	INSTALLATION DISPOSITIF DE DETECTION SUR CHARGEURS DES QUAIS DE OUARVILLE	5 400,00	0,00	5
12/07/2021	INSTALLATION DISPOSITIF DE DETECTION SUR CHARGEURS DES QUAIS DE GOUSSON	5 400,00	0,00	5
12/07/2021	INSTALLATION DISPOSITIF DE DETECTION SUR CHARGEURS DES QUAIS DE DREUX	5 400,00	0,00	5
12/07/2021	INSTALLATION DISPOSITIF DE DETECTION SUR PELLEES QUAI DE GOUSSON	11 200,00	0,00	5
12/07/2021	INSTALLATION DISPOSITIF DE DETECTION SUR PELLEES QUAI DE OUARVILLE	11 200,00	0,00	5
12/07/2021	AR 02/21 FX 428 GK Srem FMA Legras VF9DS0003M0024118	72 917,94	0,00	5
12/07/2021	AR 04/21 FY 138 MX Srem FMA Legras VF9DS0003M0024120	72 917,94	0,00	5
12/07/2021	AR 07/21 GA 916 LZ Srem FMA Legras VF9DS0003M0024120	72 917,95	0,00	5
12/07/2021	AR 02/21 FX 338 KE Srem FMA Legras VF9DS0003M0024119	72 917,94	0,00	5
12/07/2021	AR 07/21 GA 767 LZ Srem FMA Legras VF9DS0003M0024277	72 917,95	0,00	5
12/07/2021	AR 05/21 FZ 222 CV Srem FMA Legras VF9DS0003M0024275	72 917,94	0,00	5
12/07/2021	AR 05/21 FZ 236 CV Srem FMA Legras VF9DS0003M0024276	72 917,95	0,00	5
12/07/2021	AR 04/21 FY 397 RG Srem FMA Legras VF9DS0003M0024121	72 917,94	0,00	5
15/07/2021	TELEPHONE PTI JUILLET 2021	742,60	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
19/07/2021	POSE D UN KIT RECEPTEUR PORTAIL DE LA	1 558,73	0,00	10
22/07/2021	DECHETERIE DE LA MADELEINE DE NONANCOURT			
22/07/2021	VESTIAIRES POUR LE CENTRE DE TRANSFERT DE DROUE SUR DROUETTE	480,50	0,00	1
23/07/2021	TRAVAUX ELECTRIQUES SUITE REMPLACEMENT	1 138,50	0,00	1
23/07/2021	PONT BASCULE CHATEAUDUN MARCHÉ 2018AC16			
23/07/2021	REEMPLACEMENT PROJECTEURS SUR	2 241,32	0,00	10
23/07/2021	DECHETERIE DE NOGENT MARCHÉ 2018AC16			
23/07/2021	TRAVAUX ELECTRIQUES SUR CDT DE DREUX	2 005,80	0,00	10
23/07/2021	MARCHÉ 2018AC16			
23/07/2021	SUITE A REAMENAGEMENT TRAVAUX	2 499,16	0,00	10
23/07/2021	ELECTRIQUES DANS BUREAUX EIFFEL MARCHÉ			
23/07/2021	2018AC16			
02/08/2021	HP PROBOOK 455 G8 ET OFFICE 2019 OPEN GCOUV	1 160,00	0,00	1
02/08/2021	HP PROBOOK 455 G8	820,00	0,00	1
02/08/2021	HP PROBOOK 455 G8 ET OFFICE 2019 OPEN GCOUV	1 160,00	0,00	1
02/08/2021	HP PROBOOK 455 G8 ET OFFICE 2019 OPEN GCOUV	1 160,00	0,00	1
02/08/2021	HP PROBOOK 455 G8 ET OFFICE 2019 OPEN GCOUV	1 160,00	0,00	1
02/08/2021	HP PROBOOK 455 G8 ET OFFICE 2019 OPEN GCOUV	1 160,00	0,00	1
04/08/2021	MATERIEL POUR MONTAGE MARQUISE	1 153,97	0,00	1
06/08/2021	DECHETERIE DE DREUX			
06/08/2021	SIGNALISATION HORIZONTALE SUR CDT DE DREUX MARCHÉ 2018AC02	1 295,63	0,00	1
10/08/2021	APPAREIL DE GEOMETRIE POUR LE SERVICE	9 031,00	0,00	5
13/08/2021	MATERIEL			
13/08/2021	DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX DE	6 250,00	0,00	0
23/08/2021	DEPOSE DU PROCESS HANGAR SETRI			
23/08/2021	MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE DE CONSTRUCTION POUR TRAVAUX QUAI DE QUARVILLE	1 315,00	0,00	0
27/08/2021	DIAGNOSTIC AMIANTE SUITE TRAVAUX DE	1 274,00	0,00	0
30/08/2021	DEPOSE DU PROCESS HANGAR SETRI			
30/08/2021	DEVELOPPEMENT D UNE APPLICATION DE COMMUNICATION POUR SMARTPHONE	3 630,00	0,00	4
30/08/2021	VITRINE POUR AFFICHAGE A QUARVILLE	932,92	0,00	1
03/09/2021	OUTILLAGES POUR LE SERVICE MAINTENANCE	1 992,99	0,00	5
03/09/2021	MONTAGE BACHAGE SUR REMORQUE PORTE	6 527,86	0,00	5
03/09/2021	CAISSONS DU SECTEUR DE DREUX EN AOUT 2021			
03/09/2021	DC 17/05 Cuve GNR 4000l FUELMASTER	4 720,00	0,00	5
07/09/2021	INSTALLATION MATERIEL POUR CUVE GNR QUAI DE DREUX	629,00	0,00	1
08/09/2021	DC 14/09 Conteneur maritime 20	1 250,00	0,00	1
08/09/2021	DC 14/09 Conteneur maritime 20	1 850,00	0,00	5
09/09/2021	DECONSTRUCTION CENTRE DE TRI RAMBOUILLET	1 835,00	0,00	10
13/09/2021	FOURNITURE EXTINCTEURS POUR LE SERVICE	2 079,20	0,00	5
22/09/2021	SSVE MARCHÉ 2019AC16			
22/09/2021	INSTALLATION SERVANTE HYDRAULIQUE POUR BRANCHEMENT FMA SUR CDT D MARCHÉ 2020AC12	4 131,92	0,00	5
23/09/2021	ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUE EN AOUT 2021	1 888,59	0,00	4
28/09/2021	DIAGNOSTIC D UN MUR DE SOUTÈNEMENT SUR LA DECHETERIE DE LA MADELEINE	6 250,00	0,00	0
30/09/2021	ACHAT DE MATERIELS INFORMATIQUE EN SEPTEMBRE 2021	576,00	0,00	1
02/10/2021	TRAVAUX POUR PONT BASCULE QUAI DE QUARVILLE MARCHÉ 2019AC18	4 831,07	0,00	10
02/10/2021	REFECTION VOIRIE SUR QUAI DE EIFFEL MARCHÉ 2019AC18	1 472,90	0,00	1
07/10/2021	PRESTATION DE MAITRISE D OEUVRE POUR TRAVAUX EXTENSION QUAI DE QUARVILLE	5 500,00	0,00	0
07/10/2021	TELEPHONES PORTABLE POUR LES DECHETERIES	1 024,00	0,00	1
18/10/2021	BROYAGE FORESTIER SUR PARCELLE AVANT TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE D	3 500,00	0,00	30
18/10/2021	ETUDES GEOTECHNIQUES AVANT TRAVAUX SUR DECHETERIE DE SAULNIERES	2 200,00	0,00	0
18/10/2021	ETUDES GEOTECHNIQUES AVANT TRAVAUX SUR DECHETERIE D ANGERVILLE	2 000,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
18/10/2021	BROYAGE FORESTIER SUR PARCELLE AVANT TRAVAUX D EXTENSION DE LA DECHETERIE D ANG	2 000,00	0,00	30
21/10/2021	REMISE EN ETAT PORTES SECTIONNELLES HANGAR ANCIENNEMENT SETRI CONTRAT 2014C P03	829,00	0,00	1
25/10/2021	ACQUISITION PONT BASCULE POUR QUAI DE OUARVILLE MARCHE 2020M33	49 500,00	0,00	5
28/10/2021	TRAVAUX DE VOIRIE POUR AIRE DE STOCKAGE DECHETERIE DE VOVES MARCHE 2019AC18	4 013,54	0,00	10
28/10/2021	TRAVAUX DE VOIRIE POUR PONT BASCULE DE OUARVILLE MARCHE 2019AC18	15 907,89	0,00	10
28/10/2021	REFECTION VOIRIE SUR QUAI DE GOUSSON ET EIFFEL MARCHE 2019AC18	2 836,73	0,00	10
28/10/2021	REFECTION VOIRIE QUAI DE DREUX MARCHE 2019AC18	7 070,96	0,00	10
29/10/2021	TERMINAUX PORTABLES ET PARAMETRAGE	40 400,00	0,00	4
29/10/2021	TERMINAUX PORTABLES ET PARAMETRAGE	5 050,00	0,00	4
02/11/2021	MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR CONSTRUCTION DECH SAULNIERE MARCHE 2021M23	1 000,00	0,00	0
02/11/2021	MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR TRAVAUX EXTENSION DECH ANGERVIL MARCHE 2021M22	4 513,75	0,00	0
02/11/2021	MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR CONSTRUCTION DECH SAULNIERE MARCHE 2021M23	3 896,00	0,00	0
02/11/2021	MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR TRAVAUX EXTENSION DE LA DECH MARCHE 2021M21	1 104,00	0,00	0
02/11/2021	ORDIANTEUR DE BUREAU POUR REMPLACER CELUI DU PESON OUARVILLE	785,21	0,00	1
02/11/2021	PC PORTABLE POUR LE SERVICE COMMUNICATION OCTOBRE 2021	840,18	0,00	1
02/11/2021	ORDIANTEUR DE BUREAU POUR REMPLACER CELUI DU PESON DE CHATEAUDUN	1 078,19	0,00	1
07/11/2021	CREATION BASSIN DE RETENTION DES EAUX D INCENDIE DECH NOGENT MARCHE 2019AC18	71 190,00	0,00	0
07/11/2021	CREATION BASSIN DE RETENTION DES EAUX D INCENDIE DECH DROUE MARCHE 2019AC18	93 958,30	0,00	0
17/11/2021	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX DECHETERIE D HARLEVILLE	2 670,00	0,00	0
22/11/2021	ETUDES GEOTECHNIQUES AVANT TRAVAUX SUR DECHETERIE DE DROUE	1 500,00	0,00	0
22/11/2021	ETUDES GEOTECHNIQUES AVANT TRAVAUX SUR DECHETERIE DE NOGENT LE ROI	1 500,00	0,00	0
22/11/2021	REALISATION D UN BORNAGE AVANT TRAVAUX DECHETERIE D ANGERVILLE MARCHE 2019AC25	1 320,00	0,00	0
23/11/2021	MARQUISES POUR LE SERVICE MAINTENANCE	12 400,00	0,00	5
26/11/2021	CREATION CELLULE POUR EXTENSION QUAI OUARVILLE MARCHE 2019AC18	128 867,42	0,00	0
27/11/2021	CREATION CELLULE POUR EXTENSION QUAI DE OUARVILLE MARCHE 2019AC18	49 756,22	0,00	0
27/11/2021	COMBLEMENT DES FOSSES HANGAR ANCIENNEMENT SETRI MARCHE 2019AC18	20 177,29	0,00	10
27/11/2021	TRAVAUX COMPLEMENTAIRES POUR RETENTION EAUX INCENDIE SUR DECHET MARCHE 2019AC18	1 067,76	0,00	1
27/11/2021	TRAVAUX VOIRIE SUR DECHETERIE D ANET POUR INSTALLATION BUNGALOW MARCHE 2019AC18	4 643,75	0,00	10
27/11/2021	TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA DECHETERIE DE DROUE MARCHE 2019AC18	4 618,00	0,00	10
27/11/2021	TRAVAUX MODIFICATIFS POUR AGRANDISSEMENT DECHETERIE DE BU MARCHE 2019AC18	588,53	0,00	1
27/11/2021	CREATION RESERVE INCENDIE SUR DECHETERIE DE CHATEAUDUN MARCHE 2019AC18	19 033,37	0,00	10
27/11/2021	AGRANDISSEMENT DALLE BETON SUR DECHETERIE DE BU MARCHE 2019AC18	826,20	0,00	1
27/11/2021	REFECTION VOIRIE QUAI DE DREUX MARCHE 2019AC18	226,46	0,00	1
29/11/2021	DIAGNOSTIC AMIANTE COMPLEMENTAIRE AVANT TRAVAUX SUR DECHETERIE D ANGERVILLE	1 240,00	0,00	0
29/11/2021	DIAGNOSTIC AMIANTE COMPLEMENTAIRE AVANT TRAVAUX POUR DECHETERIE DE DREUX	1 860,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
30/11/2021	FOURNITURE ET POSE D UN SYSTEME DE REMISE A ZERO DU KIT HYDRAULIQUE POUR FMA DU	7 284,03	0,00	5
30/11/2021	MISSION DE MAITRISE D OEUVRE PR TRAVAUX EXTENSION DECH ANGERVILLE MARCHE 2021M22	6 770,63	0,00	0
30/11/2021	MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR CONSTRUCTION DECH SAULNIERE MARCHE 2021M23	1 000,00	0,00	0
08/12/2021	PC PORTABLE POUR LA DIRECTION GENERALE	1 350,00	0,00	1
10/12/2021	CREATION ENTREE SORTIE POUR DECHETERIE DE CLOYES SUR LE LOIR MARCHE 2017M19	2 152,50	0,00	0
10/12/2021	REALISATION ET SUIVI DOSSIER ICPE ENREGISTREMENT DECHETERIE DE CLOYES	2 888,00	0,00	0
13/12/2021	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX DECHETERIE D ANGERVILLE	2 770,00	0,00	0
13/12/2021	DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX DECHETERIE DE DREUX	6 977,00	0,00	0
22/12/2021	REPLACEMENT PROJECTEURS SUR DECHETERIE DE BONNELLES MARCHE 2018AC16	4 412,68	0,00	10
22/12/2021	REPLACEMENT ECLAIRAGE SUR SITE D EIFFEL MARCHE 2018AC16	4 874,18	0,00	10
27/12/2021	ALIMENTATION ELECTRIQUE CUVE AD BLUE ET AJOUT PROJECTEURS DREUX MARCHE 2021AC19	1 228,82	0,00	1
27/12/2021	ALIMENTATION ELECTRIQUE DU PONT BASCULE DU QUAI DE OUARVILLE MARCHE 2021AC19	708,13	0,00	1
27/12/2021	CLOTURE AUTOUR DU BASSIN DE RETENTION SUR DECHETERIE DE DREUX	4 190,00	0,00	5
29/12/2021	FOURNITURE ET POSE D UN SERVEUR VOCAL INTERACTIF	2 150,00	0,00	2
30/12/2021	POSE DE GARDES CORPS SUR DECHETERIE DE IVRY MARCHE 2020M27	11 038,76	0,00	0
30/12/2021	EQUIPEMENT DE RETENTION POUR BORNES A HUILE	530,92	0,00	1
31/12/2021	TRAVAUX EN REGIE POUR AMENAGEMENT SUR LES DECHETERIES	19 842,83	0,00	10
31/12/2021	TRAVAUX EN REGIE POUR AMENAGEMENT SUR LES DECHETERIES	19 842,83	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		3 744 189,21	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
19/04/2021	achat usine eiffel	1 876 393,27	0	0,00	0,00	26 666,67	26 666,67
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
19/03/2021	CLIO DN-719-EB	14 682,20	5	14 682,20	0,00	0,00	0,00
15/04/2021	ACQUISITION D'UN CAISSON 30M3	35 896,03	5	35 896,03	0,00	0,00	0,00
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		1 926 971,50					26 666,67

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	360 800,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	348 500,01
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	23 894,07

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
23/04/2021	DEPOT DE GARANTIE ACQUISITION CENTRE DE TRANSFERT DE DREUX	-47 900,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
		0,00	0,00	0
Mise à disposition				
		0,00	0,00	0
Affectation				
		0,00	0,00	0
Mises en concession ou affermage				
		0,00	0,00	0
Divers				
		0,00	0,00	0
TOTAL GENERAL		-47 900,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
19/03/2021	AX667FN KANGOO EXPRESS GRAND CONFORT 1 5 DCI 85	12 092,89	5	12 092,89	0,00	2 166,67	2 166,67
19/03/2021	BZ776NX CLIO SOCIETE	9 409,02	5	9 409,02	0,00	1 916,67	1 916,67
15/04/2021	rempl.mdt 1327/-5Caissons 7.2 m3 alvéoles stockage verre Droue.	2 439,00	5	2 439,00	0,00	9 750,00	9 750,00
15/04/2021	2006R630001 Pelle sur pneus LIEBHERR Type A904C (Série 440/29661) PA 2/2006	172 100,00	5	172 100,00	0,00	40 500,00	40 500,00
15/04/2021	chariot élévateur d'occasion pr les D.M.S.TOYOTA type 6FGF18- année 1998	8 500,00	5	8 500,00	0,00	3 666,67	3 666,67
15/04/2021	08R220001 Semi-remorque BR612HE	68 000,00	6	68 000,00	0,00	37 583,33	37 583,33
15/04/2021	08R220002 Semi remorque FMA IMMAT BR635HE	68 000,00	6	68 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00
15/04/2021	AB033CB Premium Lander Renault 6X2 410.26	85 262,33	6	85 262,33	0,00	39 583,33	39 583,33
15/04/2021	POSE ET CARROSSAGE DE BRAS DE MANUTENTION	37 176,00	8	37 176,00	0,00	0,00	0,00
15/04/2021	4 JANTES POUR LA PELLE LIEBHERR 904	742,00	1	742,00	0,00	0,00	0,00
15/04/2021	BD845ZJ TRACTEUR 4 X2 YV2J1G1A9BB N 206243	72 500,00	6	72 500,00	0,00	18 500,00	18 500,00
15/04/2021	BD645YP TRACTEUR 4X2 YV2J1G1A2BB N 205728	72 500,00	6	72 500,00	0,00	19 000,00	19 000,00
15/04/2021	BH705GF VEHICULE PREMIUM VF624DPD000001067	89 600,00	6	89 600,00	0,00	41 416,67	41 416,67
15/04/2021	VEHICULE BH705GF SERIE VF624DPD000001067	22 400,00	6	22 400,00	0,00	0,00	0,00
15/04/2021	BR014QZ PORTEUR VF624DPD000001189	89 600,00	6	89 600,00	0,00	33 583,33	33 583,33
15/04/2021	BR014QZ PORTEUR RENAULT VF624DPD000001189	22 400,00	6	22 400,00	0,00	0,00	0,00
15/04/2021	CHARGEUR POUR LES VEHICULES BH705GF	298,64	1	298,64	0,00	0,00	0,00
15/04/2021	CHARGEUR POUR LES VEHICULES BR014QZ	298,64	1	298,64	0,00	0,00	0,00
15/04/2021	1 GRAPPIN DE TRI 5 GRIFFES	7 566,65	5	7 566,65	0,00	17 166,67	17 166,67
19/04/2021	Insertion pour procéd.adaptée sur réhabilitation site exploitation des déchets a	439,60	10	439,60	0,00	26 666,67	26 666,67

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
19/04/2021	Mission controle techniq.travaux centre tri EIFFEL	361,20	10	361,20	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	PA 4/2005 - Assistance & Maitrise Ouvrage pour modernisation Centre de Tri de Ra	15 750,00	10	15 750,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	PA 4/2005 - Assistance & Maitrise Ouvrage pour Modernisation Centre de Tri de Ra	5 545,00	10	5 545,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	PA 4/2005 - Assistance & M.Ouvrage pr modernisation centre de tri Rambouillet	31 205,00	10	31 205,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	Marché 2/2005 - Tvx pour modernisation centre de tri à Rambouillet	231 676,00	10	231 676,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	Marché 2/2005 - Tvx pour modernisation centre de tri à Rambouillet	40 575,00	10	40 575,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	PA 4/2005 - AMO Modernisation centre de Tri	10 200,00	10	10 200,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	Marché 2/2005 - Tvx pour modernisation centre de tri à Rambouillet	228 872,00	10	228 872,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	Assur. 21/11/05 au 20/11/06 Tvx modern.centre de tri Rambouillet	5 773,81	10	5 773,81	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	Marché 2/2005 - 4ème Acpte Tvx modern.centre tri Rambouillet	847 791,00	10	847 791,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	PA 4/2005 - AMO Modernisation centre de Tri	4 250,00	10	4 250,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	Marché 2/2005 - 5ème Acpte Tvx modern.centre tri Rambouillet	96 423,00	10	96 423,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	PA 8/2005 - Mission complém. examen note calculs charpente métallique à Eiffel	960,00	10	960,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	PA 4/2005 - AMO Modernisation centre de Tri	4 250,00	10	4 250,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	PA 8/2005 - Mission C.T. dans cadre Tvx Modern. C. Tri	10 500,00	10	10 500,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	Marché 2/2005 6ème acpte et solde Tvx modern centre de tri.Rambouillet	119 241,27	10	119 241,27	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	1/2 journée de réunion le mercredi 5 juillet pour la	390,00	10	390,00	0,00	0,00	0,00
19/04/2021	Réunions supplémentaires - AMO Modernisation centre deTri	5 520,00	10	5 520,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition							

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
03/12/2021	TER1_OUZOUER ZB79 30 ARES ET FRAIS NOTAIRE	12 835,93	0	0,00	12 835,93	0,00	-12 835,93
03/12/2021	172_ PLANTATIONS 2002 DECHETERIE OUZOUEUR	1 682,99	0	0,00	1 682,99	0,00	-1 682,99
03/12/2021	11_ BAT9 CONSTRUCTION DECHETERIE OUZOUEUR	148 837,23	15	148 837,23	0,00	0,00	0,00
03/12/2021	27_ ARMOIRE DTQD DECHETERIE OUZOUEUR	4 248,27	10	4 248,27	0,00	0,00	0,00
03/12/2021	LE MARCHE 142_ FABRICATION ET POSE PORTAIL DECHETERIE OUZOUEUR	2 392,00	5	2 392,00	0,00	0,00	0,00
03/12/2021	153_ INSTALLATION ECLAIRAGE DECHETERIE OUZOUEUR	756,34	5	756,34	0,00	0,00	0,00
Affectation							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à la réforme							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers							
		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 671 360,81					315 981,09

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	19 842,83	
60632	Fournitures de petit équipement	8 902,50	
60632	Fournitures de petit équipement	280,24	
60632	Fournitures de petit équipement	793,80	
60632	Fournitures de petit équipement	1 494,60	
60632	Fournitures de petit équipement	1 875,60	
60632	Fournitures de petit équipement	230,82	
60632	Fournitures de petit équipement	475,50	
60632	Fournitures de petit équipement	417,70	
60632	Fournitures de petit équipement	376,94	
60632	Fournitures de petit équipement	466,13	
60632	Fournitures de petit équipement	618,00	
60632	Fournitures de petit équipement	3 871,00	
6241	Transports de biens	40,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		19 842,83	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A11

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	38 080 387.48
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0.00 %

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	A12

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	38 080 387,48
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé <u>Associations</u> <u>Entreprises</u> <u>Personnes physiques</u> <u>Autres</u>		
Personnes de droit public <u>Etat</u> <u>Régions</u> <u>Départements</u> <u>Communes</u> <u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u> <u>Autres</u>		
TOTAL GENERAL	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021 - Budget Principal

EMPLOIS	CATEGORIES	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois Budgétaires en Equivalent Temps Plein							
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL					
								1	0	1	1	1
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)												
Directeur(trice) général(e) des services	A	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)												
Agent chargé de la communication	C - B	34	0	34	27,7	3	30,7	1	3	2	2	2
Agent chargé des pass déchèteries	C	2		2	1	1	2	1	1	1	1	1
Acheteur public	C - B	1		1	1,8		1,8	1		1	1	1
Agent chargé du contrôle des flux	C	3		3	1		1	1		1	1	1
Agent de gestion des ressources humaines	C-B	1		1	4		4	4		1	4	4
Agent d'accueil et d'information	C	5		5	1,9		1,9	1,9		4	4	4
Agent de gestion budgétaire et comptable	C - B	2		2	4		4	4		7	7	7
Assistante de direction	C - B	7		7	1		1	1		1	1	1
Assistante d'exploitation	C-B	1		1	1		1	1		1	1	1
Coordinateur gestionnaire budgétaire et comptable	C-B	1		1	1		1	1		1	1	1
Directeur des Affaires Juridiques et de l'Achat Public	B-A	1		1	1		1	1		1	1	1
Directeur(trice) des finances et de la gestion du patrimoine	A-B	1		1	1		1	1		1	1	1
Directeur(trice) des ressources humaines	A	1		1	1		1	1		1	1	1
Directeur(trice) générale(e) adjoint	A	1		1	1		1	1		1	1	1
Juriste	C-B	1		1	0		0	0		1	1	1
Responsable de la prévention des risques au travail	B-A	1		1	0		0	0		1	1	1
Secrétaire Général	B	1		1	0		0	0		1	1	1
FILIERE TECHNIQUE ©		160	5	165	138	18,5	156,5	138	18,5	165	18,5	156,5
Adjoint au responsable de la maintenance et des travaux	C	1		1	1		1	1		1	1	1
Adjoint au responsable du matériel	C	1		1	1		1	1		1	1	1
Adjoint au responsable du transport	C	2		2	1		1	1		1	1	1
Adjoint au responsable territorial d'exploitation, chargé du transfert	C	1		1	1		1	1		1	1	1
Adjoint au responsable territorial d'exploitation, chargé du transport	C	1		1	1		1	1		1	1	1

Agent chargé de la communication	C-B	1	1	1	1	1	1
Agent chargé du contrôle des risques environnementaux	C	3	3	3	3	3	3
Agent de déchèterie secteur Yvelines Essonne	C	16	16	16	14	2	16
Agent de déchèterie secteur Beauce et Thymerais	C	17	17	17	16	1	17
Agent de déchèterie secteur Beauce et Dunois	C	12	12	12	11		11
Agent de déchèterie secteur Drouais	C	13	13	14	12	3	15
Agent de maintenance	C	6	6	6	5		5
Agent de quai du secteur yvelines essonne	C	6	6	6	6		6
Agent de quai du secteur Drouais	C	9	9	9	2	6	8
Agent de quai du secteur Beauce et Dunois	C	2	2	3	3		3
Agent d'entretien	C	1	1	1	1		1
Agent référent de la sécurité des personnes et des biens	C	2	2	2	2		2
Aide magasinier	C	1	1	1	1		1
Aide mécanicien	C	1	1	1	1		1
Chargé d'opération de construction	B	1	1	1	0	1	1
Chauffeur secteur Yvelines Essonne	C	18	18	18	15	0,5	15,5
Chauffeur secteur Drouais	C	17	17	17	13	3	16
Chauffeur secteur Beauce et Dunois	C	5	5	6	6		6
Chef de centre de transfert	C	2	2	2	2		2
Directeur(trice) des déchèteries	B-A	1	1	1	1		1
Directeur(trice) de l'équipement	A	1	1	1	1		1
Directeur(trice) de l'exploitation et de la valorisation	A	1	1	1	1		1
Directeur(trice) des services techniques	A	1	1	1	1		1
Magasinier	C	1	1	1	1		1
Mécanicien	C	3	3	3	2		2
Responsable de la communication	B-A	1	1	1	1		1
Responsable du contrôle des flux	C-B		1	1	1		1
Responsable de la maintenance et des travaux	C-B	1	1	1	1		1
Responsable de la sécurité des sites et de la veille environnementale	B-A	1	1	1	1		1
Responsable de la sécurité des personnes et des biens	C	1	1	1	1		1
Responsable territorial des déchèteries	C-B	4	4	4	4		4
Responsable territorial d'exploitation et de valorisation	C-B	2	2	3	3		3
Responsable du transport	C	1	1	1	1		1
Responsable du matériel	C-B	1	1	1	1		1
Technicien informatique et téléphonie	C-B	1	1	1	0	1	1

TOTAUX	195	5	200	166,7	21,5	188,2
---------------	------------	----------	------------	--------------	-------------	--------------

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technicien.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CUL.T : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacances temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de charbonnage de périmètre, de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021 - Budget Principal

AGENTS CONTRACTUELS EN FONCTION AU 31/12/2021	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice majoré	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI PERMANENT						
Adjoint au responsable territorial, chargé du transfert	C	TECHN	412		Code du Travail art L-1223-4	CDI
Agent chargé de la communication	B	ADM	390		Art 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Nature des fonctions qui le justifient
Agent de déchèterie secteur Beauve et Thymerais	C	TECHN	332		Art 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Remplacement agent titulaire indisponible
Agent de déchèterie secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Agent de déchèterie secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Agent de déchèterie secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Agent de déchèterie secteur Yvelines Essonne	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Agent de déchèterie secteur Yvelines Essonne	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Agent de quai secteur Drouais	C	TECHN	332		Code du Travail art L-1223-4	CDI
Agent de quai secteur Drouais	C	TECHN	332		Code du Travail art L-1223-4	CDI
Agent de quai secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1986	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Agent de quai secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1987	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Agent de quai secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1988	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Agent de quai secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1988	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Chargé d'opération de construction	B	TECHN	396		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Chauffeur secteur Yvelines Essonne	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Chauffeur secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Chauffeur secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Chauffeur secteur Drouais	C	TECHN	332		Art 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire
Responsable de la prévention des risques au travail	A	ADM	450		Art 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Nature des fonctions qui le justifient
Secrétaire générale	B	ADM	401		Art 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Nature des fonctions qui le justifient
Technicien Informatique et téléphonie	B	TECHN	436		Art 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Nature des fonctions qui le justifient

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2021	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice majoré	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
AGENTS OCCUPANT UN EMPLOI NON PERMANENT (temps complet)						
Agent de déchèterie	C	TECHN	332		Art 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Renfort temporaire
Agent de déchèterie	C	TECHN	332		Art 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984	Renfort temporaire

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
--	---

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
01/02/2020 - DSP incinération et mâchefers	UVEA	SAS UVEA	Personne Morale de Droit Privée	34 525 621,00
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	13 593 488,78	7 768 168,57	2 025 364,03	3 799 956,18
RECETTES	13 593 488,78	9 069 065,33	724 467,27	3 799 956,18
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	41 028 674,20	35 804 551,47	0,00	5 224 122,73
RECETTES	41 048 654,20	40 810 757,13	2 248 599,66	-2 010 702,59

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CENTRE DE TRI - NATRIEL / N°SIRET : 25280334100442				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 154 277,29	1 658 810,87	42 301,44	1 453 164,98
RECETTES	3 154 277,29	765 603,67	1 200 000,00	1 188 673,62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	4 450 560,77	4 141 194,92	0,00	309 365,85
RECETTES	4 450 560,77	4 629 199,39	0,00	-178 638,62

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 747 766,07	9 426 979,44	2 067 665,47	5 253 121,16
RECETTES	16 747 766,07	9 834 669,00	1 924 467,27	4 988 629,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	45 479 234,97	39 945 746,39	0,00	5 533 488,58
RECETTES	45 499 214,97	45 439 956,52	2 248 599,66	-2 189 341,21
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	62 227 001,04	49 372 725,83	2 067 665,47	10 786 609,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	62 246 981,04	55 274 625,52	4 173 066,93	2 799 288,59

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	16 747 766,07	9 426 979,44	2 067 665,47	5 253 121,16
RECETTES	16 747 766,07	9 834 669,00	1 924 467,27	4 988 629,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	45 479 234,97	39 945 746,39	0,00	5 533 488,58
RECETTES	45 499 214,97	45 439 956,52	2 248 599,66	-2 189 341,21
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	62 227 001,04	49 372 725,83	2 067 665,47	10 786 609,74
TOTAL GENERAL DES RECETTES	62 246 981,04	55 274 625,52	4 173 066,93	2 799 288,59

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Rambouillet, le 13.01.2022
Le Président,



Délibéré par le Comité syndical, réuni en session
A Rambouillet, le 15.06.2022

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation : 27.06.2022

Titulaires	Suppléants
41	41
16	3
16	3
16	3
0	0
0	0

Les membres du Comité syndical,

SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU			
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE
Pierre BONNEAU		Patricia BERNARDON	
Jean-Michel DUBIEF		Alex BORNES	
Bruno GUITTARD		Alain LAJUGIE	
Éric SEGARD		Yolande LETORT	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15.01.2022 et de la publication le

A Rambouillet, le 15.01.2022

Le Président



IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,

A Rambouillet, le 13.06.2022

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A Rambouillet, le 13.06.2022

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

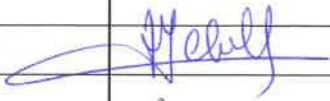


Contre :

Abstention :

Date de convocation : 07.04.2022

Titulaires	Suppléants
41	41
16	3
16	3
16	3
0	0
0	0

Les membres du Comité syndical,

SICTOM DE LA REGION DE CHATEAUDUN			
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE
Nicolas BELHOMME		Frédéric CALLU	
Jean-Yves DEBALLON		Annick FRÉON	
Olivier LECOMTE		Rémy CHABANNES	
Pascal TOUSSAINT		Rodolphe LANGLAIS	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15.06.2022 et de la publication le

A Rambouillet, le 13.06.2022

Le Président




IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,

A Rambouillet, le

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A Rambouillet, le

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

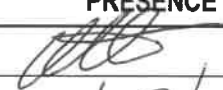
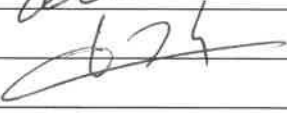

Contre :

Abstention :

Titulaires	Suppléants
41	41
16	3
16	3
16	3
0	0
0	0

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

CA DU PAYS DE DREUX			
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE
Christian ALBERT		Talal ABDELKADER	
Loïc BARBIER		Dominique DE VOS	
Françoise BORGET		Laëtitia GIRARD	
Denis CHERON		Frédéric GIROUX	
Mariam CISSE		Sylvie HENAUX	
Daniel COLLEU		Aïssa HIRTI	
Nelson FONSECA		Pierre LEPORTIER	
Pascal LEPETIT		Sébastien LEROUX	
Josette PHILIPPE		Michel MALHAPPE	
Jean-Louis RAFFIN		Philippe POMMEREAU	
Gérard SOURISSEAU		Pierre SANIER	
Sophie WILLEMIN		Valérie VERDIER	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15.04.2022 et de la publication le

A Rambouillet, le 15.04.2022

Le Président




IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président

A Rambouillet, le

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A Rambouillet, le

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :



Abstention :

Date de convocation :

Titulaires	Suppléants
41	41
16	3
16	3
16	3
0	0
0	0

07.06.2022

Les membres du Comité syndical,

CC DES PORTES EURELIENNES D'ILE-DE-FRANCE			
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE
Gérald GARNIER		Annie CAMUEL	
Jacques GEFFROY		Michel CRETON	
Stéphane LEMOINE		Vanessa LAMBOURG	
Daniel MORIN		Jean-Claude SOLIGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15.06.2022 et de la publication le

A Rambouillet, le

15.06.2022

Le Président




IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
IV
D2

Présenté par le Président.

A Rambouillet, le 13.06.2022

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A Rambouillet, le 13.06.2022

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention

Titulaires	Suppléants
41	41
16	3
16	3
16	3
0	0
0	0

Date de convocation : 07.06.2022

Les membres du Comité syndical,

SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET			
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE
Xavier CARIS		Romuald AMELINE	
Jean-Pierre CUYER		Jean-François BLANC	
Thierry CONVERT		Mazid CALAS	
Jean-Louis FLORES		Michaël LE SAULNIER	
Jacques FORMENTY		Sylvie MARGOT	
Sylvain GUIGNARD		Gilles MERCIER	
Pierre-Yves KOPPE		Adrien MOCKELYN	
Benoît PETITPREZ		Ismaël NEHLIL	
Virginie ROLLAND		Jacky VANSON	
Jacques TROGER		Frédéric VEYE DIT CHARETON	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15.06.22 et de la publication le

A Rambouillet, le 15.06.2022

Le Président



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président,

A Rambouillet, le

Le Président,



Délibéré par le Comité syndical, réuni en session

A Rambouillet, le

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation :

Titulaires	Suppléants
41	41
16	3
16	3
16	3
0	0
0	0

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

SIREDOM			
Délégués titulaires	PRÉSENCE	Délégués suppléants	PRÉSENCE
Emmanuel DASSA		Daniel CHAINTREUIL	
Lise DUHAY		Julien GARCIA	
Jean-Marie GELE		Gaétan GRANGIER	
Jean-Paul JACQUET		Evelyne HERON	
Roland DEPARDIEU		Edwige HUOT-MARCHAND	
Christian SCHOETTL		Olivier THOMAS	
Yves VILLATE		Francis VIVAT	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Rambouillet, le



Annexe II : **Rapport d'activités SITREVA 2020**



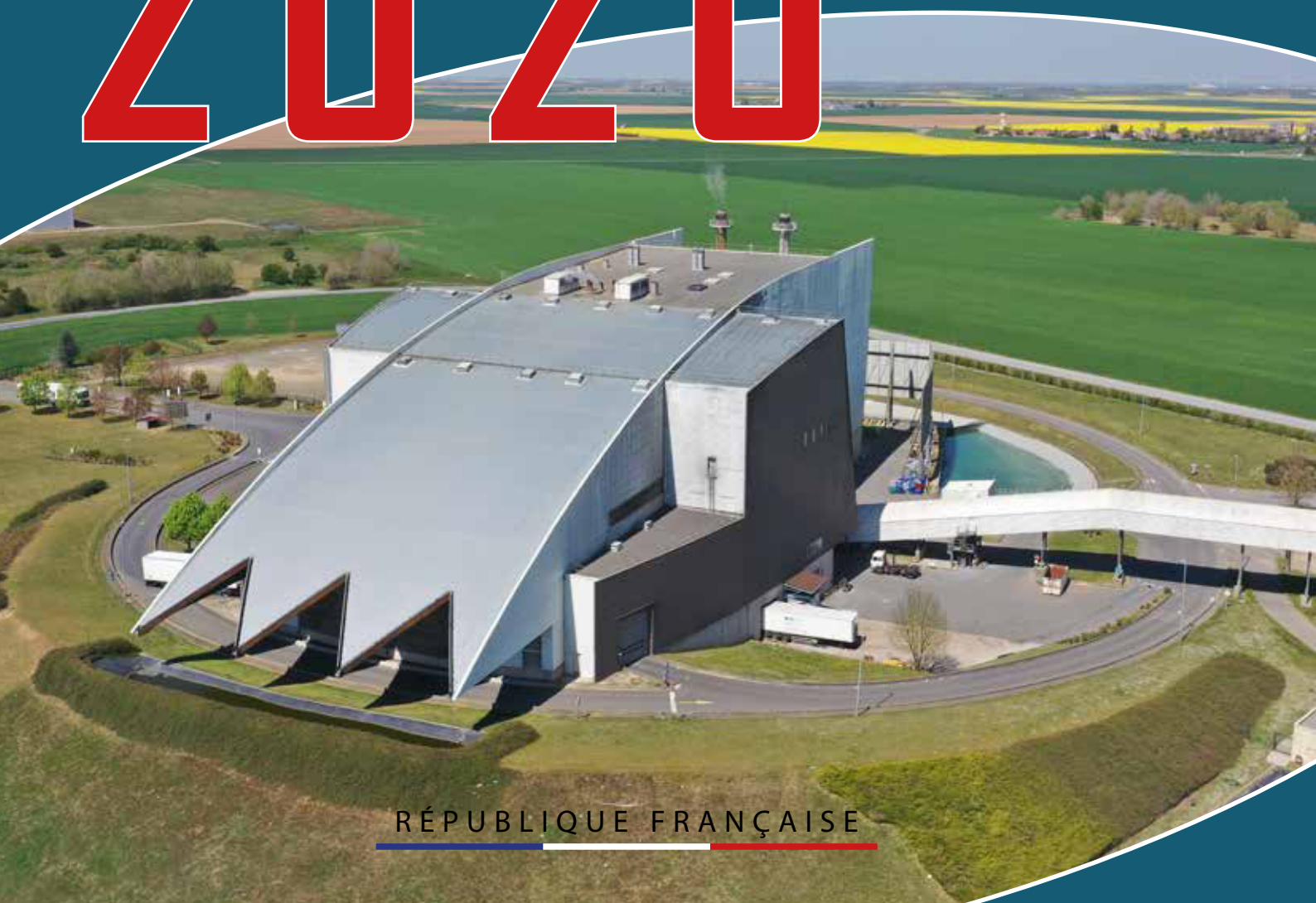


SITREVA

Service public du recyclage

Rapport d'activité

2020

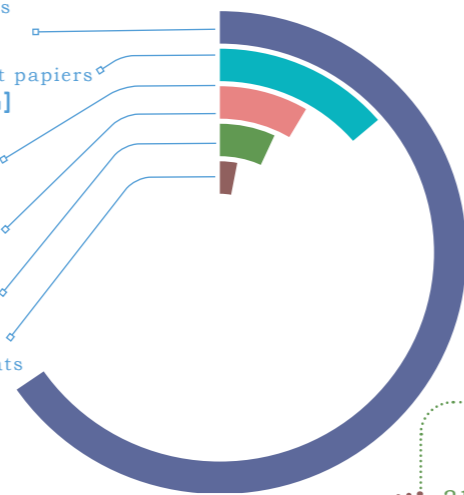


L'activité 2020 de Sitreva en un coup d'oeil



112 433 t
collectées par les
6 établissements
membres

- Ordures ménagères
73 750 t [66 %]
- Emballages et papiers
15 844 t [14 %]
- Verre
9 858 t [9 %]
- Végétaux
8 129 t [7 %]
- Encombrants
3 605 t [3 %]
- Bois, Carton, Gravats
1 247 t [1 %]



88 859 t
apportées dans les
29 déchèteries



536 kg
de déchets produits
par habitant



- Tout-venant
24 887 t [28 %]
- Gravats
22 913 t [26 %]
- Végétaux
18 715 t [21 %]
- Bois
11 587 t [13 %]
- Métaux
3 617 t [4 %]
- Appareils électriques
2 875 t [3 %]
- Mobilier
2 186 t [2 %]
- Cartons
1 071 t [1 %]
- Produits chimiques
633 t [0,7 %]
- Autres petits flux
375 t [0,4 %]



2 418 t
de déchets d'ac-
tivité
des **entreprises**



385 t
de déchets
des **chantiers**
Sitreva



43 510 t
d'apports
extérieurs



1 233 t
déstockées au
31/12
sur nos **5**
centres
de transfert

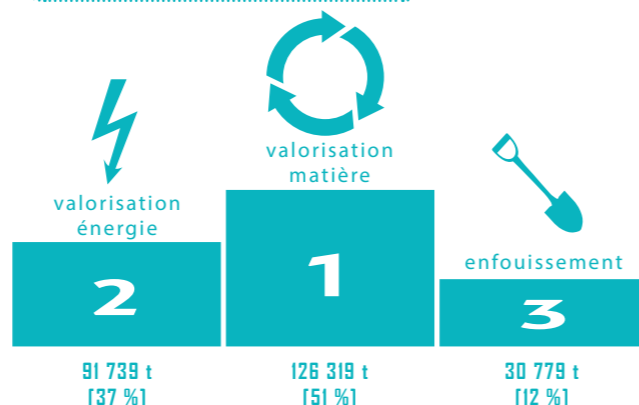
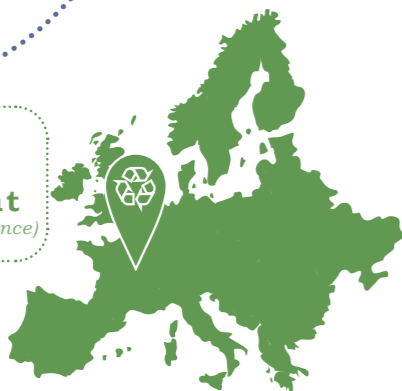


248 838 t
traitées

88 %
valorisées

86 %
traitées **localement**
(Centre-Val de Loire et Ile-de-France)

12,9 % traitées en France
1,1 % traitées en Europe



Edito



Benoît PETITPREZ

Comme tous les services publics, celui du recyclage fut confronté en 2020 au défi de la continuité. Malgré les confinements, malgré les contraintes d'organisation imposées par les nouvelles mesures de distanciation physique, malgré les arrêts de travail du personnel pour maladie ou suspicion de maladie, les déchets des ménages ont été collectés sans interruption et Sitreva, tout au long de l'année, les a réceptionnés, traités et valorisés. A leur réouverture, malgré un contexte toujours dégradé, les déchèteries ont absorbé une hausse de 19% de la quantité moyenne de déchets déposée par les usagers à chaque passage. Ces efforts et cette capacité à surmonter les effets déstabilisateurs de la crise épidémique, Sitreva les doit à la détermination et au savoir-faire de ses équipes, élus et agents publics, administratifs et techniques. Aussi est-ce avec beaucoup de fierté que je porte à votre connaissance ce rapport d'activité pour l'année 2020, et salue Benoît Petitprez qui a présidé aux destinées de Sitreva depuis 2014, y compris durant cette année difficile, et établi durablement le syndicat comme un acteur public essentiel du développement durable sur notre territoire avant finalement de passer la main en mai 2021 et de poursuivre son mandat au service de Sitreva en tant que vice-président. Elu par le comité syndical de Sitreva le 18 mai 2021, je me suis engagé à inscrire mon action dans la continuité de celle de mon prédécesseur, avec l'objectif de poursuivre le développement du service public du recyclage, de rendre celui-ci plus simple et plus accessible pour ses usagers, et d'améliorer constamment la performance de Sitreva dont l'unique mission reste de rendre le meilleur service public au meilleur coût.



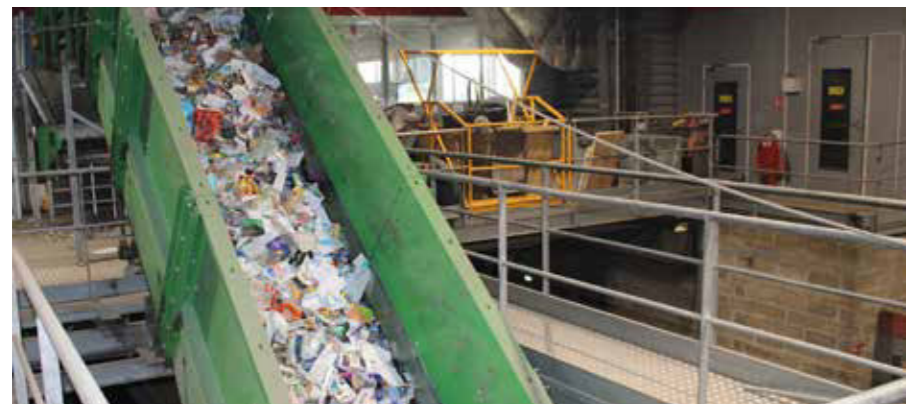
Le Président de Sitreva,
Stéphane LEMOINE

Les faits marquants de 2020

1er Janvier

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux devient officiellement le 6e membre de Sitreva, après en avoir été adhérent sous convention pendant une année en préparation de cette adhésion pleine et entière. Sont alors transférées à Sitreva non seulement les compétences de transfert, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, et d'exploitation des 11 déchèteries, déjà prises en charge par Sitreva dans le cadre de la convention transitoire, mais également la compétence de tri, comprenant l'exploitation du centre de tri Natriel, géré en régie et avec du personnel en insertion.

C'est également le 1er janvier 2020 que



Sitreva, après avoir décidé de ne pas renouveler le marché anciennement confié à Suez d'exploitation de 7 des déchèteries de l'Agglo du Pays de Dreux, reprit donc en régie l'exploitation de l'ensemble des déchèteries. Le parc de déchèteries de Sitreva comprend alors 30 sites, sur lesquels 66 agents de déchèterie accueillent les usagers.

1er Février

La convention de délégation de service public, par laquelle la société Suez s'est vu confier, jusqu'au 31 décembre 2027, l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de

Ouarville, rebaptisée Uvéa à cette occasion, et de la plateforme de maturation des mâchefers (PMM) attenante, entre en vigueur. Elle succède à la précédente convention qui a encadré pendant 20 ans l'exploitation de l'UVE de Ouvarville et du centre de tri Setri de Rambouillet. Tandis que ce dernier a définitivement fermé ses portes, la poursuite de l'exploitation de l'UVE et de la PMM de Ouvarville est porteuse d'enjeux forts : principal outil de valorisation des déchets dont Sitreva a la charge, l'UVE de Ouvarville avait mobilisé au cours des 20 années écoulées une part importante des contributions financières des membres de Sitreva. Ainsi en 2019, les charges récurrentes de la DSP avaient représenté 6 057 885,84 € soit 19,07 €/habitant sur le coût total de Sitreva de 66,32 €/habitant. Désormais amorti, la poursuite de l'exploitation de l'équipement doit signer pour les membres de Sitreva un retour sur investissement, comprendre : une baisse subs-

tantielle de son coût. Le nouvel exploitant doit également être en mesure d'améliorer la performance énergétique de l'équipement, c'est-à-dire de développer son potentiel de valorisation.

Suez s'est également engagée à accompagner



la mise en œuvre de deux projets phares pour l'accroissement du rendement énergétique de l'UVE : l'installation sur les terres voisines

de serres de culture, qui seraient chauffées sans dépense énergétique nouvelle grâce à la chaleur fatale de l'UVE et permettraient de produire aux portes de Paris des légumes cultivés en circuit court ; la création d'une unité d'entomoculture, qui permettrait la valorisation matière annuelle de 60 000 t de déchets agro-alimentaires grâce à l'élevage d'insectes, également chauffés grâce à la chaleur fatale de l'UVE, et leur transformation en protéines pour l'alimentation animale et en engrais pour les cultures voisines.

17 Mars

Le confinement généralisé entre en vigueur à 12h00. L'ensemble des déchèteries de Sitreva sont fermées, et les agents chargés de leur exploitation, agents publics comme contractuels de droit privé, sont d'office maintenus à leur domicile dans le cadre d'une « autorisation spéciale d'absence » qui s'apparente au chômage partiel mais qui leur permet en outre de conserver l'intégralité de leur rémunération.

Il en va de même pour l'ensemble des services supports du syndicat – direction générale, ressources humaines, finances et affaires juridiques, équipement : l'ensemble du personnel est dans les mêmes conditions maintenu à son domicile. Grâce aux solutions informatiques que le syndicat a préalablement adoptées, le développement du télétravail est rapide, et la continuité administrative du syndicat, assurée.

Il en va de même pour la partie exploitation et valorisation, l'environnement de travail plus naturellement solitaire des chauffeurs et agents de transfert facilitant leur respect des mesures barrières et de distanciation physique dans le cadre professionnel. Leur activité peut donc être maintenue sans compromettre leur sécurité : après la fermeture des déchèteries, les évacuations des déchets sont poursuivies, priorité étant donnée aux déchets fermentescibles susceptibles d'entraîner des départs d'incendie en cas de stockage prolongé. Les centres de transfert ne cessent également jamais leur activité : mailons essentiels de la logistique du syndicat, leur ouverture est la condition de l'accueil



du produit des collectes en porte-à-porte ou des bornes d'apport volontaire effectuées par chacun des membres du syndicat et donc de la continuité du service public de collecte. Le transport des déchets pris en charge vers les sites de traitement se poursuit également, les principaux sites de traitement et repreneurs ayant pu maintenir leur activité, à commencer par le centre de valorisation énergétique Uvéa à Ouvarville.

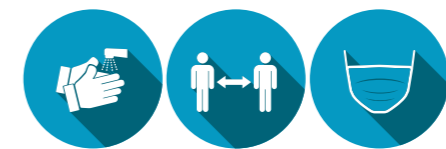
Les services de l'équipement peuvent également maintenir leur activité. La veille sécuritaire des matériels, véhicules et engins est assurée, de même que plusieurs chantiers peuvent être poursuivis et menés à bien : pose des garde-corps sur la déchèterie de Janville ou création d'une alvéole pour le stockage des cartons sur le centre de transfert de Rambouillet par exemple. Parallèlement, les agents du service de la sécurité des personnes et des biens réduisent leur activité, mais effectuent des rondes sur l'ensemble des sites, en particulier les déchèteries fermées afin de prévenir tout acte de vandalisme. Enfin, le service de la santé et de la sécurité au travail est totalement opérationnel et veille à ce que le personnel présent évolue sur les sites dans le respect des mesures barrières et dans des conditions sanitaires sûres.

La configuration particulière du centre de tri Natriel de Dreux conduit à devoir en décider la fermeture dès l'annonce du confinement. D'abord dégradée par la nécessité de plusieurs agents valoristes de rester à leur domicile pour garder leurs enfants, son activité devient ensuite impossible à maintenir,

même partiellement, sans compromettre le respect des mesures barrières de protection du personnel de tri contre la propagation de la Covid-19 imposées dans le cadre du confinement. Les lieux dans lesquels ce personnel évolue sont en effet trop exigus pour respecter à minima la règle de distanciation physique. Dans la semaine qui suit la fermeture du centre, conducteurs d'engins et chauffeurs continuent cependant d'y œuvrer afin d'évacuer le stock de déchets d'emballages restant à trier, pour prévenir là aussi tout risque d'incendie. Ces déchets, comme ceux collectés depuis, sont traités directement à Uvéa à Ouvarville.

L'analyse de la situation sur le centre de tri met alors en exergue les points suivants :

En premier lieu, la configuration des lieux rend impossible le respect des règles de distanciation physique entre les agents (vestiaires, locaux sociaux, salle de pause) alors même que la présence simultanée de 14 agents de tri minimum est requise pour assurer le fonctionnement de la chaîne. La cabine de tri constitue elle-même une zone à risque en raison de la présence et de la manipulation d'emballages souillés.



En second lieu, les stocks d'équipements de

protection individuelle sont insuffisants face aux nouveaux besoins :

- 2 paires de gants de protection spécifiques sont habituellement mises à la disposition des agents de manière hebdomadaire ; compte-tenu des risques liés au Covid-19, une paire de gants par agent de tri et par jour est à prévoir, soit 210 paires de gants par semaine minimum ;

- 2 blouses propres sont remises aux agents toutes les semaines en temps normal ; une augmentation des dotations est à prévoir afin d'assurer la protection des agents, soit 126 blouses à commander ;

- Enfin, la mise à disposition de masques de protection nécessite de disposer à minima de 210 masques par semaine alors qu'aucun stock n'est disponible.

Après que les stocks d'EPI ont pu être constitués, et deux bases-vie louées afin d'agrandir les vestiaires disponibles, le tri au centre Natriel peut reprendre, encore partiellement, compte-tenu des effectifs disponibles : plus du tiers des agents affectés à la chaîne de tri sont en arrêt dans le cadre d'une autorisation spéciale d'absence, soit pour garde d'enfant scolarisé, soit en tant que personnes à risque ou conjoints de personne à risque. La constitution d'une seule équipe de tri sur les trois qui se succèdent habituellement sur la chaîne de tri peut dès lors être garantie ; la capacité de tri du centre est diminuée des deux tiers : 90 t/semaine. A partir du 4 mai, une deuxième équipe de tri peut être reconstituée, et la capacité du centre passe à 160 t/semaine. Le 2 juin, les trois équipes de valoristes peuvent à nouveau être constituées et la capacité du centre portée à 370 t/semaine.

Confrontées aux mêmes difficultés de disponibilité du personnel et des équipements de protection individuelle, seules les déchèteries de Châteaudun, Dourdan, Dreux, Droue-sur-Drouette, Rambouillet et Roinville peuvent d'abord partiellement ouvrir à partir du 24 avril, à raison de 2 jours par semaine, pour les seuls professionnels et collectivités. C'est également à cette date que les services administratifs de Sitreva reprennent leur travail en présentiel.

1er Avril

La refonte du site internet de Sitreva est lancée. Il y a 10 ans, Sitreva relançait son service communication. Ce nouveau départ était marqué par le lancement du site Internet de Sitreva. Créé par une jeune entreprise Rambolitaine en 2010, le site aux couleurs de la collectivité a rapidement trouvé son public, les statistiques de fréquentation ne cessant de croître pour atteindre des sommets en 2020 (près de 30000 visiteurs uniques en moyenne par mois contre 7000 en 2019) du fait de la crise sanitaire et de la mise en place des prises de rendez-vous en ligne pour se rendre en déchèterie.



10 ans sans lifting pour un site Internet, c'est long. Si la charte graphique restait encore attrayante, certaines technologies utilisées devenaient obsolètes et d'autres plus récentes absentes. Le site n'était par exemple pas adapté à la navigation sur smartphone, devenu aujourd'hui la principale source de navigation sur Internet.

Le site a donc été refondu complètement afin de proposer un outil plus moderne et en adéquation avec les technologies actuelles. « Responsive », c'est-à-dire adaptable à tous les supports de lecture, sa vocation reste d'informer les usagers sur les déchèteries, les consignes de tri, la valorisation et les actualités de la collectivité. S'ajoutera ensuite un compte usager. Un espace personnel aux usagers qui pourront y voir leurs dépôts effectués en déchèterie, leurs éventuelles factures avec possibilité de paiement en ligne, leur pass déchèterie dématérialisé.

11 Mai

Le déconfinement est annoncé. 22 déchèteries peuvent immédiatement être ouvertes aux particuliers. Mais afin de prévenir les difficultés d'exploitation et d'accueil générées

par un afflux trop important d'usagers, un système d'accès sur rendez-vous est temporairement instauré.

5 autres déchèteries peuvent ouvrir le 1er juin, une autre le 9 juin. Le 29 juin, toutes les déchèteries sont accessibles sans rendez-vous le matin, sur rendez-vous l'après-midi et les



week-ends.

L'accès sur rendez-vous est maintenu jusqu'au 12 septembre. Contraignant pour les usagers, ce système aura cependant permis, en régulant la fréquentation des déchèteries, d'éviter les files interminables aux entrées des déchèteries malgré la forte demande des usagers au sortir du confinement, et de garantir sur les plateformes le respect des mesures de distanciation physique.

Le 29 octobre, lorsque le 2e confinement est décidé, tous les services de Sitreva étant suffisamment dotés en masques et gel hydroalcoolique, et le maintien de l'ouverture des écoles ne contraignant pas une partie du personnel à rester à domicile, l'ensemble des services de Sitreva demeure ouvert et opérationnel.

2 Septembre

La direction de l'Équipement lance les études de projets de réhabilitation du site sur lequel se trouvent la déchèterie et le centre de transfert de Dreux. Première étape : le démantèlement d'un vieux hangar occupant inutilement et dangereusement une place importante. Le démontage s'est déroulé en plusieurs étapes : mise en sécurité du site, enlèvement de 900 m² de toiture en fibrociment, de bardage et enfin sciage et broyage des murs en béton



suivi de l'évacuation des gravats. Ce chantier complexe n'a pas empêché la continuité de service et la déchèterie a pu rester ouverte. Ces travaux ouvrent la procédure de réflexion quant au réaménagement global du site en vue d'une optimisation et d'une sécurisation de l'activité.

Parallèlement, les travaux de mise aux normes se poursuivent sur les déchèteries de La Commune Nouvelle d'Arrou, Châteauneuf-en-Thymerais, Bû, Ivry-la-Bataille, Bonnelles, Saint-Chéron, avec la mise en place de nouveaux murets et garde-corps, extensions, citerne de rétention des eaux d'extinction d'incendie.

Au centre de transfert de Ouarville, une alvéole couverte et entourée de murs en béton à été mise en place pour éviter les envols sur



les terrains agricoles voisins.

21 Octobre

Le nouveau comité syndical est enfin installé, et son exécutif élu. Le second tour des élections municipales n'ayant eu lieu que le 28 juin, Sitreva a en effet dû attendre que les assemblées de ses membres soient elles-mêmes installées et aient désigné leurs délégués avant de réunir ces derniers.

Grâce à la révision statutaire adoptée le 13 novembre 2019 et qui devait entrer en vigueur sous la nouvelle mandature, la nouvelle assemblée de Sitreva est resserrée, comptant désormais 41 sièges, ce qui doit à la fois faciliter son administration et donner plus de



poids à chacun des élus la composant.

Au cours de cette séance, Monsieur Benoît PETITPREZ, seul candidat, est réélu à la présidence de Sitreva, à l'unanimité des voix. Sont également élus 12 vice-présidents, chacun en charge d'un champ de compétences déléguées par le président.

4 Novembre

Le comité syndical de Sitreva autorise son président à signer avec les sociétés Suez et La Tomate des frères Besnard, une convention tripartite de fourniture de chaleur. Dans le cadre de la nouvelle convention de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de l'UVE Uvéa de Ouarville, Sitreva avait en effet prévu qu'Uvéa ait la faculté de contractualiser elle-même des conventions de vente de chaleur à des tiers privés notamment pour mettre en œuvre deux projets déjà identifiés dans la convention de DSP et qui ont vocation à améliorer encore la performance énergétique de l'UVE:

- la production de tomates sous serres
- la production d'insectes à partir de biodéchets.

Les frères Besnard, ingénieurs et agriculteurs locaux, ont exprimé leur intérêt pour l'utilisation, dans le cadre de la création d'une activité de maraîchage sous serres, de la chaleur produite par Uvéa. Leur projet : construire des serres sur une emprise située à proximité de l'UVE, sur un terrain appartenant à Sitreva, et les alimenter en chaleur sous forme d'eau chaude, au moyen d'un réseau à construire entre les serres et l'UVE. Après usage thermique, l'eau serait restituée à Uvéa par une autre canalisation et à une température moindre. Uvéa, en sa qualité de délégataire exploitant l'UVE, apporterait la

chaleur.

Les parties se sont rapprochées afin d'entériner les modalités techniques, administratives et commerciales de cette fourniture de chaleur, regroupées dans la convention que le président de Sitreva a été autorisé à signer. Celle-ci prévoit notamment que Sitreva sera financièrement intéressé à la fourniture de chaleur tandis que, disposant de la maîtrise foncière du terrain sur lequel est construite l'UVE, ainsi que du terrain sur lequel seront construites les serres maraîchères par La Tomate des Frères Besnard – la société que les deux frères ont fondée –, il mettra ce dernier à leur disposition dans le cadre d'un bail emphytéotique.

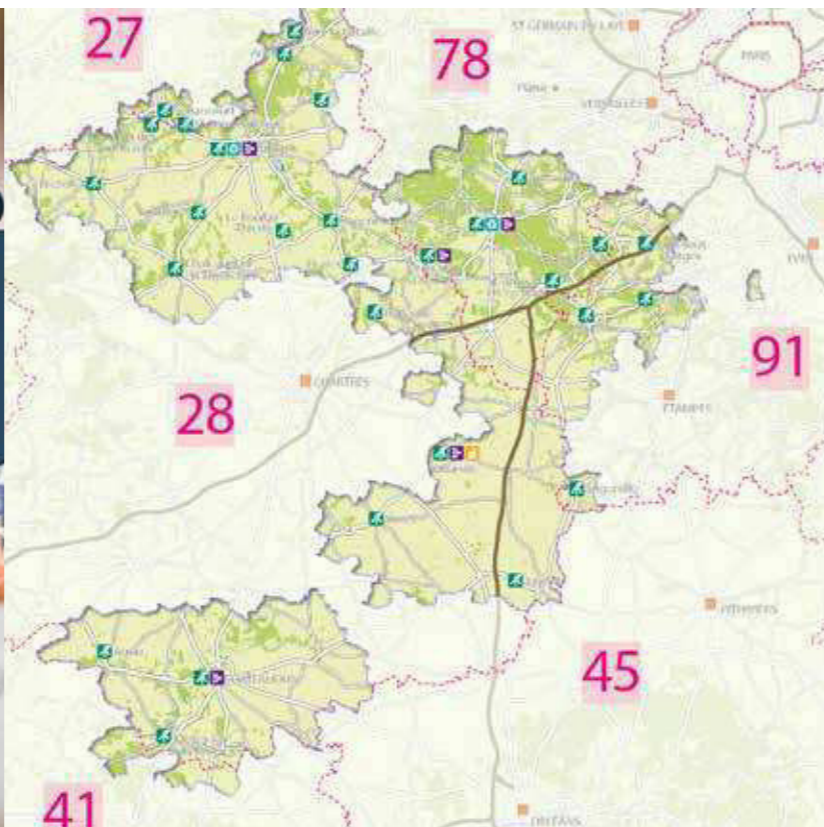
16 Décembre

Le Comité syndical autorise le président à signer l'acte d'acquisition du centre de transfert de Dreux. Dès que Sitreva s'est vu transférer la compétence du transfert des déchets ménagers sur le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux, l'exercice de celle-ci



en régie a été évoqué. Cependant le centre de transfert de Dreux est non seulement exploité sous contrat par la société SUEZ RV mais en est aussi la propriété. Dans la recherche de Sitreva d'un site pouvant accueillir son activité de transfert en régie, l'acquisition du site exploité par Suez a naturellement été privilégiée. A l'issue de discussions menées au cours de l'année, Suez a exprimé son accord pour céder le site au 1er janvier 2021, date à partir de laquelle Sitreva sera effectivement propriétaire du centre de transfert de Dreux, à l'instar des autres centres de transfert de son territoire. ■

Nos moyens



Territoire
et organisation

Ressources
Humaines

Equipements

Finances



Le territoire et l'organisation

375 611
habitants

4 270
km²

258
communes

6
établissements
membres

Sitreva est un établissement public créé le 1er mars 1994 afin d'exploiter les déchèteries et d'effectuer le transport et le transfert, le tri, le traitement et la valorisation des déchets que ses membres lui ont confiés après les avoir collectés. Son siège est à Ouarville en Eure-et-Loir.

Sont membres de Sitreva :

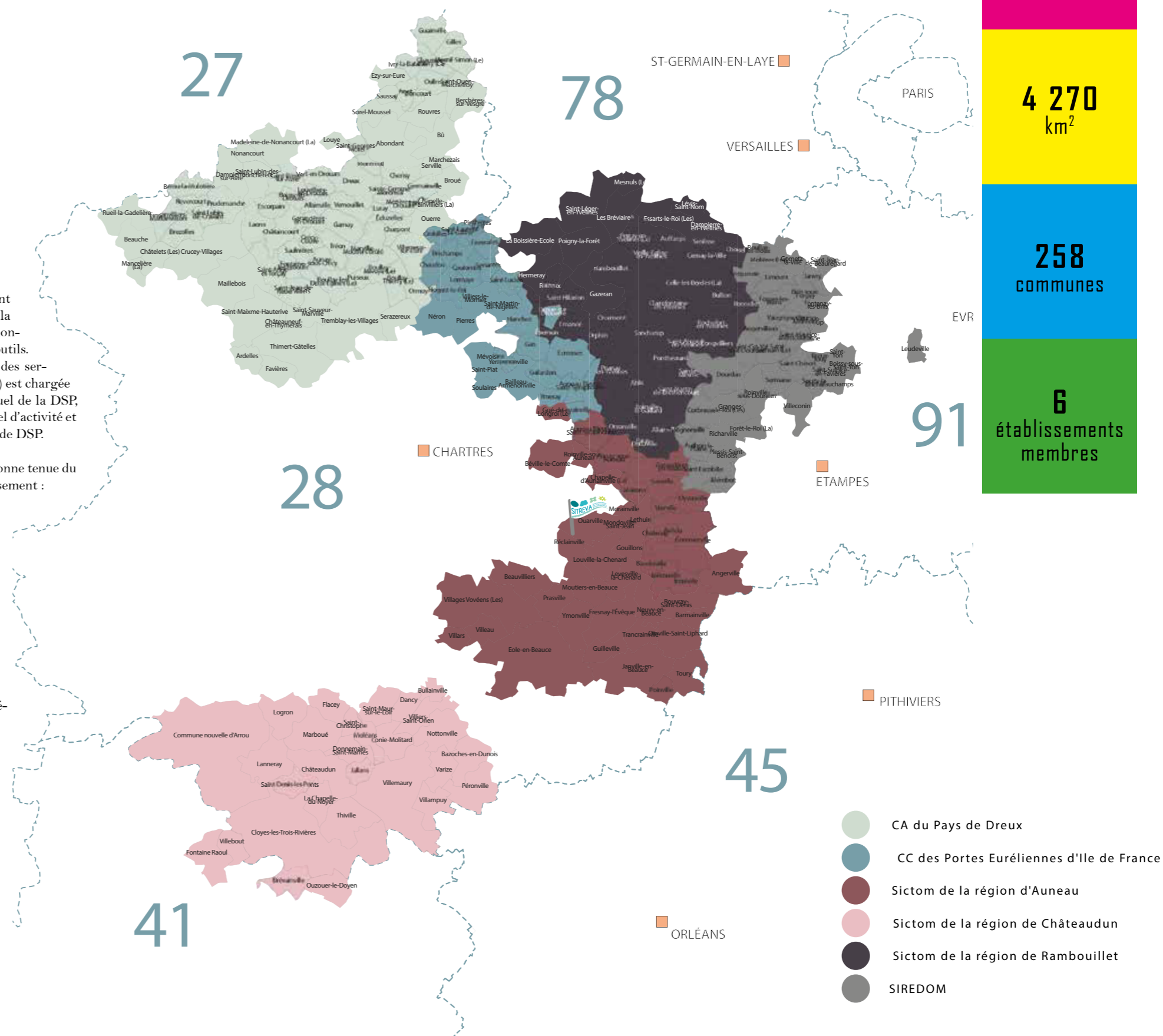
- La CA du Pays de Dreux
- La CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
- Le SICTOM de la région d'Auneau
- Le SICTOM de la région de Châteaudun
- Le SICTOM de la région de Rambouillet.
- Le SIREDOM

Sitreva est administré par un organe délibérant composé de délégués désignés par ses membres : le Comité syndical. Celui-ci est ainsi composé de 41 conseillers syndicaux titulaires et 41 suppléants, désignés par les assemblées délibérantes des établissements membres de Sitreva, lesquelles sont issues des conseils communautaires des structures réunies au sein de ces établissements (à l'exception de la CA du Pays de Dreux et de la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France qui sont membres directs de Sitreva). L'ensemble procède des 258 communes qui composent le territoire de Sitreva. Le comité syndical s'est réuni à 9 reprises en 2020, adoptant 69 délibérations.

Plusieurs commissions préparent les travaux du comité syndical et l'accompagnent dans ses missions. La commission d'appel d'offres (CAO) ouvre les offres remises par les candidats à un marché public et attribue les marchés publics. Elle s'est réunie 5 fois en 2020. La commission d'ouverture des offres de délégation de service public (COODSP) ouvre les offres remises par les candidats à une DSP et est consultée sur tout projet d'avenant à la convention de DSP. La commission des finances est consultée sur toutes les questions afférentes au budget et aux finances du syndicat. Elle s'est réunie 5 fois en 2020. La commission des déchèteries est consultée sur les conditions et les règles de fonctionnement du service d'accueil des usagers

dans nos déchèteries. La commission du traitement des déchets et du suivi de la DSP assure le suivi du fonctionnement de la DSP et de ses outils. La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est chargée de l'examen du rapport annuel de la DSP, de l'examen du rapport annuel d'activité et est consultée sur tout projet de DSP.

Deux instances assurent la bonne tenue du dialogue social dans l'établissement : Le comité technique (CT) donne un avis sur toutes les questions d'ordre collectif touchant aux ressources humaines. Il s'est réuni 3 fois en 2020. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est consulté sur tous les projets de décision relatifs à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il exerce en outre une mission de prévention, d'analyse et d'inspection en matière de conditions de travail et de santé. Il s'est réuni 1 fois en 2020. ■



Composition du comité syndical



Stéphane LEMOINE
Président



Loïc BARBIER
1er vice-président
délégué aux déchèteries



Pierre-Yves KOPPE
2ème vice-président
délégué aux affaires générales, aux finances,
au patrimoine, et au contrôle de gestion



Jean-Yves DEBALLON
3ème vice-président
délégué aux relations extérieures et
institutionnelles en Centre-Val de Loire



Benoît PETITPREZ
4ème vice-président
délégué à la stratégie et aux affaires
juridiques



Bruno GUITTARD
5ème vice-président
délégué au suivi de la délégation de service
public



Christian SCHOETTL
6ème vice-président
délégué aux relations extérieures et
institutionnelles en Ile-de-France



Daniel MORIN
7ème vice-président
délégué au centre de tri



Virginie ROLLAND
8ème vice-présidente
déléguée à la communication



Eric SEGARD
6ème vice-président
délégué aux travaux et à l'équipement



Daniel COLLEU
10ème vice-président
délégué à l'exploitation et la valorisation



Nicolas BELHOMME
11ème vice-président
délégué à l'environnement



Sophie WILLEMIN
12ème vice-présidente
déléguée à la sûreté

Les autres conseillers syndicaux

Titulaires :

Christian ALBERT; Pierre BONNEAU; Françoise BORGET; Xavier CARIS; Denis CHERON; Mariam CISSE; Thierry CONVERT; Jean-Pierre CUYER; Emmanuel DASSA; Roland DEPARDIEU; Jean-Michel DUBIEF; Lise DUHAY; Jean-Louis FLORES; Nelson FONSECA; Jacques FORMENTY; Gérald GARNIER; Jacques GEFROY; Jean-Marie GELE; Sylvain GUIGNARD; Jean-Paul JACQUET; Olivier LECOMTE; Pascal LEPETIT; Sébastien LEROUX; Jean-Louis RAFFIN; Gérard SOURISSEAU; Pascal TOUSSAINT; Jacques TROGER; Yves VILLATE.

Suppléants :

Talal ABDELKADER; Romuald AMELINE; Patricia BERNARDON; Jean-François BLANC; Alex BORNES; Mazid CALAS; Frédéric CALLU; Annie CAMUEL; Daniel CHAINTREUIL; Michel CRETON; Dominique DE VOS; Annick FRÉON; Julien GARCIA; Laëtitia GIRARD; Frédéric GIROUX; Gaétan GRANGIER; Sylvie HENAU; Evelyne HERON; Aïssa HIRTI; Edwige HUOT-MARCHAND; Arnaud JARDIN; Alain LAJUGIE; Vanessa LAMBOURG; Rodolphe LANGLAIS; Michaël LE SAULNIER; Pierre LEPORTIER; Yolande LETORT; Michel MALHAPPE; Sylvie MARGOT; Gilles MERCIER; Adrien MOCKELYN; Ismaël NEHLIL; Josette PHILIPPE; Philippe POMMEREAU; Pierre SANIER; Jean-Claude SOLIGNAT; Olivier THOMAS; Jacky VANSON; Valérie VERDIER; Frédéric VEYE DIT CHARETON; Francis VIVAT.

La CA du Pays de Dreux

12

La CC des Portes Euréliennes
d'Ile-de-France

4

Le Sictom de la région d'Auneau

4

Le Sictom de la région de Châteaudun

4

Le Sictom de la région de Rambouillet

10

Le Siredom

7



41
sièges

Au sein de Sitreva, le nombre de sièges de chaque membre est déterminé au prorata de sa population sur la base d'un siège par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.



Les ressources humaines



Stéphane LEMDINE
Président

A l'exception de l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique et agroalimentaire de Ouarville, confiée à UVEA, filiale du groupe Suez, l'ensemble de la mission de Sitreva est assuré en régie. A ce titre, les effectifs sont riches d'une diversité d'activités et de métiers.

Structuration des services et formation professionnelle

Les effectifs de Sitreva sont répartis sur 258 emplois et composés de 201 agents de la fonction publique territoriale, titulaires ou en voie de titularisation, et de 57 agents contractuels de droit privé. L'essentiel de ces derniers est constitué de contrats Parcours Emplois Compétences (PEC) sur des postes d'agents valoristes au centre de tri Natriel à Dreux.

Issus majoritairement de la filière technique, les effectifs sont composés à 93,41 % d'agents de catégorie C, à 3,49 % d'agents de catégorie B et à 3,10 % d'agents de catégorie A.

Un important travail d'accompagnement de nos chefs d'équipe et responsables de services est conduit chaque année, visant à la fois à les professionnaliser dans leurs missions et à accélérer leur accès aux grades mieux adaptés de la fonction publique.

Ce travail s'intègre dans la politique de formation de Sitreva. A ce titre, 527 jours de formation ont été dispensés en 2020 pour l'ensemble des agents de Sitreva.

Effectifs en hausse : renforcement des services support suite à l'intégration complète du secteur de l'Agglo du Pays de Dreux

Au cours de l'année, 127 emplois ont été créés : 2 à la direction de l'équipement (1 assistante ; 1 mécanicien), 98 à la direction de l'exploitation de la valorisation (4 agents de quai ; 2 adjoints administratifs ; 1 agent de caractérisation ; 57 agents de tri ; 3 chefs d'équipes ; 2 électromécaniciens ; 2 opérateurs polyvalents presse ; 5 conducteurs d'engins ; 2 agents d'entretien ; 3 assistantes de direction ; 13 chauffeurs ; 1 conseillère en insertion professionnelle ; 1 Responsable adjoint chargé de la maintenance ; 1 Responsable adjoint chargé de l'exploitation ; 1 Responsable territorial d'exploitation et de valorisation), 1 à la direction des Affaires juridiques (agent référent de la sécurité), 23 à la direction des déchèteries (22 agents de déchèterie ; 1 responsable territorial), 1 à la direction des ressources humaines, 2 à la direction générale (1 agent d'accueil et 1 agent chargé de la communication) faisant passer le nombre d'emplois ouverts au

tableau des emplois de 131 à 258.

La mesure du taux d'administration du territoire de Sitreva confirme la constance de l'effort de rationalisation, celui-ci s'établissant à 0,68 agent pour 1000 habitants.

La maîtrise rationnelle de l'effectif permanent implique cependant qu'il puisse aussi être de façon souple fait appel à des renforts temporaires en saison haute. L'activité de Sitreva, en particulier dans ses déchèteries, est en effet très impactée par la saisonnalité – les quantités produites de déchets augmentent fortement au printemps et en été –, nécessitant le recours annuel à des agents saisonniers pour des missions temporaires de remplacement ou de renfort qui garantissent la continuité du service public. 58 salariés ont à ce titre travaillé au sein de Sitreva en 2019 dans le cadre de contrats ne pouvant excéder 6 mois.

En outre, Sitreva accueille régulièrement des jeunes en contrat d'apprentissage ou bien en stage.

Permanence du dialogue social

Le Comité technique a été réuni à 3 reprises en 2020, appelé à donner son avis notamment sur les évolutions du tableau des emplois ou le plan de formation. Dans le même esprit d'encouragement du dialogue social, 505 heures ont été accordées durant l'année 2020 aux représentants du personnel pour se consacrer à leur action.

Accidentologie

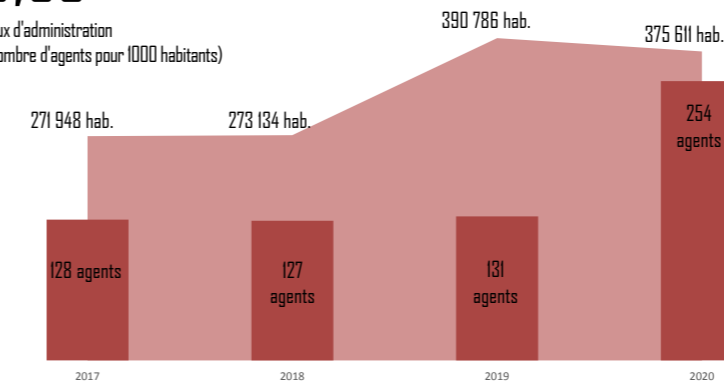
Le nombre d'accidents du travail ou de service survenus en 2020 est en légère baisse par rapport à 2019 (18 contre 21). En revanche, le nombre de jours d'arrêt pour accidents est croissant (411 jours contre 698 jours en 2020, dont 223 jours pour des accidents survenus en 2019).

La gestion de la crise sanitaire par SITREVA

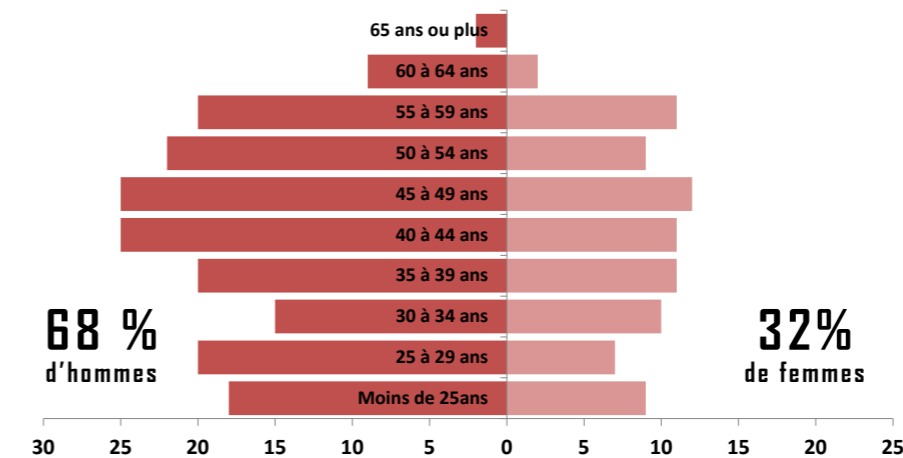
Évolution de l'effectif permanent et de la population

0,68

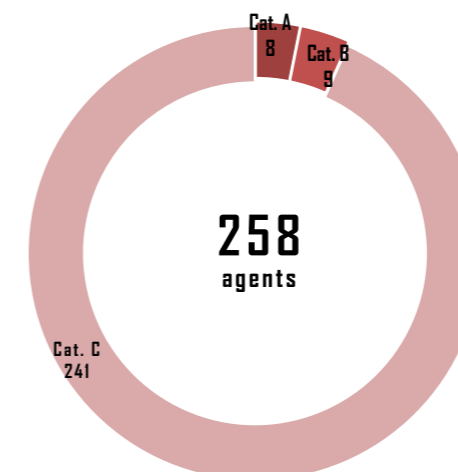
taux d'administration
(nombre d'agents pour 1000 habitants)



répartition de l'effectif par âge et sexe



répartition de l'effectif par catégorie d'emploi



201
emplois publics
57
emplois privés

23%
part de la masse
salariale dans les
dépenses
de fonctionnement

527
jours
de formation

3
réunions
du comité
technique

505
heures
accordées
aux délégués du
personnel

17
accidents
du travail

1
réunion
du CHSCT

Le 17 mars 2020, la France a été plongée dans un confinement afin de ralentir la progression du virus Sars-CoV-2 responsable de la Covid-19. Les activités dites indispensables au fonctionnement du pays ont toutefois été maintenues à la demande du gouvernement.

L'activité de collecte des ordures ménagères a, à ce titre, été maintenue. Aussi, les agents affectés sur nos centres de transfert et une partie des effectifs affecté sur le centre de tri Natriel ont été mobilisés afin d'assurer une continuité d'activité. SITREVA a dû revoir son organisation afin de garantir la sécurité des intervenants.

Durant les premières semaines du confinement, les déchèteries étaient fermées au public. Le 4 mai 2020, l'activité en déchèterie a pu reprendre progressivement, une fois les mesures permettant d'assurer la sécurité des agents et des usagers réunies : constitution des équipes selon la situation administratives des agents (agent disponible, agent en arrêt maladie, agent cas contact, agent en situation de garde d'enfant...); rédaction et transmission de protocoles sanitaires aux intervenants ; distribution des équipements de protection individuelle aux intervenants ; réajustement des modalités d'accueil des usagers en déchèteries.

Le personnel administratif de SITREVA a poursuivi son activité à distance, sans interruption, grâce aux dispositions du télétravail.

Durant la fin du mois d'avril 2020, SITREVA a organisé le retour progressif de son personnel sur site grâce à la mise en place d'un protocole sanitaire strict : une organisation en roulement ou en horaires décalées a été mise en place afin de limiter les croisements entre agents dans les locaux, les modalités d'utilisation des locaux collectifs ont été définies et communiquées aux agents (nombre d'agents autorisé à fréquenter en même temps les vestiaires, les salles de pause, les salles de réunion...), des cloisons amovibles en plexiglas ont été installées sur certains postes de travail. Deux bases de vie ont été installées sur le parking du centre de tri Natriel afin d'assurer la sécurité des agents durant les temps de change et les temps de pause. Le protocole de nettoyage des locaux a été mis à jour selon les recommandations inscrites sur le protocole national permettant de lutter contre la Covid-19 ; des stations de distribution de gel hydro alcoolique ont été installées sur nos sites, des lingettes désinfectantes et des solutions permettant la désinfection des surfaces ont été mises à disposition dans toutes nos installations.

Les agents se sont vus remettre des équipements de protection individuelle : des masques chirurgicaux dans un premier temps puis des masques en tissu dans un second temps, des petits flacons de gel hydro alcoolique individuels.

SITREVA avait souscrit en 2016, à un service de soutien et d'accompagnement psychologique, ce service est resté actif durant les périodes de confinement afin de permettre l'accompagnement des agents qui en ressentaient le besoin.

Des supports de communication à destination des agents ont été diffusés sur :

- le respect des gestes barrières,
- les symptômes de la Covid-19 et le comportement à adopter,
- l'utilisation des masques,
- l'utilisation du gel hydro alcoolique.

Des affiches à destinations des usagers ont été apposées sur nos différents sites (une affiche sur le respect des mesures de distanciation physique et une affiche sur le port obligatoire du masque sur nos installations). Les services en contact avec le public ont ajusté certaines pratiques afin de supprimer au maximum la manipulation de supports (cartes d'accès en déchèterie, bons de pesée...) entre agents et entre agent et intervenants extérieurs.

Les services de SITREVA et les élus se sont mobilisés auprès des agents dans la mise en des mesures de prévention. Comme un certain nombre d'établissements en activité durant cette période de crise sanitaire, quelques agents SITREVA ont été touchés par la Covid-19 et d'autres ont été cas contact. SITREVA a dû se réorganiser en conséquence afin de permettre un maintien de l'activité.

Grâce aux mesures de prévention imposées sur le terrain et grâce à l'implication des agents, SITREVA n'a pas connu de transmission de la Covid-19 entre agents au sein de ses locaux.

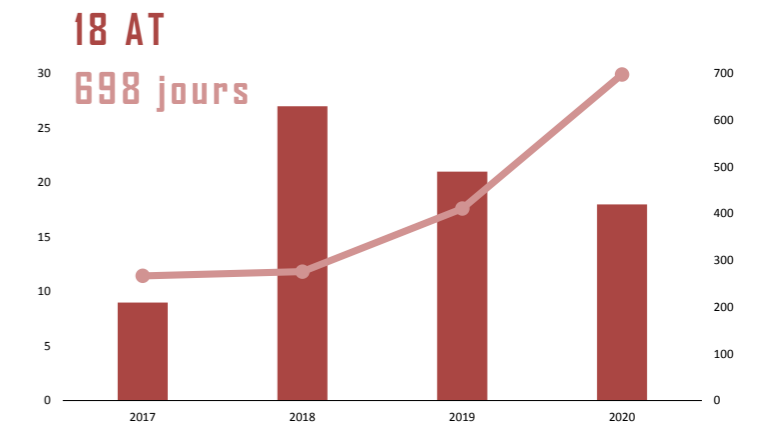
La mise en place et l'actualisation dès que nécessaire du protocole national pour assurer la santé et la sécurité des agents face à l'épidémie de Covid-19 au sein des installations de SITREVA est nécessaire afin de préserver la santé de tous.

Les dépenses liées aux mesures de prévention mises en place en 2020 représentent 56 864€, il s'agit ici des dépenses directes. Les mesures de prévention quant à la protection des agents et des usagers mises en place par SITREVA restent en vigueur en 2021. ■

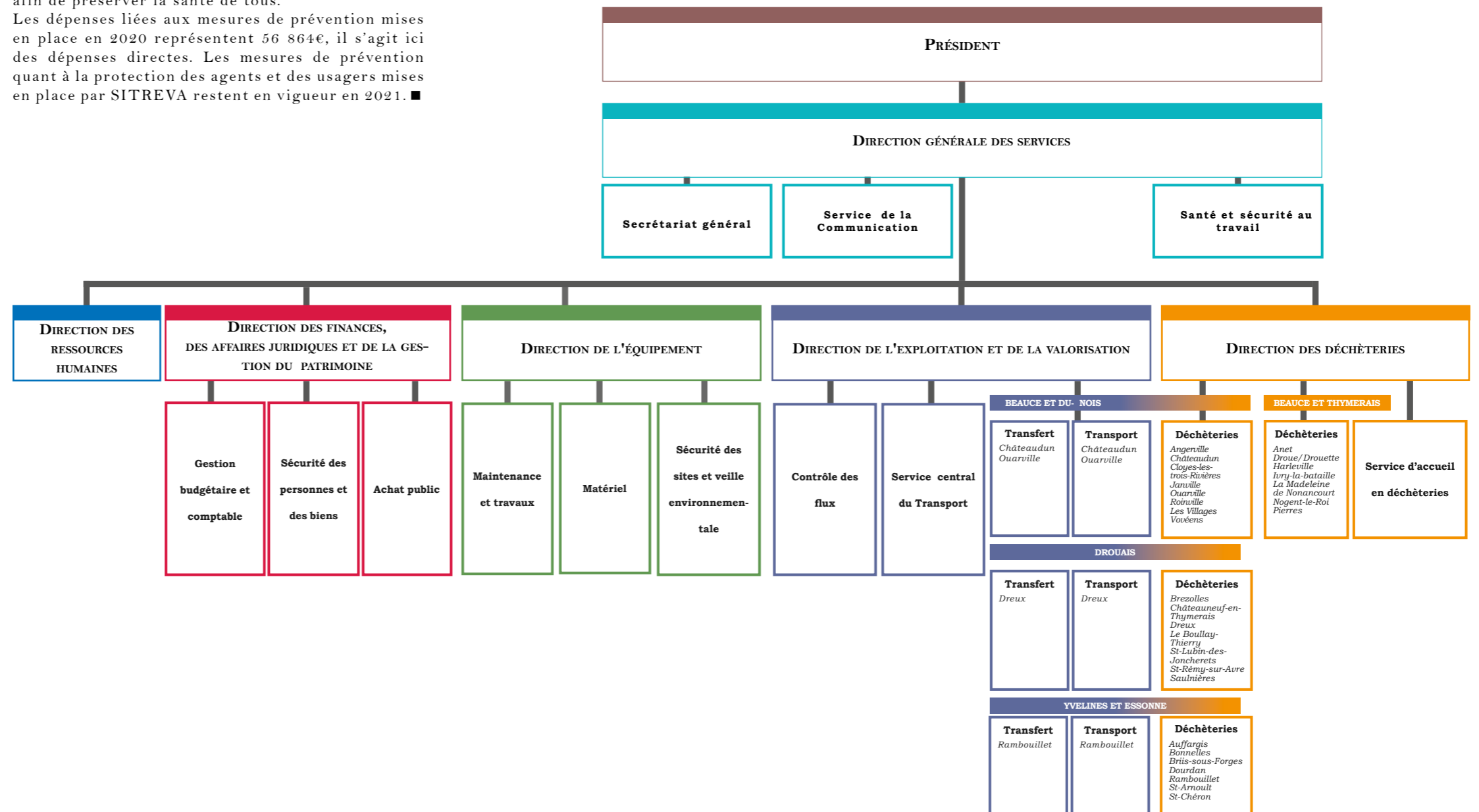
Les équipements mis à disposition pendant la crise sanitaire

Équipements	Quantités
Combinaisons	10
Masques chirurgicaux	6370
Masques FFP2	270
Masques en tissus	7782
Stations de distribution de gel	14
Gel hydro alcoolique	221 litres
Solutions désinfectantes pour surfaces	60 litres
Détergent pour lavage des mains	115 litres
Lingettes désinfectantes	16000
Essuie-mains	681 rouleaux
Cloisons en plexiglas	3
Bases de vie (centre de tri)	2

Accidents de travail et jours d'arrêts



Organigramme des services



Les équipements



Eric SEGARD
Vice-Président délégué aux travaux et à l'équipement

Pour accomplir sa mission de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers, Sitreva est doté d'un équipement industriel lourd exploité en DSP (unité de valorisation énergétique), ou en régie (centre de tri, centres de transfert, déchèteries, engins de manutention et véhicules de transport).

Des équipements indispensables aux exigences du service public en secteur rural

Afin d'exercer leurs missions de service public de gestion des déchets ménagers malgré les contraintes fortes de leur territoire – faible densité des bassins de population, éloignement des lieux de collecte des sites de traitement – Sitreva et ses membres se sont dotés d'un ensemble d'équipements qui assurent un complet maillage du territoire garantissant à la fois proximité du service rendu à la population et gains logistiques indispensables à l'équilibre économique du service.

Sitreva dispose ainsi de 5 centres de transfert et d'une flotte de 27 camions tracteurs et porteurs qui optimisent le transport des déchets collectés vers leurs sites de traitement. 30 déchèteries sont par ailleurs réparties sur tout le territoire, soit 1 pour 12 500 habitants, limitant les déplacements des administrés pour effectuer leur geste de tri. Enfin, Sitreva possède son centre de tri et son unité de valorisation énergétique.

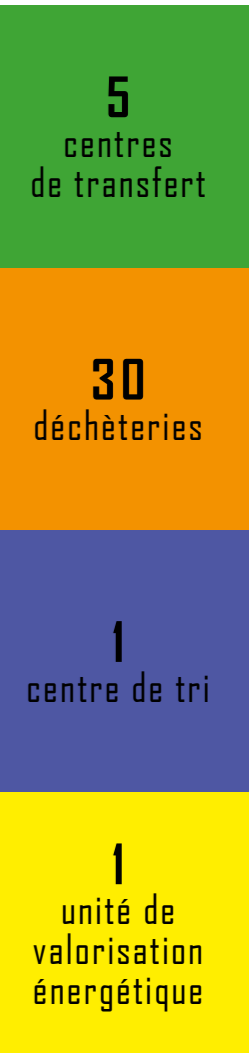
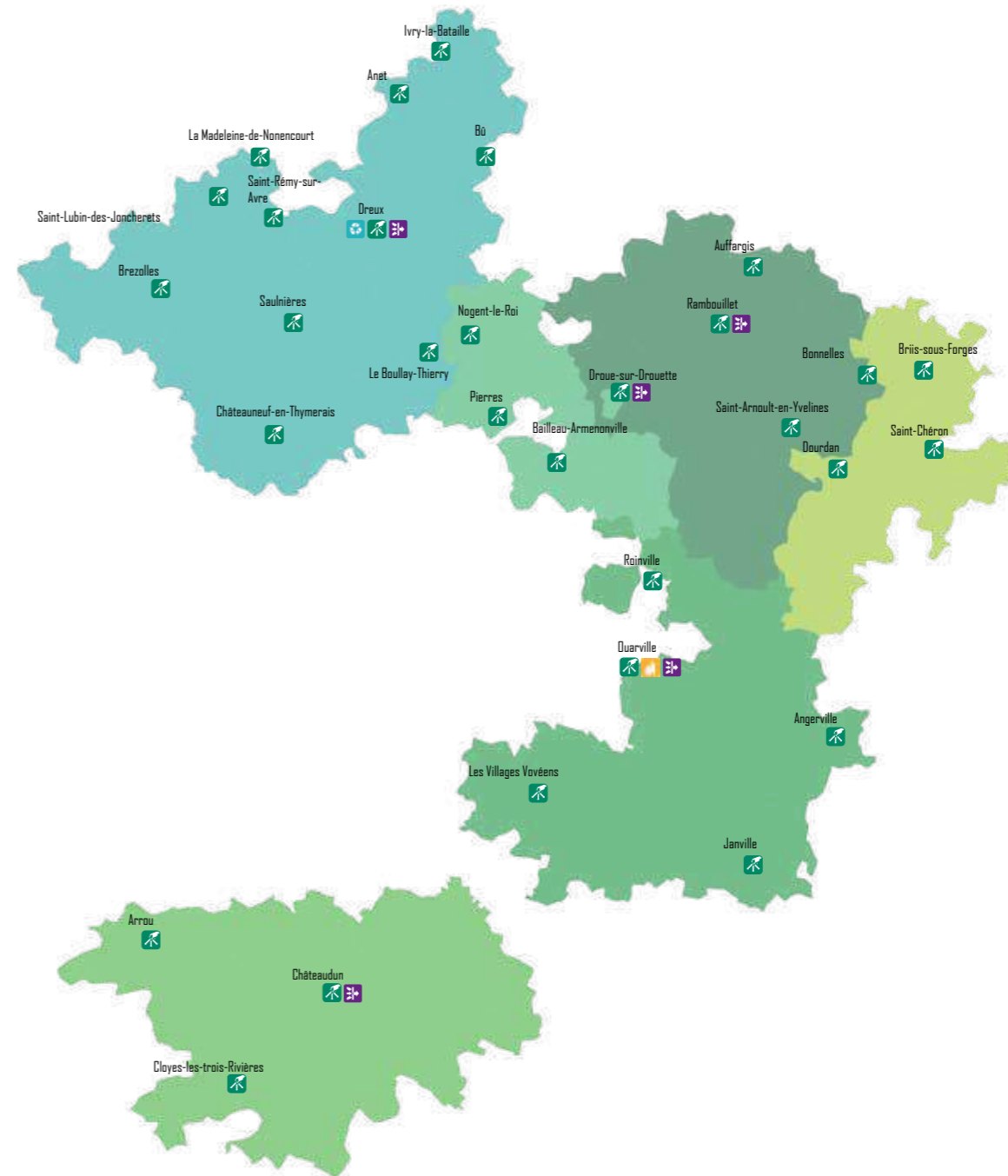
Le matériel roulant

Le transport et le transfert étant deux activités majeures de Sitreva, le matériel nécessite une attention de tous les instants. Un entretien régulier et permanent associé à un renouvellement pluriannuel nous permettent d'avoir un matériel roulant fiable et performant.

En 2020, 2 tracteurs de parcs, 2 chariots élévateurs et 2 chargeuses télescopiques pour le centre de tri Natriel, 4 remorques FMA pour les centres de transfert, ont été achetés. Certains équipements en fin de vie ont par ailleurs été vendus.

Le service transport est doté de 13 camions tracteurs routiers en régie et 8 en location, 13 camions porteurs en régie et 6 en location, 43 semi-remorques à fond mouvant, 28 remorques de type travaux publics, 6 compacteurs mobiles sur berce et 300 caissons de déchèteries.

Le service transfert est quant à lui doté de 7 tracteurs de parc, 6 pelles mécaniques, 4 chargeurs, 2 Merlo, 5 chariots élévateurs. ■



Les déchèteries

Les déchèteries sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature.



Les centres de transfert

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser les transports, de contrôler la nature et d'effectuer un tri des matériaux apportés afin de maximiser la part de valorisation matière.



Le matériel de transfert et de transport

Assurant en régie le transfert et le transport d'une partie des déchets qui lui sont confiés, Sitreva est doté de : 40 camions (14 en location), 43 semi-remorques FMA, 28 semi-remorques TP, 5 semi-remorques compactrices, 7 tracteurs de parcs, 6 Packmat, 19 engins de chargements (3 en location), 300 caissons de déchèterie. Le matériel est entretenu pour partie en régie.



Le centre de tri Natriel

Situé à Dreux, d'une capacité annuelle de 30 000 tonnes, il sert à optimiser la valorisation des déchets en triant les emballages issus des collectes réalisées par les établissements membres. Il est géré en régie par Sitreva.



L'unité de valorisation énergétique Uvéa

Située sur la commune de Ouarville en Eure-et-Loir, l'UVE est exploitée en Délégation de Service Public (DSP) par la société VALORYELE. D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, elle peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an.



Les finances



Pierre-Yves KOPPE

Vice-Président délégué aux finances, au patrimoine, et au contrôle de gestion

Les dépenses courantes de Sitreva sont générées par deux pôles principaux : le traitement des déchets, la gestion du syndicat.

Ces deux postes de dépenses sont financés par les contributions des membres de Sitreva, dont les taux sont définis chaque année en fonction des besoins du Syndicat et des choix de son Comité syndical, qui sont assises à la fois sur la population et sur la quantité de déchets issus du territoire de chaque membre.

Les autres postes budgétaires procèdent du fonctionnement habituel d'un établissement public : équipement, opérations ponctuelles, emprunt, remboursement de dette.

Le budget primitif affichait une section de fonctionnement excédentaire, dégagant un résultat prévisionnel de + 1 496 304,79 €. A l'issue de l'exercice, celle-ci dégage un solde positif de + 2 186 538,76 €, soit un excédent supérieur de 690 233,97 € à celui attendu.

Plus précisément, la capacité d'autofinancement (CAF, ou épargne brute) du syndicat à l'issue de l'exercice, c'est-à-dire l'écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie), est de 5 112 743,56 €, en hausse de 619 495,17 € par rapport au budget primitif.

Ainsi, les marges ménagées par le budget ont non seulement été préservées mais encore renforcées.

L'impact budgétaire de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour l'endiguer, qui ont fortement perturbé les conditions d'exploitation, semble donc avoir été neutralisé : de fait, le cumul des opérations réelles regroupées au sein des pôles Traitement des déchets (pôle budgétaire n°1) et Gestion du syndicat (pôle budgétaire n°2), présente au CA un écart faible de - 0,51 % avec son montant au BP (16 484 345,42 € au CA contre 16 568 325,49 € au BP, soit une différence de 83 980,07 €).

Mais cette apparente stabilité ne doit pas masquer l'impact réel de la crise. Le Traitement des déchets a ainsi vu son poids net (4 918 915,36 €) augmenter de 1 021 622,70 € (+ 26,21 %) par rapport au BP : la raison en incombe d'une part au recours plus important que prévu à l'incinération comme solution alternative de traitement des emballages non triés à Natriel, et d'autre part aux pertes de recettes de valorisation (recettes filières et soutiens) que la baisse des charges de traitement consécutive à la baisse des tonnages traités n'a que partiellement compensée. Quant à la Gestion du syndicat, elle voit inversement son poids net (11 565 430,06 €) diminuer de 1 105 602,77 € (- 8,73 %) par rapport au BP, pour deux raisons : d'une part les produits des apports extérieurs se sont avérés plus importants qu'attendu, notamment grâce au rattrapage sous-évalué des conventions de coopération avec les collectivités voisines ; d'autre part, les charges opérationnelles et de structure, au-delà de l'emploi raisonné qu'en font habituellement les services de Sitreva, témoignent du ralentissement voire de l'arrêt d'une partie de l'activité pendant et après

le premier confinement, en particulier du centre de tri Natriel qui a été arrêté pendant un mois et n'a ensuite repris que de façon progressive, et dont la charge qu'il représente pour Sitreva, en partie proportionnelle aux tonnages qui y sont réceptionnés, a naturellement baissé.

Au demeurant, les raisons de l'amélioration du résultat doivent plutôt être recherchées parmi les deux autres pôles budgétaires :

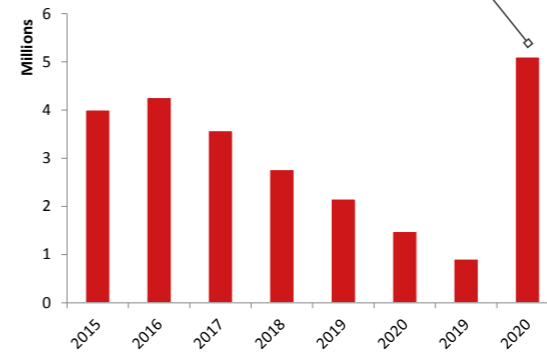
- La participation des membres (pôle budgétaire n°4) génère sur l'exercice un produit net supérieur de 334 200,76 € à celui prévu au budget (21 10 461,68 € contre 20 876 260,92 € au BP). Si le volume des participations a suivi à la baisse celui des tonnages pris en charge (- 1 027 50,99 €), les membres du syndicat pâtissent cependant de la baisse conséquente des recettes de valorisation (filiales et soutiens) reversées (- 1 361 951,75 €).
- Les opérations ponctuelles procurent également au syndicat un produit net supplémentaire de 196 707,28 € par rapport au BP, essentiellement grâce à la faible mobilisation de la ligne des dépenses imprévues.

La CAF retrouve ainsi à l'issue de l'exercice 2020 un niveau comparable à celui de 2016, alors que le syndicat subissait depuis 2017 le resserrement récurrent de ses capacités, dont la première cause était la sortie de l'Arpajonnais : du fait de celle-ci, le syndicat avait subi un décrochage de ses ressources supérieur à la réduction de ses dépenses. En témoignait la CAF hors opérations ponctuelles (c'est-à-dire essentiellement hors indemnisation de la sortie de l'Arpajonnais) : celle-ci était descendue de 4 460 031,42 € en 2016 à 2 290 198,70 € en 2017, 2 453 805,34 € en 2018 et 2 635 58,71 € en 2019. Elle est à l'issue de l'exercice 2020 égale à 4 730 723,32 € : il est en effet remarquable que malgré l'inscription en recettes de l'annuité de 1 124 299,84 € de l'indemnité de sortie de l'Arpajonnais, l'apport des opérations ponctuelles reste relatif dans l'épargne finale dégagée par le syndicat à l'issue de l'exercice. ■

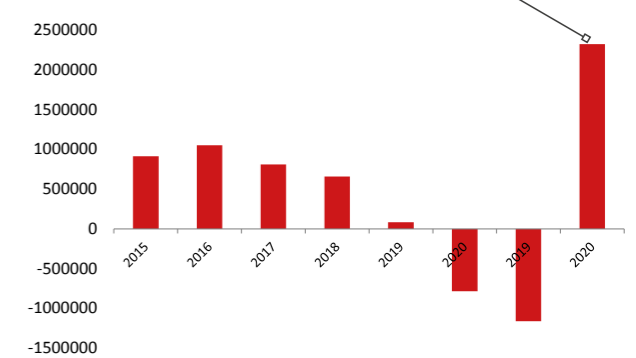
4 918 788,22 €
coût net des processus de traitement
(hors part fixe de la DSP)

3,1 ans
capacité de désendettement

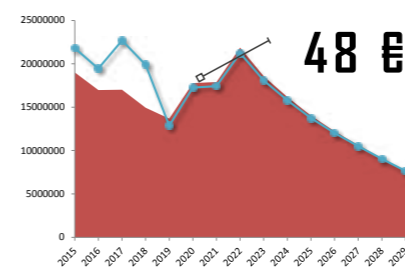
L'épargne brute (CAF)
5 105 150 €



L'épargne nette
2 320 959 €

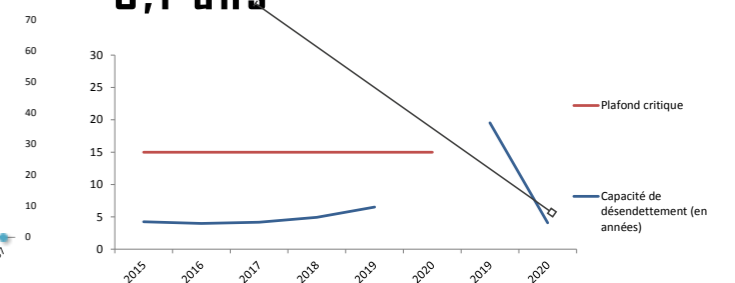


Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021
14 995 183 €



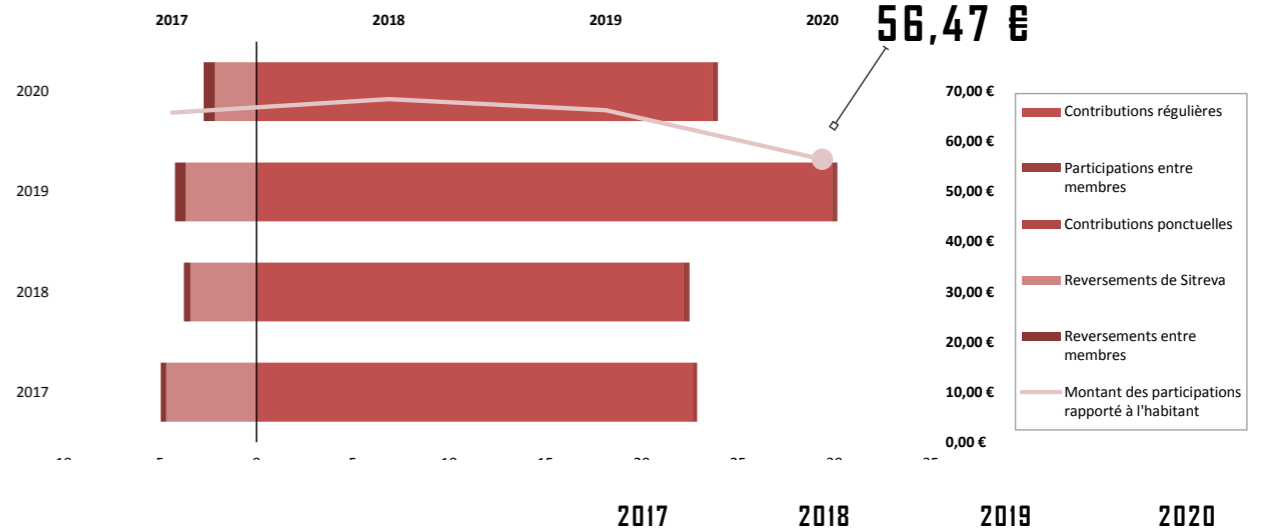
La capacité de désendettement

3,1 ans



La contribution nette moyenne par habitant

56,47 €



	2017	2018	2019	2020
CAF brute	3 574 073 €	2 766 865 €	910 208 €	5 105 150 €
CAF nette	809 457 €	658 354 €	-1 161 596 €	2 320 959 €
Dépenses réelles de fonctionnement (par habitant)	107 €	99 €	87 €	81 €
Recettes réelles de fonctionnement (par habitant)	120 €	109 €	90 €	95 €
Dépenses réelles d'investissement (par habitant)	17 €	12 €	9 €	17 €
Encours de la dette au 31 décembre	14 938 598 €	13 680 097 €	15 122 627 €	14 995 183 €
Encours de la dette (par habitant)	55 €	50 €	39 €	40 €
Capacité de désendettement (en années)	4,2	4,9	16,6	3,1



Coûts et produits du traitement hors DSP

Charges variables de traitement
3 648 249,72 €



Coûts

Coûts et produits du traitement sous DSP

Charges fixes de la DSP
488 247,76 €

Charges variables de traitement
4 883 428,60 €

Soutiens des éco-organismes
2 090 681,48 €



Produits

Recettes des filières de traitement
934 589,89 €



Coûts

Produit de la DSP
1 102 627,71 €



Produits

L'équilibre final de l'exercice budgétaire 2020

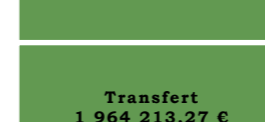
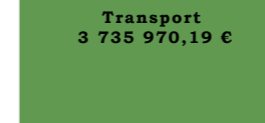
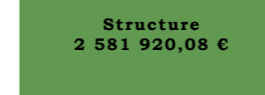
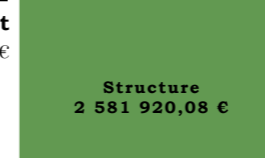
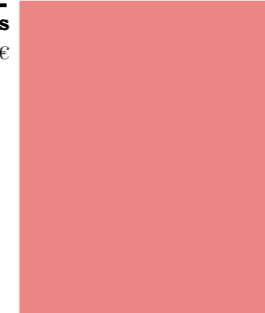
Solde de l'exercice
789 371,48 €

Dépenses nettes d'équipement
3 498 483,68 €

Remboursement de la dette
2 784 191,56 €

Traitement des déchets
4 918 788,22 €

Gestion du syndicat
11 863 072,35 €



Dépenses

Fonds de roulement 2019
1 971 503,60 €

Opérations ponctuelles
383 438,24 €
Contributions des membres
21 210 461,68 €



Centre de tri
288 504,07 €

Recettes

Gestion du syndicat
288 504,07 €

Détail des pôles budgétaires

Le traitement des déchets	Charges du traitement	9 026 843,03 €
	Charges fixes de la DSP	488 247,76
	Charges variables de la DSP	4 884 472,69
	Autres charges variables de traitement	3 654 122,58
	Produits du traitement	4 108 054,81 €
	Produits fixes de la DSP	1 102 627,71
	Produits variables de la DSP	0,00
	Recettes des filières de traitement	914 745,62
Soutiens des éco-organismes	2 090 681,48	
Poids net du pôle budgétaire		-4 918 681,22 €
La gestion du syndicat	Frais de gestion	16 494 129,27 €
	Frais de personnel	9 372 780,32
	Charges financières	460 071,36
	Charges opérationnelles et de structure	6 661 277,59
	Produits de gestion	4 919 60,99 €
	Remboursements sur charges de personnel	619 260,53
	Produits des apports extérieurs	2 715 520,11
	Revenu des immeubles hors DSP	52 181,47
Poids net du pôle budgétaire		-11 574 568,28 €
Les contributions des membres	Reversements	2 733 184,81 €
	Produits de la participation	23 943 646,49 €
	Contributions régulières	23 672 049,58
	Contributions ponctuelles	-2 642,86
	Participations entre adhérents	274 239,77
Poids net du pôle budgétaire		21 210 461,68 €
Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	2 193 571,94 €
	Charges exceptionnelles	70 371,94
	Provisions et dépenses imprévues	2 123 200,00
	Produits Ponctuels	2 577 010,18 €
	Produits exceptionnels	1 492 010,18
	Reprises sur provisions	1 085 000,00
Poids net du pôle budgétaire		383 438,24 €
Le remboursement de la dette	Charges à financer par des ressources propres	2 784 191,56€
	Remboursement dettes	2 784 191,56
	Dépenses imprévues I	0,00
	Ressources propres	0,00 €
	Ventes	0,00
Poids net du pôle budgétaire		-2 784 191,56 €
Les équipements de renouvellement	Équipements de renouvellement	1 373 383,98 €
	Subvention des Équipements de renouvellement	0,00 €
	Poids net du pôle budgétaire	
Les équipements de développement	Équipements de développement	2 155 099,70 €
	Subvention des Équipements de développement	30 000,00 €
	Poids net du pôle budgétaire	
Emprunt	Emprunts	0,00 €
	Poids net du pôle budgétaire	

Fonctionnement

Investissement



Chantier de construction des serres à tomates - Ouarville

Notre activité

environnement

communication

tri

déchèteries

transport

transfert

valorisation



L'environnement



Nicolas BELHOMME

Vice-Président délégué à l'environnement

Valoriser les déchets pour réduire la consommation des ressources naturelles

Depuis de nombreuses années, Sitreva choisit des solutions de traitement des déchets qui lui sont confiés qui réduisent son empreinte environnementale et contribuent à ralentir la consommation de nos ressources naturelles.

En 2020, dans le respect du principe de proximité, 95 % des déchets traités par Sitreva sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100km autour de son principal site de traitement, l'UVE de Ouarville. 86 % des déchets ont été traités localement, c'est-à-dire en Eure-et-Loir et en Île-de-France.

En outre, 88 % des déchets traités, soit 2018 058 t, ont été recyclés sous forme de matière ou d'énergie dans les processus de production et de consommation et ont contribué d'autant à la réduction de la consommation des ressources naturelles.

Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, l'UVE n'élimine pas seulement les déchets en les incinérant mais les valorise, d'abord en source d'énergie renouvelable, puis sous forme de matériaux.

La chaleur produite par la combustion des déchets est récupérée pour produire de la vapeur surchauffée afin de mettre en action un turbo alternateur qui crée de l'électricité. 61 964 MWh ont été produits dont 47 819 ont été vendus sur les réseaux, le reste servant au fonctionnement de l'usine.

A l'issue de la combustion, les matières résiduelles sortant du four – les mâchefers, composés de résidus minéraux fêreux et non fêreux – sont valorisées : les métaux sont refondus pour l'industrie sidérurgique et les minéraux sont valorisés en matériaux de technique routière comme solution alternative au calcaire. En 2020, 26 160 tonnes de mâchefers ont été produites ainsi que 2 525 t de métaux ferreux et non ferreux.

Garantir l'intégrité environnementale de nos installations

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement sont désignées communément sous l'appellation « installations classées pour la protection de

Traiter et valoriser les déchets préserve notre environnement, telle est la mission de service public dont Sitreva a la charge et que nous exerçons en poursuivant l'objectif de préservation maximale des ressources naturelles. En outre, la dangerosité particulière de certains des déchets que nous réceptionnons implique des mesures spécifiques de stockage et de transport, et une vigilance constante. La responsabilité environnementale de Sitreva s'étend aux équipements dévolus au service dont nous sommes responsables, qui doivent eux-mêmes laisser sur l'environnement une empreinte minimale. Sitreva veille au respect des réglementations et normes en vigueur concernant toutes ses installations.

l'environnement » (ICPE) et sont soumises à une législation et une réglementation particulières. Localement, ce sont les services de l'Inspection des installations classées, au sein des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) pour l'Île-de-France, qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

En relation avec ces services d'inspection, Sitreva veille à la conformité permanente de ses installations classées aux normes exigées par la réglementation.

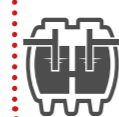
Tous les sites exploités par Sitreva sont des ICPE : l'usine de valorisation énergétique de Ouarville, le centre de tri de Rambouillet, les centres de transfert, et les déchèteries.

Si le contrôle périodique de la conformité à la réglementation de nos ICPE soumises à enregistrement (tous les cinq ans) ou autorisation (tous les sept ans) est réalisé par les services de l'État, celui de nos installations soumises à déclaration doit être réalisé tous les cinq ans par Sitreva, par le biais de cabinets privés spécialisés dont les rapports sont transmissibles aux services de l'État.

Dans ce cadre, toutes les installations classées de Sitreva ont été contrôlées au cours des dernières années : en 2020, 5 inspections ont été effectuées par l'État tandis que Sitreva a effectué 7 audits internes. Ces contrôles ont permis de déceler des non-conformités majeures et de mettre en oeuvre les actions correctives. ■



42 formations initiales incendie + 42 formations en recyclage incendie



séparateurs à hydrocarbures installés sur leurs réseaux d'assainissement des eaux pluviales et de ruissellement.
32 curages de déboucheurs



Audit interne - centre de tri Natriel

Non-conformités majeures relevées et résolues en 2020

► Bonnelles

Absence d'outil pour soulever la plaque permettant d'accéder à la vanne d'obturation des eaux d'incendie.

↳ Une poignée a été installée sur le regard d'accès à la vanne d'obturation des eaux incendies.

► Saint-Arnoult

Personnel stagiaire et saisonnier non formé à la fermeture des dispositifs de rétention des eaux incendie.

↳ Saisonniers formés si service SSVE informé + travail en cours de la direction déchèterie sur le parcours de formation des saisonniers.

Absence de dispositif de rétention sous le bidon servant de réception des huiles végétales.

↳ Rétention installée + commande de 25 rétentions pour installation sur l'ensemble des sites concernés.

► Déchèterie de Dreux

L'exploitant reçoit des déchets interdits (pneumatiques) et non autorisés (bois, cartouches d'encre, lampes, néons, textile) sur le site et dépasse les volumes de déchets prescrits pour les déchets diffus spécifiques et les déchets d'équipement et d'ameublement.

↳ Sera résolue à la fin du projet de rénovation du centre de transfert et de la déchèterie de Dreux.

L'exploitant exerce une activité de transit et regroupement de déchets non inertes et de déchets non dangereux de bois sans les déclarations requises.

↳ Sera résolue à la fin du projet de rénovation du centre de transfert et de la déchèterie de Dreux.

Les piétons ne circulent pas de manière sécurisée entre chaque zone possible de dépôts de déchets.

↳ Pris en compte dans le projet futur.

L'exploitant n'est pas en mesure de justifier la disponibilité des moyens en eau en cas d'incendie.

↳ Demande des rapports de vérification des poteaux incendie. Les moyens en eau en cas d'incendie sont :
» Une réserve incendie de 230 m3 ;
» Un poteau incendie situé rue Notre Dame de la Ronde ayant un débit de 170 m3/h sous 1 bar.

► Centre de tri Natriel

Le site n'est pas équipé d'un système de détection automatique et d'alarme incendie pour les bâtiments fermés où sont entreposés des produits ou déchets combustibles ou inflammables.

↳ Un SSI va être installé en 2021 (prévu pour septembre)

86 %
de déchets
traités
localement

88 %
de déchets
valorisés

61 964 Mwh
d'électricité
produite
par l'UVE

33
ICPE

7
audits internes

Contrôles spécifiques organisés par Sitreva en plus des contrôles périodiques de l'État



11 études de niveau sonore



25 analyses des rejets d'eaux pluviales.



31 contrôles d'installations électriques

La sensibilisation des usagers



Virginie ROLLAND

Vice-Présidente déléguée à la communication

La fin du centre de tri de Rambouillet

Depuis 25 ans, le centre de tri des emballages ménagers de Rambouillet accueillait de nombreux visiteurs, particulièrement des groupes scolaires. Cet outil industriel était un véritable outil de communication permettant de mettre les visiteurs en immersion au plus près du tri et d'en appréhender tous les enjeux.

Mis à l'arrêt le 1er février avec la fin du contrat de DSP qui en assurait l'exploitation, cet outil industriel s'était solidement ancré dans le paysage ramboliteau comme un outil de communication majeur pour faire passer le message du bon geste de tri auprès du public.

L'unité de valorisation énergétique de Ouarville peut toujours accueillir du public. Avec le renouvellement de la DSP en 2020, de nouveaux outils de communication sont mis en place permettant, grâce à la technologie de la réalité virtuelle, de visiter l'usine jusqu'en son cœur, et de l'exporter dans les écoles lors des animations scolaires.

Les visites du centre de tri seront remplacées quant à elles par un film d'animation et des jeux interactifs mettant en avant le processus de tri.

La communication de terrain mise à mal par la Covid19

Point fort de la communication de terrain, l'animation pédagogique en milieu scolaire a été fortement perturbée en 2020. Le confinement de mars puis les mesures sanitaires par la suite ont eu raison de la plupart des animations programmées dans le premier semestre. Seules les animations du 1er janvier au 13 mars ont pu être assurées, permettant de rencontrer 658 élèves.

La participation aux événements a elle aussi été fortement restreinte. Alors qu'en 2019 nous participions à 11 événements au cours de l'année, en 2020, seulement deux événements ont pu être maintenus : les journées agriculture et patrimoine à la Bergerie nationale de Rambouillet et le salon Art et Habitat à

L'usager du service public est le premier maillon de la chaîne du tri et la communication de Sitreva a pour unique objet son information. Pour remplir sa mission, la communication se doit d'être au plus proche des usagers afin de les informer des choix politiques et économiques de gestion du service public et de les aider à améliorer le geste de tri.

Dampierre en Yvelines. Ces deux événements ont permis de rencontrer près de 600 personnes.

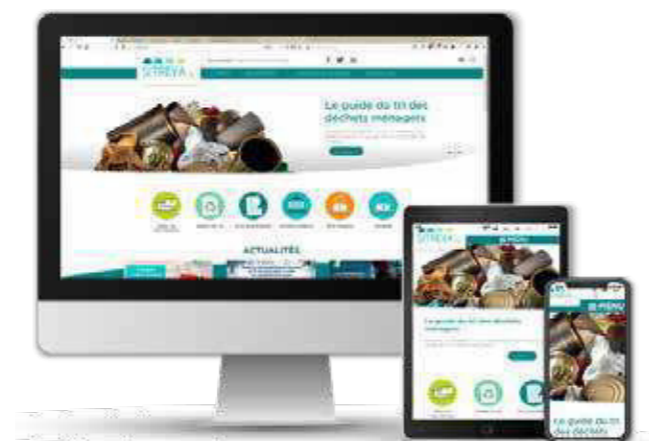
Un partenariat actif avec nos adhérents

En animation scolaire, sur des événements ou en campagne d'information en porte à porte, Sitreva et ses membres mettent en commun autant que possible leurs ressources matérielles et humaines. Ainsi, malgré l'annulation de la plupart des événements prévus en 2020, nous avons pu réaliser une action de communication en porte à porte dans un foyer Coatel, en collaboration avec le Sictom de la région de Châteaudun.

Fort d'une longue expérience en matière d'animation et riche d'un matériel conséquent, le service communication de Sitreva peut venir en soutien logistique et opérationnel à ses adhérents.

Les 10 ans du site internet

Il y a 10 ans, Sitreva relançait son service communication. Ce nouveau départ était marqué par le lancement du site Internet de Sitreva. Créé par une jeune entreprise Ramboliteaine en 2010,



Sensibilisation au tri - Châteaudun

L'ambassadeur de tri, bien plus qu'un animateur, un formateur

Bien plus qu'une simple visite dans les écoles, les animations scolaires sont le socle d'une véritable mission pédagogique sur l'environnement auprès des jeunes. Objectif : préserver les ressources et protéger l'environnement.

Trier c'est bien mais bien trier c'est mieux. L'ambassadeur du tri est multitâches. Il transmet les bonnes consignes de tri, explique pourquoi le tri est nécessaire, ce que deviennent les emballages triés, comment ils sont recyclés et quels sont les bénéfices pour l'environnement. Il a pour rôle de sensibiliser le public et plus particulièrement les jeunes sur le tri des déchets et ses enjeux sur l'environnement. Sa mission ne se limite pas seulement à diffuser des informations, il exerce une véritable action pédagogique auprès des enfants.

L'organisation de ces animations auprès des élèves ne s'improvise pas. Le mécanisme de compréhension d'un enfant en maternelle n'est pas le même que chez un enfant en cours élémentaire ou au collège. Aussi, l'ambassadeur doit adapter son discours, ses animations et ses supports à chaque niveau. ■

Le programme d'animation pédagogique de Sitreva

Sitreva a mis en place un programme d'animation pédagogique qui est proposé à toutes les écoles primaires de son territoire. Celui-ci s'articule autour de trois axes :

- le métier d'ambassadeur du tri
- le parcours d'un emballage
- le bon geste de tri

L'animation réalisée par un ambassadeur de tri, dure de 1h30 à 2h30 selon le niveau de la classe et se déroule de la manière suivante sous la forme d'un échange entre l'animateur et les élèves :

- présentation du rôle de l'ambassadeur du tri et de ses actions au quotidien,
- présentation d'échantillons d'emballages pour apprendre le bon geste du tri,
- projection de films sur le centre de tri, sur le recyclage,
- jeux pédagogiques (rouletaboule, puissance tri)
- possibilité de visiter les équipements : centre de tri, Unité de Valorisation Énergétique, déchèteries. ■

le site aux couleurs de la collectivité a rapidement trouvé son public, les statistiques de fréquentation ne cessant de croître pour atteindre des sommets en 2020 (près de 30000 visiteurs uniques en moyenne par mois contre 7000 en 2019) du fait de la crise sanitaire et de la mise en place des prises de rendez-vous en ligne pour se rendre en déchèterie.

10 ans sans lifting pour un site Internet, c'est long. Si la charte graphique restait encore attrayante, certaines technologies utilisées devenaient obsolètes et d'autres plus récentes étaient absentes. Le site n'était par exemple pas adapté à la navigation sur smartphone, devenu aujourd'hui la principale source de navigation sur Internet.

Le site Internet a donc été entièrement refait afin de proposer un outil plus moderne et en adéquation avec les technologies actuelles. A présent «Responsive», c'est-à-dire adaptable à tous les supports de lecture, sa vocation reste d'informer les usagers sur les déchèteries, les consignes de tri, la valorisation et les actualités de la collectivité. S'ajoutera ensuite une nouveauté

de taille : le compte usager. Un espace personnel aux usagers qui pourront y voir leurs dépôts effectués en déchèterie, leurs éventuelles factures avec possibilité de paiement en ligne, leur pass'déchèterie dématérialisé. ■



Septembre
Agriculture et patrimoine
Rambouillet (78)
250 visiteurs

Octobre
Salon de l'art
et de l'habitat
Senlis (78)
352 visiteurs



Sensibilisation au tri - foyer COATEL Châteaudun

L'aménagement, la maintenance des sites



Eric SEGARD
Vice-Président délégué aux travaux et à l'équipement

Qu'il en soit propriétaire ou qu'ils aient été mis à sa disposition par ses membres, les sites qu'exploite Sitreva pour exercer sa mission de service public nécessitent une attention permanente. A cette fin, le service de la Maintenance, rattaché à la direction de l'équipement, est chargé d'assurer l'intégrité des sites. La maintenance des sites passe par un entretien préventif permanent, mais également par leur adaptation régulière à l'évolution des normes de protection environnementale et leur amélioration, tant en terme d'aménagement que d'équipement, pour mieux répondre aux exigences du service public.

L'intégrité de tous les sites assurée par une maintenance et une mise aux normes permanente.

Composé de 6 agents et d'un responsable, le service de la Maintenance met en œuvre et effectue tous les petits et gros travaux pour maintenir dans un état de fonctionnement optimal les sites et les bâtiments dédiés au service public et être en accord avec la réglementation.

Le domaine d'intervention du service est vaste et ses interventions s'inscrivent dans des opérations de renouvellement et de développement répondant à des mises aux normes et au programme de la transition énergétique.

Mise aux normes et travaux d'aménagements

Des mises aux normes sont nécessaires et donc programmées par la direction de l'équipement. En 2020, de gros chantiers ont été inscrits au tableau d'investissement pour la mise aux normes des rétentions d'eaux d'incendies sur les déchèteries de Pierres, Janville, Dreux. Pour améliorer et optimiser le fonctionnement des déchèteries et des centres de transfert, divers travaux d'améliorations ont été réalisés : réfection de dalles, extension de voirie, nouveaux gardes-corps, abris en haut de quai, remplacement de mats d'éclairage.

Du siège administratif à l'Ecopôle

L'arrêt du centre de tri de Rambouillet au 1er février 2020 laisse libre une grande surface de hangar et bureaux. La direction de l'équipement a entamé dès 2019 une mission de programmation pour le réaménagement de l'ensemble des bureaux laissés vacants et du siège administratif de Sitreva rue Gustave Eiffel. Ce bâtiment, qui accueille depuis 20 ans les services de Sitreva, a besoin d'une révision en matière d'aménagement intérieur afin

de pouvoir répondre au mieux aux exigences de l'activité croissante de la collectivité.

Un nouveau membre, de nouveaux investissements

L'Agglomération du Pays de Dreux est devenue pleinement membre de Sitreva le 1er janvier 2020 entraînant l'exploitation en régie par Sitreva des 11 déchèteries et le traitement des déchets ménagers de l'ensemble du territoire de l'Agglo. Cette adhésion a entraîné de nouveaux investissements de mise aux normes et d'équipement des déchèteries exploitées en régie (réalisation des plans de déchèterie, réfections de voirie, achat de matériel roulant et de chargement) ainsi que du centre de transfert de Dreux, plateforme logistique essentielle du territoire. ■



réfection des enrobés - déchèterie de Ouarville

4 465 375 €
d'investissement

Opérations de renouvellement

Renouvellement de matériel	1 121 314 €
Mise aux normes	403 758 €
Travaux et aménagements renouvellement	138 034 €

1 663 106 €

Opérations de développement

Aménagement des déchèteries (investissements de développement)	201 303 €
Construction quai de transfert Châteaudun	97 726 €
Ecopôle	59 145 €
Aménagement des quais	279 698 €
Développement de matériel	158 109 €
Transition énergétique	93 058 €
Dreux	1 913 230 €

2 802 269 €



La sûreté



Sophie WILLEMIN

Vice-Présidente déléguée à la sûreté

Sitreva se doit de proposer à ses usagers des équipements optimisés, sécurisés et exempts de dégradations. Certains sites, notamment les déchèteries et les centres de transfert, peuvent être la cible de vols ou d'actes de vandalisme.

Fort de deux référents sécurité, le service de la sûreté est chargé de garantir la qualité du service en veillant à la sécurité des agents et des usagers, et à la préservation de l'intégrité des sites.

La sécurité : une coopération efficace avec les forces de l'ordre

Le service Sécurité des personnes et des biens a en charge la gestion des droits d'accès sur les sites, le suivi des contrats pour les fermetures électromagnétiques des conteneurs de stockage, la vidéo protection, les systèmes anti-intrusion et le contrôle des accès ou des vidéos en cas d'intrusions. Début 2020, il a été renforcé avec l'arrivée d'un nouveau «Réfèrent Sûreté des Personnes et des Biens».

En 2020, le contrôle d'accès se généralise avec l'installation d'un système de ventouses magnétiques sur toutes les ouvertures du siège administratif à Rambouillet et des bureaux du centre de transfert de Châteaudun. Dans le même temps, le système de détection d'intrusion installé à Eiffel a été revu et relié à une télésurveillance 24/24h.

Sur les déchèteries, 90% des conteneurs de stockage des DEEE ont été équipés d'un système de fermeture appelé « Vis sans fin ». Ce système semble faire ses preuves puisque, malgré plusieurs tentatives, aucun des conteneurs équipé n'a été à ce jour forcé.

Pour renforcer la sécurité des sites et des agents qui y travaillent, la généralisation de la vidéoprotection est en cours et sera installée sur tous les sites. Le centre de transfert de Dreux bénéficiera en outre d'un système de détection de départ d'incendie qui sera déployé sur tous les sites.

Baisse des vols et augmentation des incivilités

En 2020, 56 plaintes - dont 25 pour vol et 31 pour menaces et dépôt sauvage- ont été déposées, soit une baisse de 15%. Chaque effraction constatée fait l'objet d'un dépôt de plainte entraînant le cas échéant des poursuites judiciaires. Les peines déjà prononcées vont de 70 heures de TIG à 3 mois de prison et les montant à verser à Sitreva de 250 € à 1 300 €.

Sur ces 56 plaintes, 8 personnes ont été interpellées en flagrant délit de vol.

Nous constatons qu'entre 2019 et 2020 les vols ont diminué de plus de 50 % mais que les incivilités et dépôts sauvages ont

presque triplé, constat établi lors du confinement de mars/avril et lors de la réouverture des déchèteries sur rendez-vous.

Les préjudices baissent de 30% cette année, mais n'en restent pas moins conséquents et sont estimés pour 2020 à 53 700 €, répartis entre le coût de réparation et de remplacement du matériel de sécurisation, le coût du vol des matériaux et les coûts administratifs et techniques. ■



56
plaintes déposées

53 700 €
préjudice causé
par les vols et
dégradations

La collecte réalisée par nos membres

Nos membres et adhérents conventionnels procèdent aux collectes en porte à porte et aux collectes des bornes d'apport volontaire. Les déchets ainsi collectés sont apportés selon leur nature et la proximité géographique des bases des collecteurs, soit à l'un des centres de transfert de Sitreva, soit directement en centre de tri ou à l'un de nos sites de traitement.

En 2020, les membres de Sitreva ont collecté 112 433 tonnes de déchets*.

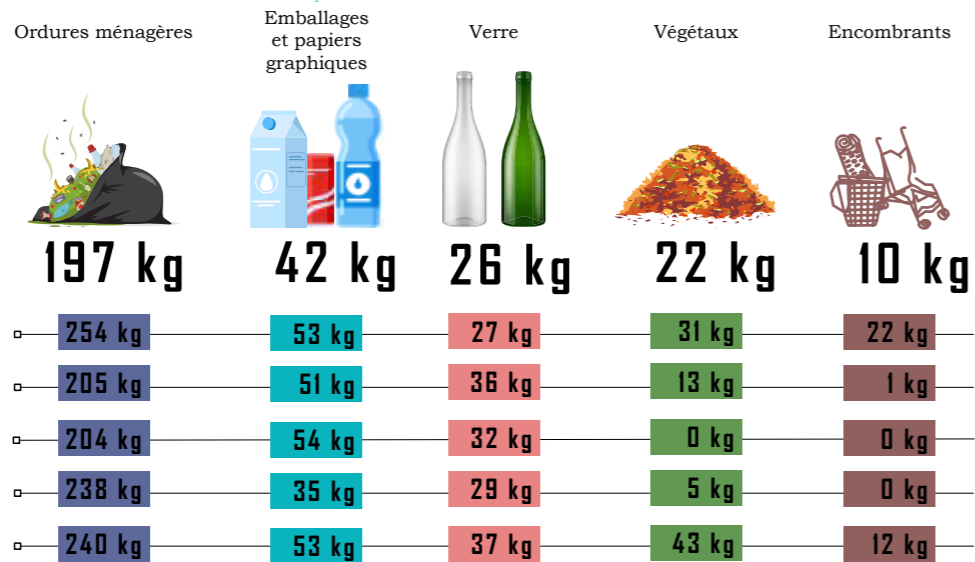
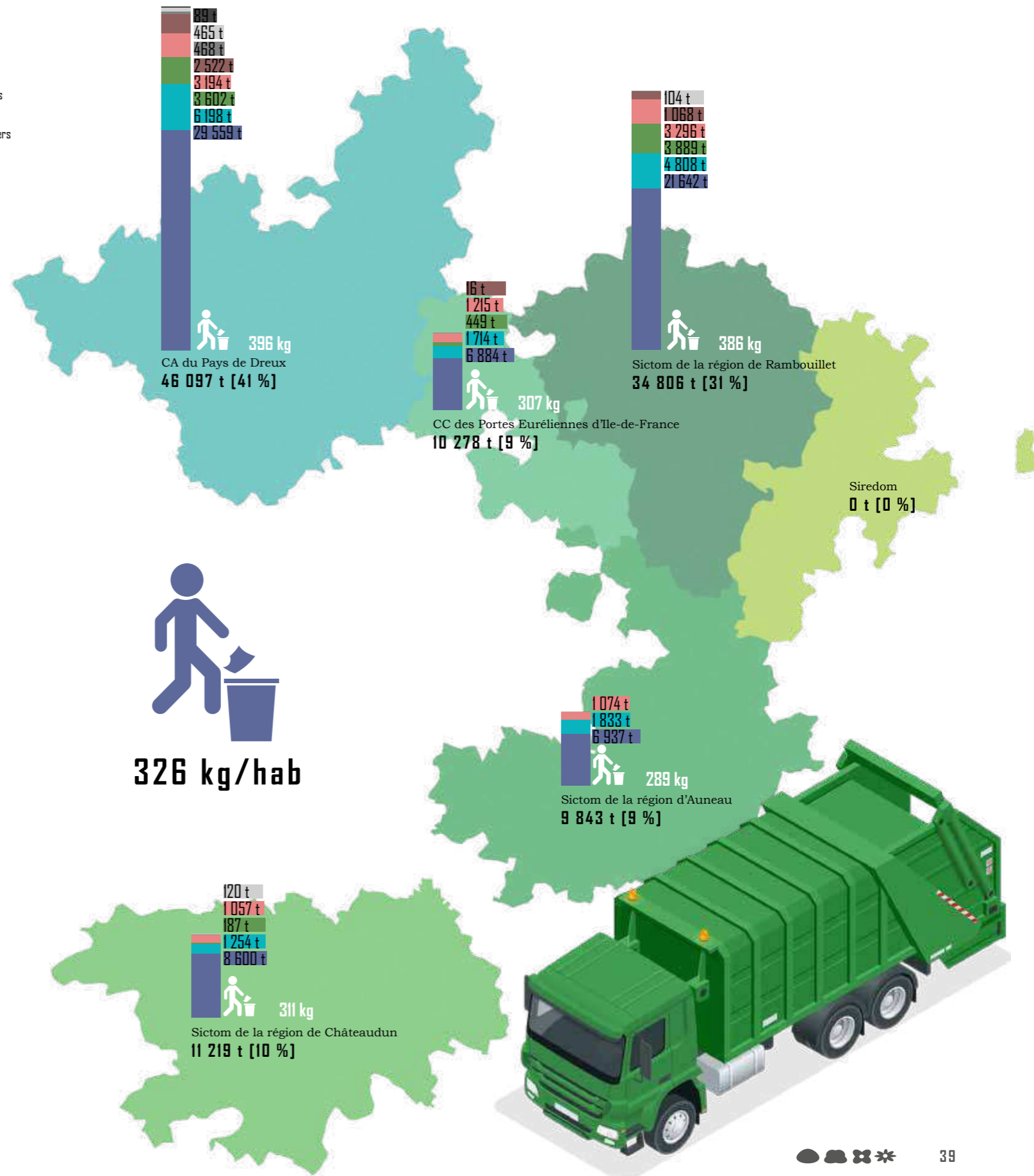
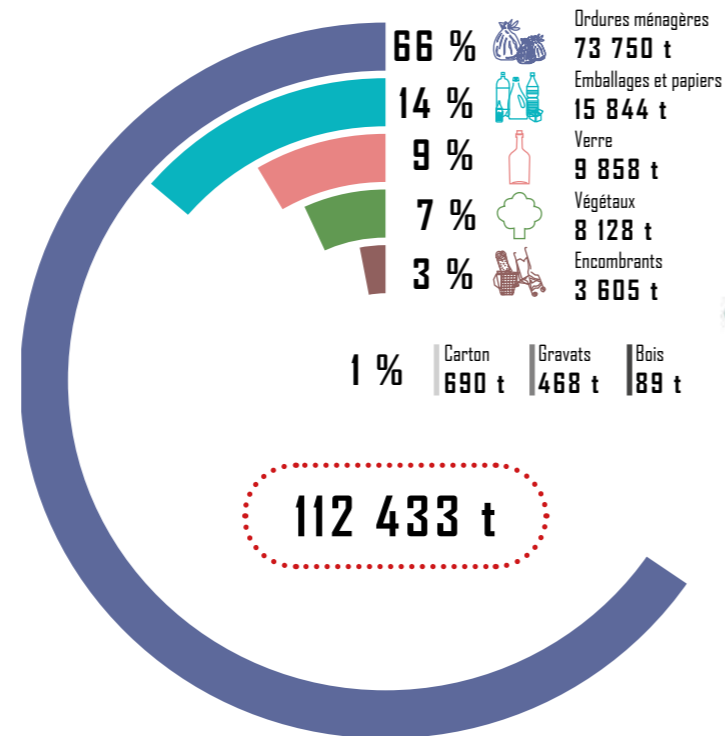
Ce tonnage augmente de 5,7% par rapport à 2019.

Ce tonnage pourrait être plus important, d'environ 14 000 tonnes, si le Siredom ne détournait pas, comme en 2019, les déchets d'ordures ménagères et d'emballages du secteur de l'ancien Sictom du Hurepoix.

Hors le Siredom et l'Agglo du Pays de Dreux, les apports des membres sont en très légère baisse, allant de -0,2% à -5,2%.

Le poids collecté par habitant est stable atteignant 326 kg / habitant contre 333 en 2019.

* Dont 188 t collectées par Chartres Métropole, adhérent conventionnel de Sitreva pour 5 communes de son territoire jusqu'au 31 janvier 2020. ■



La collecte en déchèteries



Loïc BARBIER
Vice-Président délégué aux déchèteries

Les déchèteries sont des équipements de proximité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, dont le rôle va croissant avec l'importance donnée au geste de tri des particuliers. Elles sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature. Sitreva se charge ensuite de les valoriser en les acheminant vers les sites appropriés.

Sitreva gère l'exploitation de 30 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. 5 sur le secteur du SICTOM de la région de Rambouillet, 3 sur le secteur du SIREDOM, 4 sur le territoire de la CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France, 4 sur le secteur du SICTOM de la région d'Auneau, 4 sur le secteur du SICTOM de la région de Châteaudun, 11 sur le secteur de l'Agglo du Pays de Dreux, et une par convention pour le compte de Chartres Métropole.

Sitreva travaille continûment à y développer le service à la population en améliorant leurs accès, l'accueil et l'orientation des usagers et en modernisant les modes de dépôt des déchets.

Les déchets qui y sont apportés, par les particuliers mais aussi par les professionnels et les artisans, sont ensuite soit emportés par les équipes du service transport de Sitreva vers les centres de transfert ou vers les sites de traitement soit directement récupérés par les prestataires de traitement.

23 types de déchets sont acceptés dans la plupart de nos déchèteries. Sur le secteur de l'Agglo du Pays de Dreux, de nouvelles filières ont été mises en place sur certaines déchèteries : huile végétale à Anet, Brézolles, Bû et Ivry ; huile moteur à Anet, Brézolles, Ivry et St Lubin des Joncherets ; les batteries à Anet, Brézolles, Ivry-la-Bataille et La madeleine-de -nonancourt ; les capsules de café à Brézolles.

Des apports et des fréquentations fortement impactés par l'épidémie de Covid19

Pour l'année 2020, la fréquentation des déchèteries a été de 585 671 visites. La pandémie de Covid 19 qui a bouleversé toute l'activité économique du pays durant l'année 2020 a eu un impact sur les fréquentations et les apports en déchèterie. Contraint de fermer les déchèteries pendant le premier confinement de mars à avril, les fréquentations sur l'année ont chuté de 34%.

Conséquence de cette fermeture temporaire des déchèteries, les quantités apportées par visite ont fortement augmenté par rapport à 2019, passant de 128 kg à 152 kg. Néanmoins, le tonnage global est en diminution de 22%, s'établissant à 88 859 t. ■

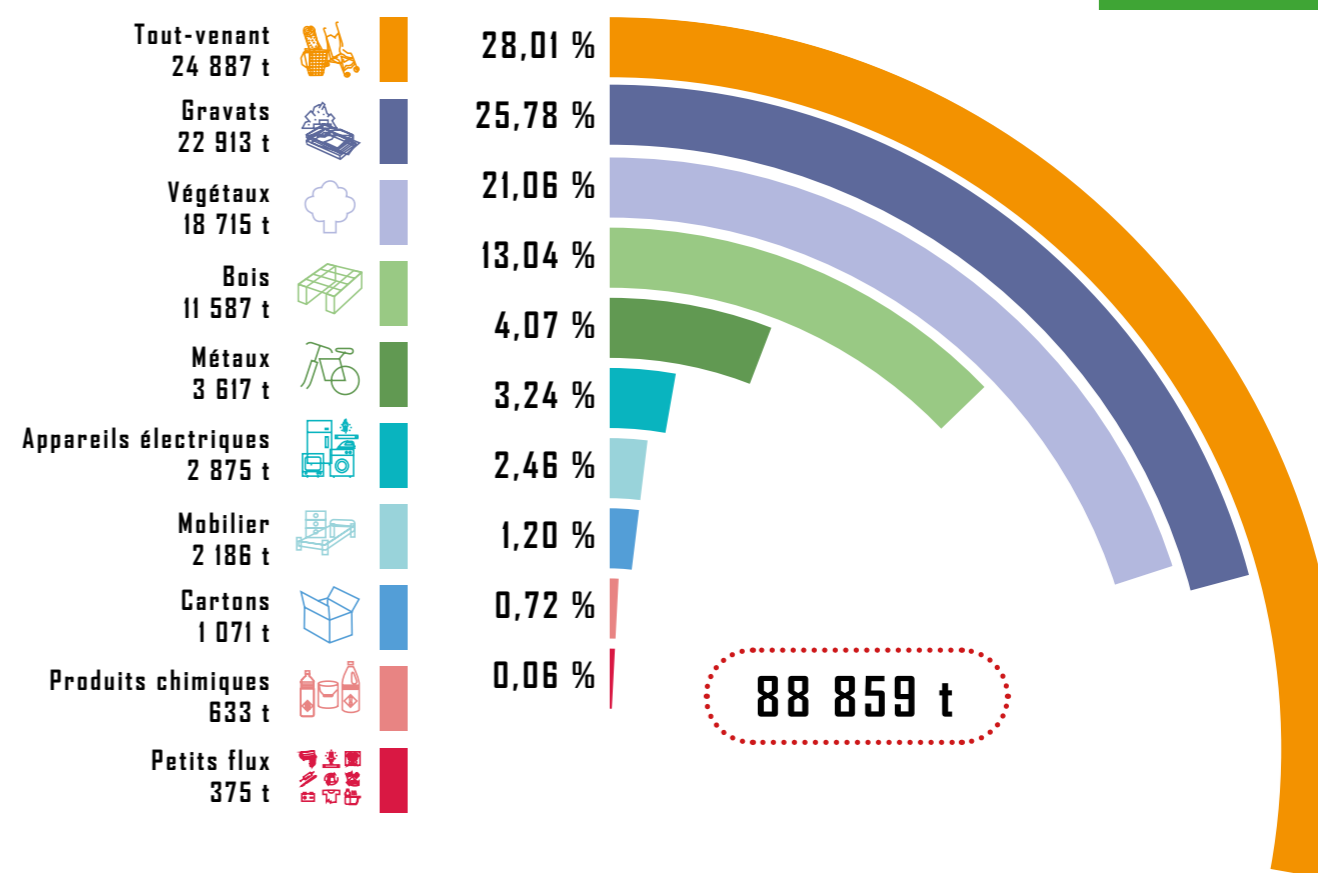


237
kg/hab

88 859 t
de déchets collectés

585 671
visites

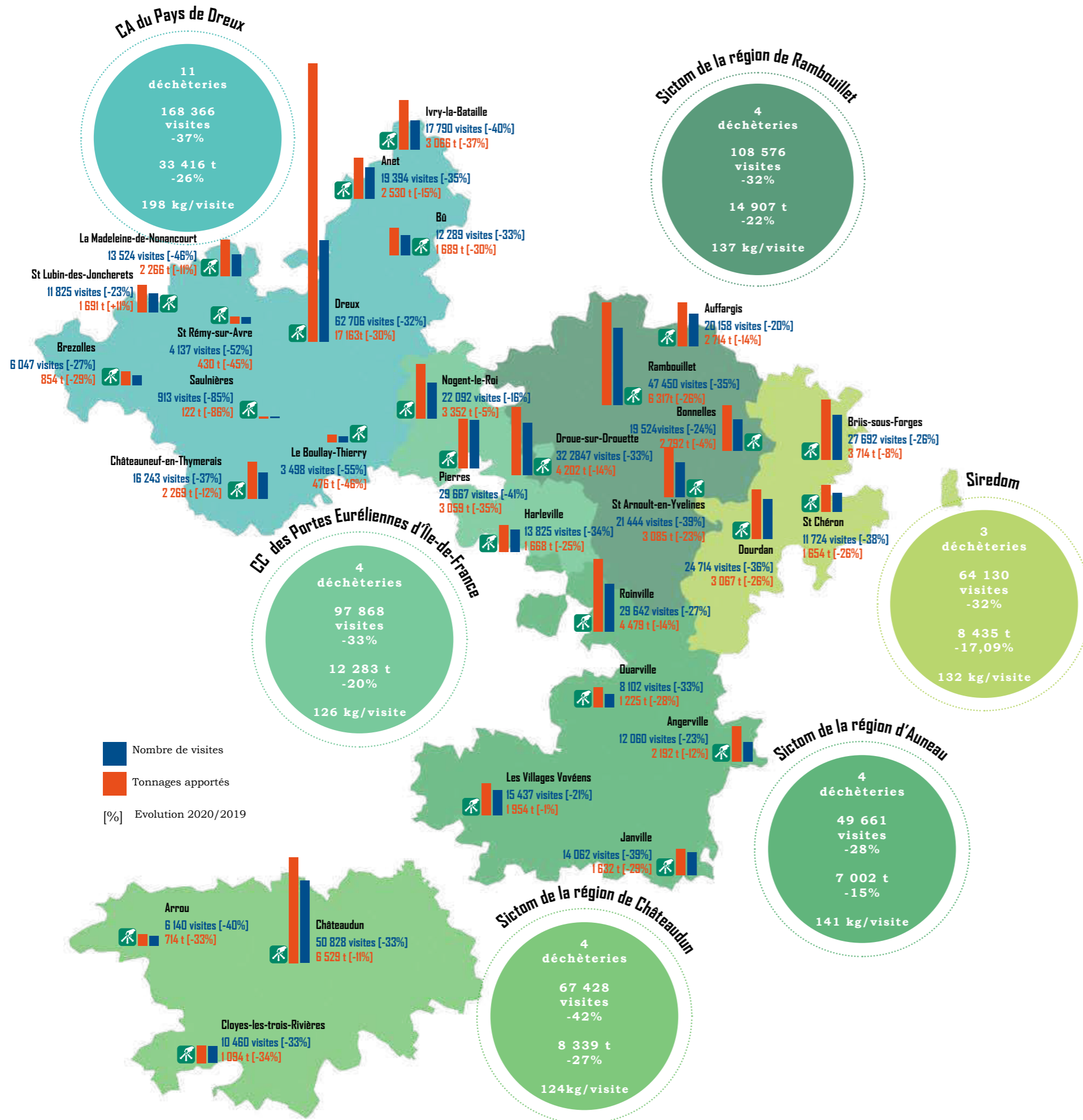
152 Kg
d'apport moyen par visite



30
déchèteries

23
types de déchets admis

66
agents de déchèterie



Une année hors normes marquée par l'épidémie de Covid19

16 mars : suite aux annonces du gouvernement, les déchèteries ferment leurs portes. Cela marque le début du confinement national.

27 avril : afin de répondre aux besoins des professionnels, le service déchèterie s'organise afin d'ouvrir 6 déchèteries à leur intention. Tous les secteurs sont desservis (Châteaudun, Dourdan, Dreux, Droue, Rambouillet, Roinville).

Les difficultés d'approvisionnement d'équipements de protection individuel ne permettent pas d'ouvrir plus de sites, les masques étant également indispensables au centre de tri et aux centres de transfert.

11 mai : la direction déchèterie, après avoir fait le point sur les ressources humaines disponibles arrive à ouvrir 22 déchèteries.

Afin de protéger le personnel et d'éviter une surchauffe des infrastructures, il est décidé de réguler les fréquentations en organisant une **ouverture sur rendez-vous**.

Un nombre de passage est déterminé par créneau de 15 min, en fonction de la superficie des sites

1er juin : passage de 5 à 7 rdv par créneau pour tous les sites. Le déconfinement d'agents permet l'ouverture des déchèteries d'Harleville, Arrou, Cloyes, Janville et Ouarville, le 7 juin, ouverture de Saint-Chéron, puis le 27 juin, ouverture de Boullay-Thierry.

29 juin : afin de répondre au besoin de la population n'ayant pas accès à Internet, une modulation des rendez-vous est opérée. Les déchèteries passent en accès libre le matin en semaine.

12 septembre : la fréquentation ayant naturellement glissé sur les créneaux sans rendez-vous, la direction prend la décision de stopper le système de rendez-vous.

Un déconfinement maîtrisé

Lors du déconfinement, la mise en œuvre des rendez-vous a permis d'anticiper et de réguler la ruée de la population vers les déchèteries. Les agents d'accueil ont pu reprendre leur activité avec sérénité. Les usagers n'ont pas eu à subir d'interminables files d'attente comme cela a pu être observé sur d'autres syndicats n'ayant pas pris de mesure de régulation.

Ce système a assuré un lissage des fréquentations sur la journée entière et évité les pics recensés aux heures les plus sollicitées habituellement par les usagers. Ce constat est encore plus criant sur les sites à forte fréquentation.

Certains agents habitués à accueillir habituellement plus de 100 véhicules/heure (aux heures de pointe) ont ressenti un vrai changement et avouent avoir renoué avec une plus grande qualité d'accueil des usagers, du fait d'une cadence plus adaptée.

nombre de rendez-vous pris de mai à septembre : 176 582

Les apports extérieurs



Jean-Yves DEBALLON
Vice-Président délégué aux relations extérieures
et institutionnelles en Centre-Val de Loire



Christian SCHOETTL
Vice-Président délégué aux relations extérieures
et institutionnelles en Île-de-France

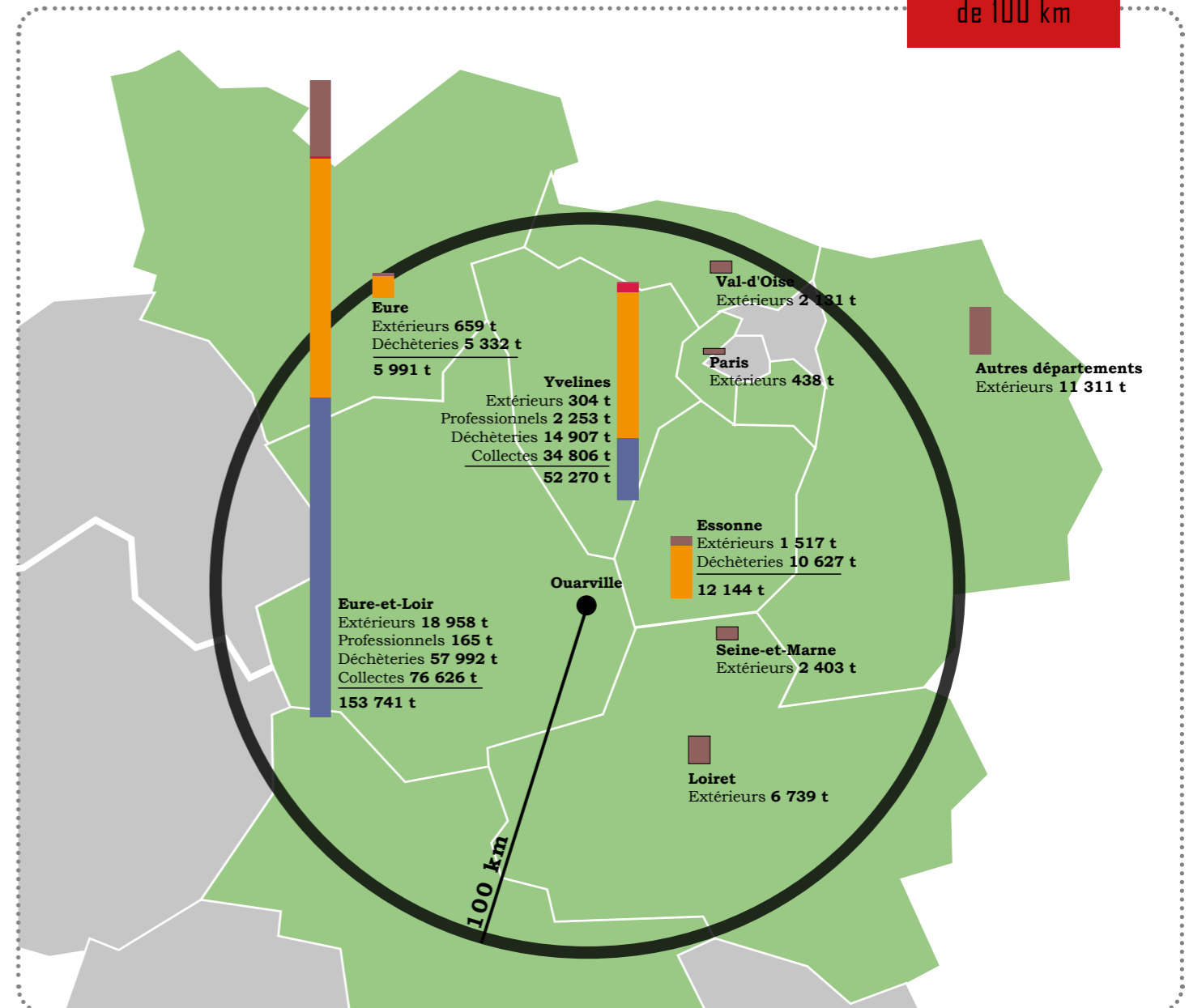
Sitreva ne traite pas seulement les déchets collectés par ses membres ou apportés en déchèterie, mais également ceux issus de territoires extérieurs à son périmètre. Guidée par le respect du principe de proximité, cette ouverture du service de Sitreva procède d'une volonté d'optimisation technique et environnementale de ses outils mais également de la coopération entre territoires.

Les équipements de Sitreva ont été dimensionnés pour traiter les déchets d'un bassin de vie dont les contours dépassent les seules limites administratives des membres de Sitreva, et si les déchets de ces derniers sont naturellement traités prioritairement par Sitreva, ses équipements ont vocation à accueillir un volume plus important de matières. Ces apports extérieurs leur permettent d'atteindre un fonctionnement optimal, tant sur le plan économique qu'environnemental : c'est en incinérant un volume de déchets proche de sa pleine capacité que l'UVE peut déployer son meilleur pouvoir calorifique et donc son meilleur taux de valorisation énergétique ; et c'est en atteignant la capacité maximale du centre de tri que la rentabilité de l'outil industriel et la stabilité des emplois sont assurés. Cette ouverture permet également, dans une logique de coopération entre territoires, d'assurer la continuité du service public en offrant aux déchets incinérables des territoires limitrophes une solution de traitement pendant les périodes d'arrêt technique de leurs équipements.

En 2020, 17,6 % des déchets traités par Sitreva – soit 43 510 t – proviennent ainsi de territoires extérieurs à son périmètre. Pour autant, 95,4 % des déchets traités par Sitreva sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100 km autour du principal site de traitement de Sitreva, dans le strict respect du principe de proximité. ■



L'origine géographique des déchets traités



43 510 t
d'apports
extérieurs

95%
des déchets
collectés dans
un rayon
de 100 km

Le transfert et le transport

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser le transport, de regrouper les ordures ménagères et les déchets issus des déchèteries et de réaliser des économies importantes sur le transport de ces matériaux. Ils sont un lien essentiel en milieu rural entre les points de collecte des déchets et les sites de valorisation.

Le territoire de Sitreva est maillé de nombreux sites dédiés à la collecte des déchets. Pour être traités, ils doivent être transportés vers les sites spécialisés. C'est la mission des services transfert et transport, qui emploient respectivement en régie 14 agents de quai et 34 chauffeurs.

Le transfert des déchets vers les sites de recyclage

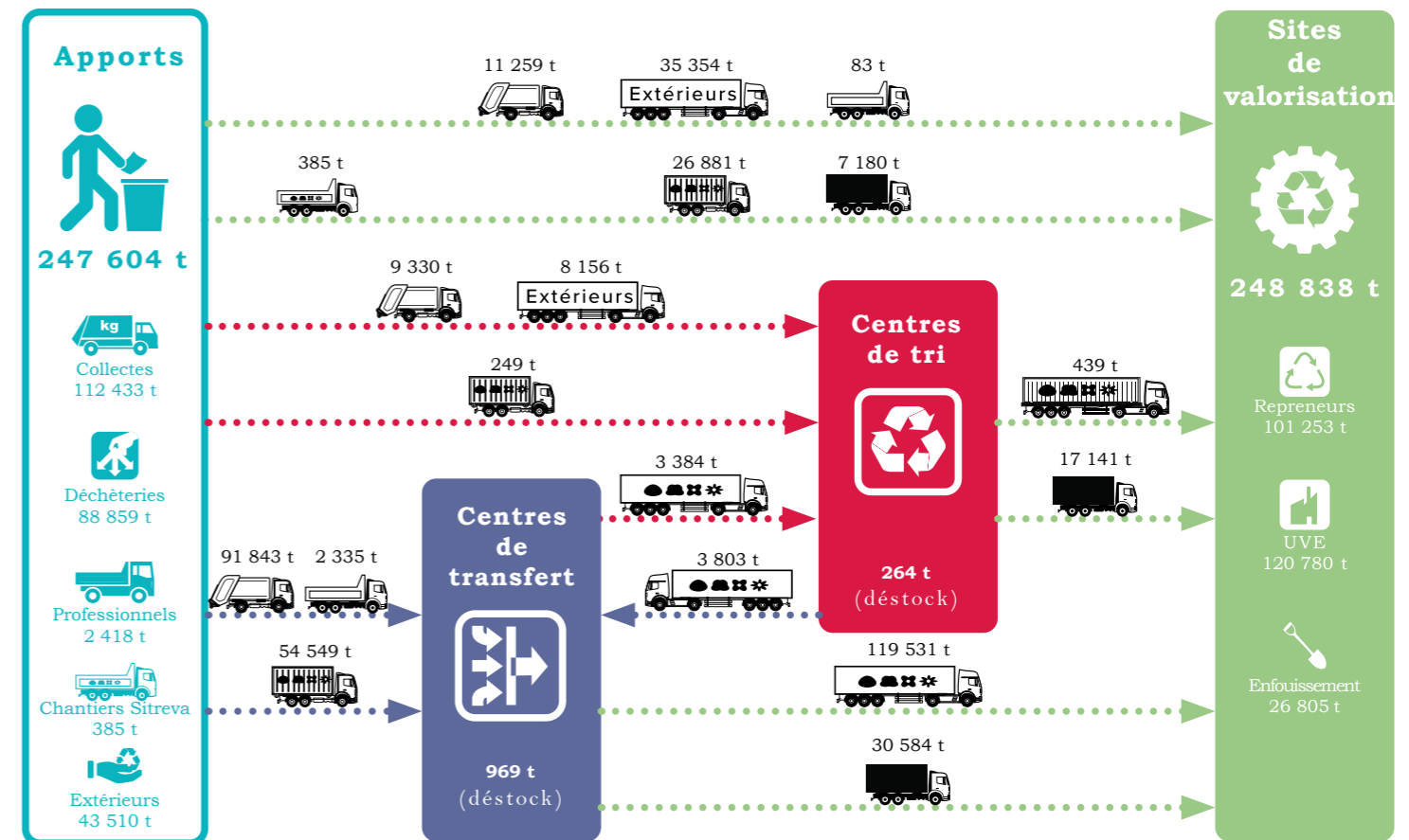
Cinq centres de transfert, situés à Châteaudun, Dreux, Droue-sur-Drouette, Ouarville et Rambouillet regroupent les collectes des déchets des communes les plus éloignées des centres de tri et de traitement. Les centres de transfert servent également de sites de vidage des caissons de déchèteries.

Les déchets vidés sur ces centres sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement adéquats.

Pendant l'année, 152 530 t, soit 61 % du total traité par Sitreva, ont transité par les centres de transfert.

Le service Transport au cœur de la logistique du traitement

Le service Transport assure le lien entre les déchèteries, les centres de transfert et les sites de traitement. En 2020, 82 % des flux de transport générés par le traitement des déchets ont été assurés par Sitreva, soit 205 419 t, à raison de 9,12 tonnes transportées en moyenne par rotation. A cet égard, le compactage des caissons en déchèterie joue un rôle essentiel dans l'optimisation des quantités transportées et donc des distances parcourues. ■



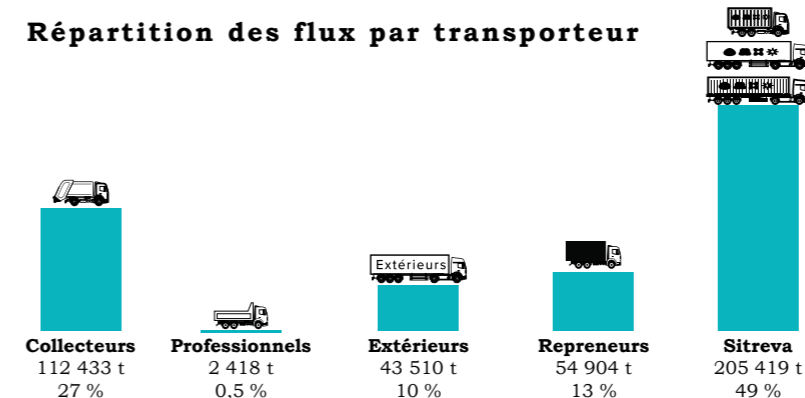
Les centres de transfert

5 centres : Châteaudun ; Dreux ; Droue-sur-Drouette ; Ouarville ; Rambouillet

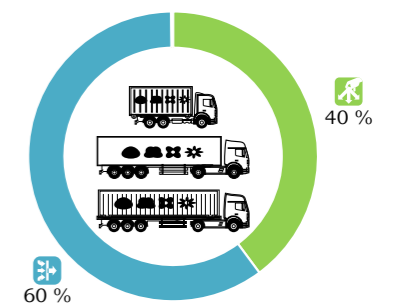
62 % part des apports transférée

152 490 t volume des apports transférés

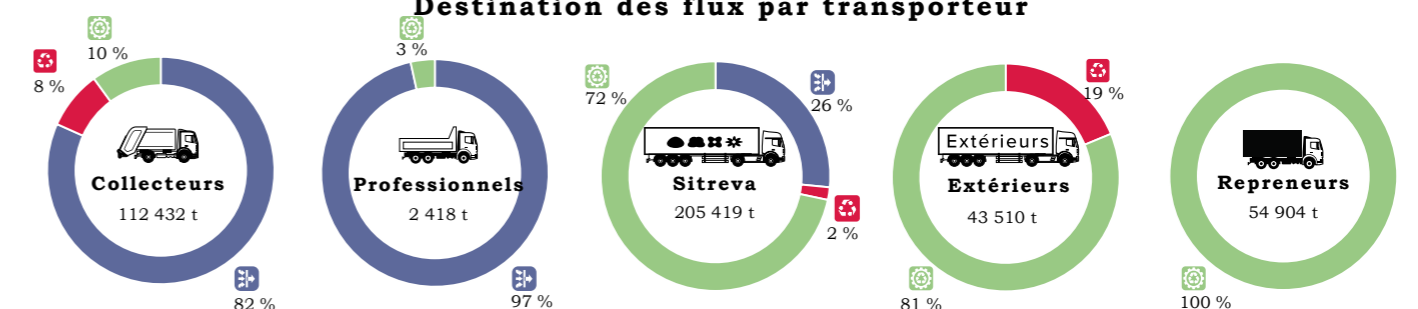
Répartition des flux par transporteur



Origine des flux transportés par Sitreva



Destination des flux par transporteur



Le tri des emballages



Daniel MORIN
Vice-Président délégué au centre de tri

Avant d'être valorisés, les emballages ménagers collectés par les établissements membres subissent un tri dans les centres de tri, afin d'optimiser leur valorisation : les emballages y sont triés manuellement et mécaniquement et séparés en fonction de la matière valorisable qui les compose avant leur envoi dans la filière de recyclage correspondante.

En 2020, 25 764 t d'emballages ont été prises en charge par ou pour Sitreva.

17 605 t proviennent des collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Rambouillet, le SICTOM de la région d'Auneau, le SICTOM de la région de Châteaudun, la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, l'Agglo du Pays de Dreux et Chartres Métropole, ainsi que des cartons apportés par les usagers sur les déchèteries de leur périmètre.

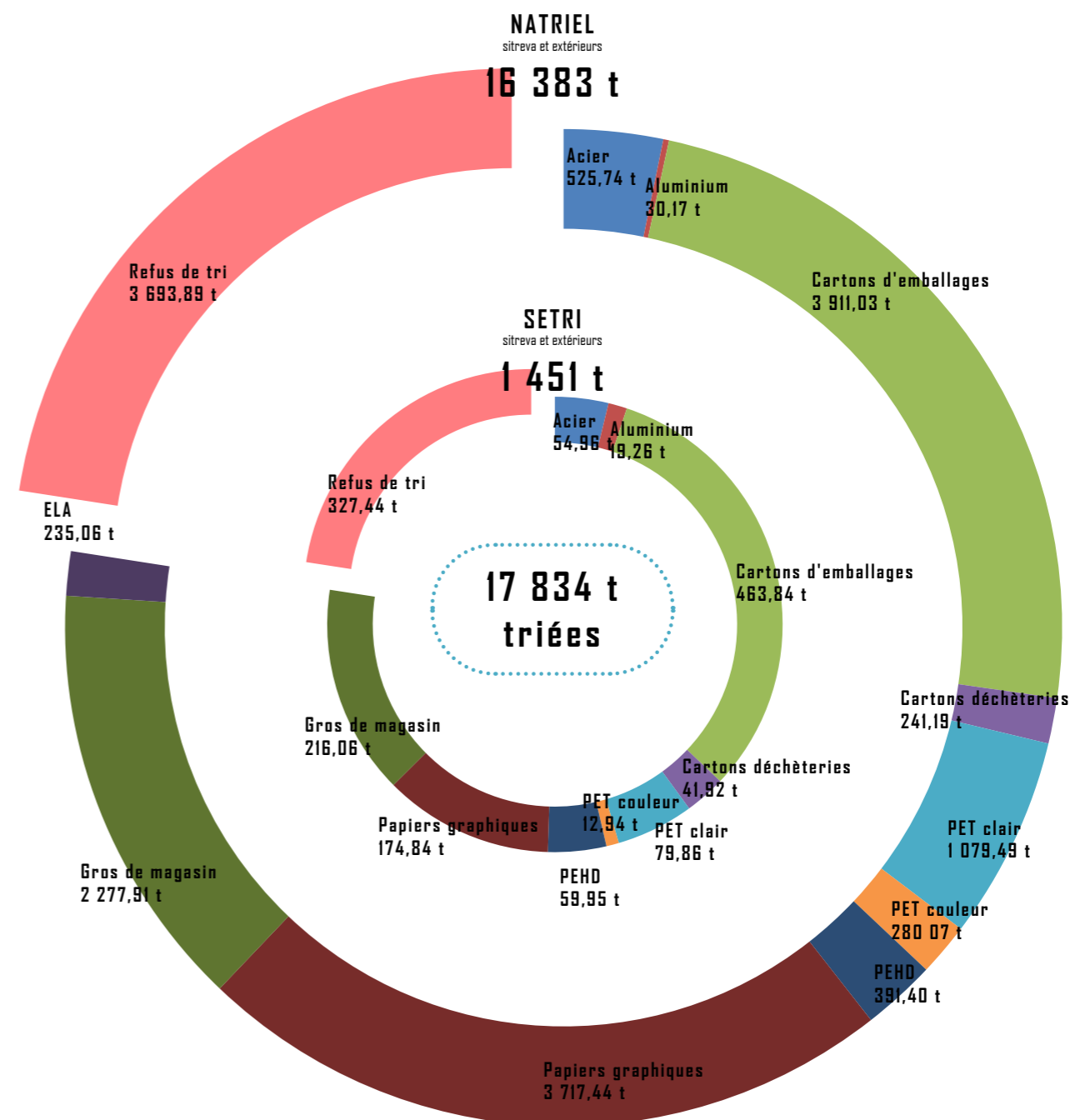
Le 1er février 2020, le centre de tri Setri de Rambouillet fermait définitivement ses portes concomitamment à la fin du contrat de DSP. A partir du 3 février, tous les emballages collectés par nos adhérents ont été apportés au centre de tri Natriel à Dreux, exploité en régie par Sitreva depuis le 2 janvier 2020.

Le 17 mars, le centre de tri est contraint à la fermeture pour cause de confinement. Les collectes n'étant pas stoppées, les emballages collectés sont alors traités à l'UVE de Ouarville (6 529,95 t).

L'activité du centre de tri a pu reprendre à partir du 20 avril avec une équipe de trieurs, passant à trois équipes le 2 juin.

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a eu un impact important sur l'activité du centre de tri, mettant au chômage partiel tous les trieurs et nous obligeant à apporter les emballages à l'incinération.

A l'issue des opérations de tri, sur les 17 834 t traitées au sein des deux centres, 13 813 t de matériaux ont été séparées, prêtes à être expédiées dans les différents circuits de valorisation matière, tandis que 4 021 t de « refus de tri » ont été transportées aux UVE de Ouarville et de Mainvilliers où elles auront été en tout ou partie valorisées en énergie. ■



Les centres de tri de Sitreva

SETRI, Rambouillet (Ile-de-France) et Natriel, Dreux (Eure-et-Loir)



SETRI	Natriel
15 000 t	24 000 t
capacité annuelle	capacité annuelle
30	78
employés	employés

17 095 t
réceptionnées en 2020
dont
8 939 t [52,30 %] Sitreva

608 t Sictom de la région d'Auneau
998 t CC Portes Euréliennes d'Ile-de-France
1 459 t Sictom de la région de Rambouillet
549 t Sictom de la région de Châteaudun
5 325 t Agglo du Pays de Dreux

8 156 t [47,70 %] Extérieurs

17 834 t
triées

Matériaux issus du tri	Sitreva	Extérieurs	Total
Acier	365,88 t	214,82 t	580,70 t
Aluminium	20,71 t	28,72 t	49,43 t
Carton d'emballage	2 652,38 t	1 722,49 t	4 374,87 t
Carton déchèterie	283,11 t	0 t	283,11 t
PET clair	697,03 t	462,32 t	1 159,35 t
PET couleur	158,27 t	134,74 t	293,01 t
PEHD	263,76 t	187,59 t	451,35 t
Papiers graphiques	1 654,50 t	2 237,78 t	4 253,48 t
Gros de magasin	1 411,27 t	1 082,70 t	2 493,97 t
ELA	128,09 t	106,97 t	235,06 t
Refus de tri	1 786,53 t	2 234,80 t	4 021,33 t
Total	9 421,53 t	8 412,93 t	17 834,46 t

17 095 t
apportées aux
centres de tri

77 %
des déchets triés
valorisables
en matière

23 %
des déchets
triés valorisables
en énergie

La valorisation



Daniel COLLEU

Vice-Président délégué à l'exploitation et la valorisation

Après la collecte et le tri, les déchets sont orientés vers différentes filières de valorisation où ils seront transformés en nouvelles matières premières (valorisation matière) ou en énergie (valorisation énergétique). Une part résiduelle non recyclable ni valorisable reste encore destinée à l'enfouissement.

Au 31 décembre 2020 ce sont 248 838 tonnes de 23 déchets différents, issus des collectes réalisées par les établissements membres, apportés par les particuliers en déchèteries, ou issus de l'extérieur du territoire, que Sitreva a pris en charge et dont il a géré le traitement. 88 % de ces déchets, soit 218 058 t, ont été valorisés, en matière ou en énergie, tandis que la part non valorisable a été enfouie dans une installation de stockage de déchets (ISD).

A cet effet, Sitreva possède son propre outil de valorisation : l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Ouarville. Exploitée en délégation de service public (DSP) par la société Valoryele, elle est d'une capacité annuelle de 135 000 tonnes et peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an. En 2020, l'UVE a incinéré 120 780 tonnes de déchets ménagers dont 85 426 tonnes en provenance de Sitreva et 35 354 tonnes d'apports extérieurs. 117 257 tonnes y ont été valorisées tandis

que 3 523 t de résidus d'incinération ont été enfouis en ISD.

La prévalence des industries de proximité

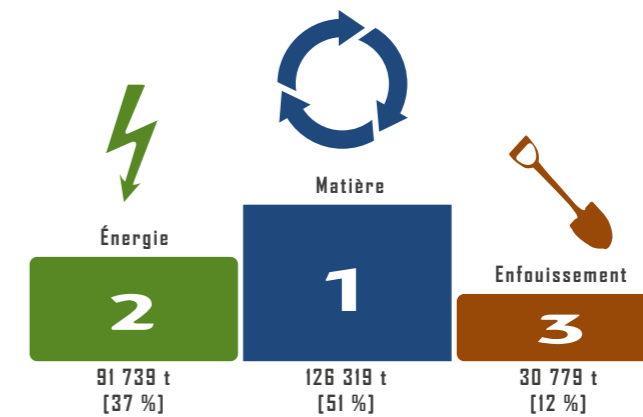
Sitreva choisit les sociétés chargées de la valorisation des déchets qui lui ont été confiés non seulement en considération du prix de leur prestation et de leur savoir-faire, mais également de leur distance du lieu de prise en charge du déchet. Sitreva limite ainsi les distances de transport de ses déchets, gage d'économie, de meilleur respect de l'environnement, et de prévalence des sociétés et industries de proximité. Ainsi, 86 % des déchets de Sitreva sont traités par des entreprises implantées dans les régions Centre-Val de Loire et Île-de-France ; 12,9 % le sont dans le reste de la France. Seul 1,1 % doit passer la frontière et est valorisé en Europe. ■

248 838 t
de déchets
traités

86 %
Traités
localement

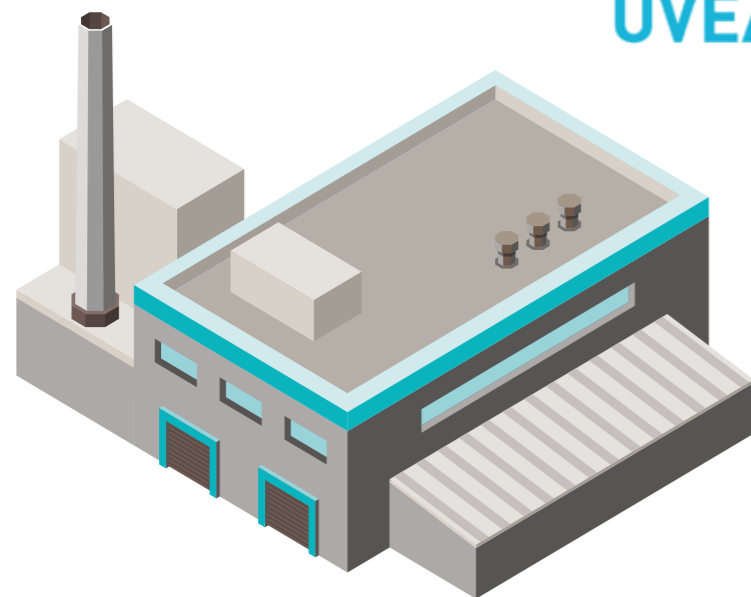
88 %
Valorisés

Bilan 2020 88 % valorisés



L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Sitreva

Uvéa, Ouarville (Centre-Val de Loire)



76 %
taux de performance énergétique

47 819 MWh
production électrique vendue sur les réseaux

ISO 14001

6 €/t
TGAP réduite

120 780 t
Réceptionnées

120 780 t
incinérées dont

■ 85 426 t
d'apports Sitreva

► 74 363 t d'ordures ménagères

- 6 937 t
Sictom de la région d'Auneau
- 5 578 t
CC Portes Euréliennes d'Île-de-France
- 23 447 t
Sictom de la région de Rambouillet
- 8 564 t
Sictom de la région Châteaudun
- 29 837 t
Agglo du Pays de Dreux

► 6 530 t d'emballages

► 4 450 t d'encombrants et de refus de tri

■ 35 354 t
d'apports extérieurs

■ 83 t
d'apports professionnels

117 257 t
valorisées

88 572 t
en énergie

28 685 t
en matière

26 160 t en mâchefers
2 214 t en métaux ferreux
311 t en métaux non ferreux

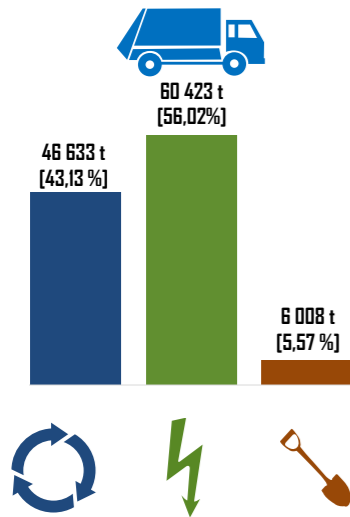
3 523 t
enfouies

61 964 MWh
d'électricité produite

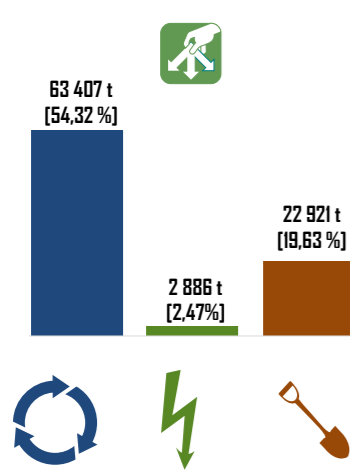
14 163 MWh
consommée

47 819 MWh
vendue

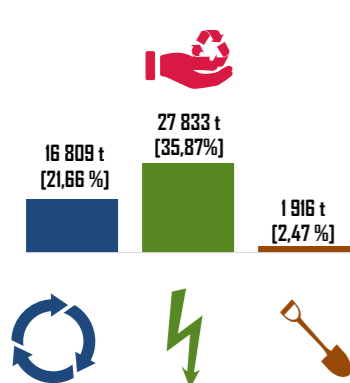
Valorisation des déchets issus des collectes



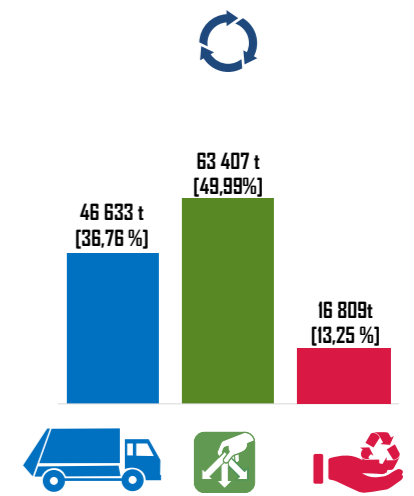
Valorisation des déchets issus des déchèteries



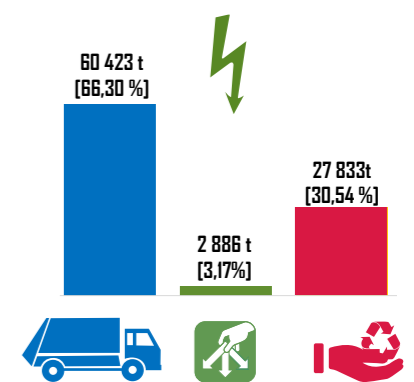
Valorisation des déchets issus des apports extérieurs



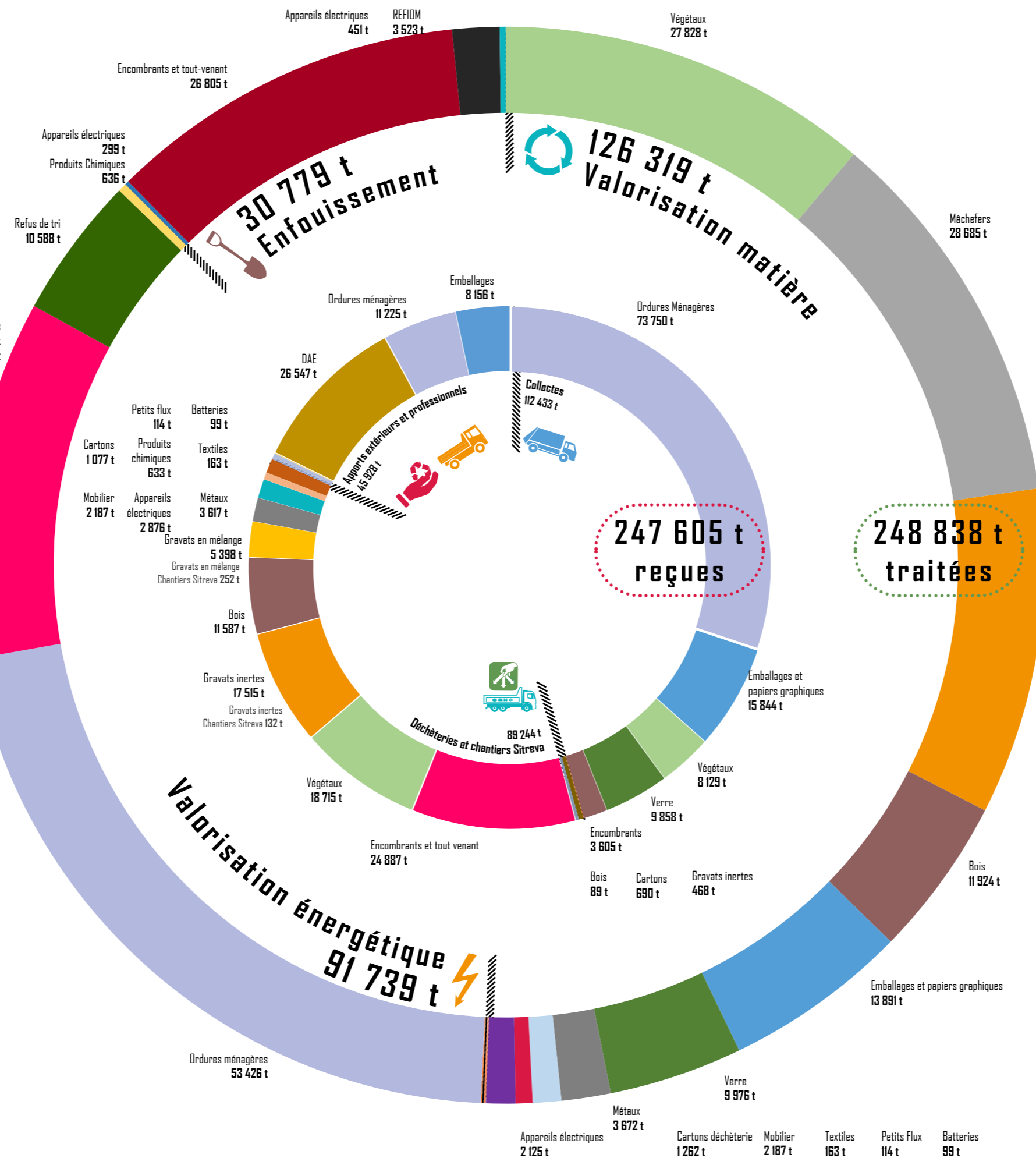
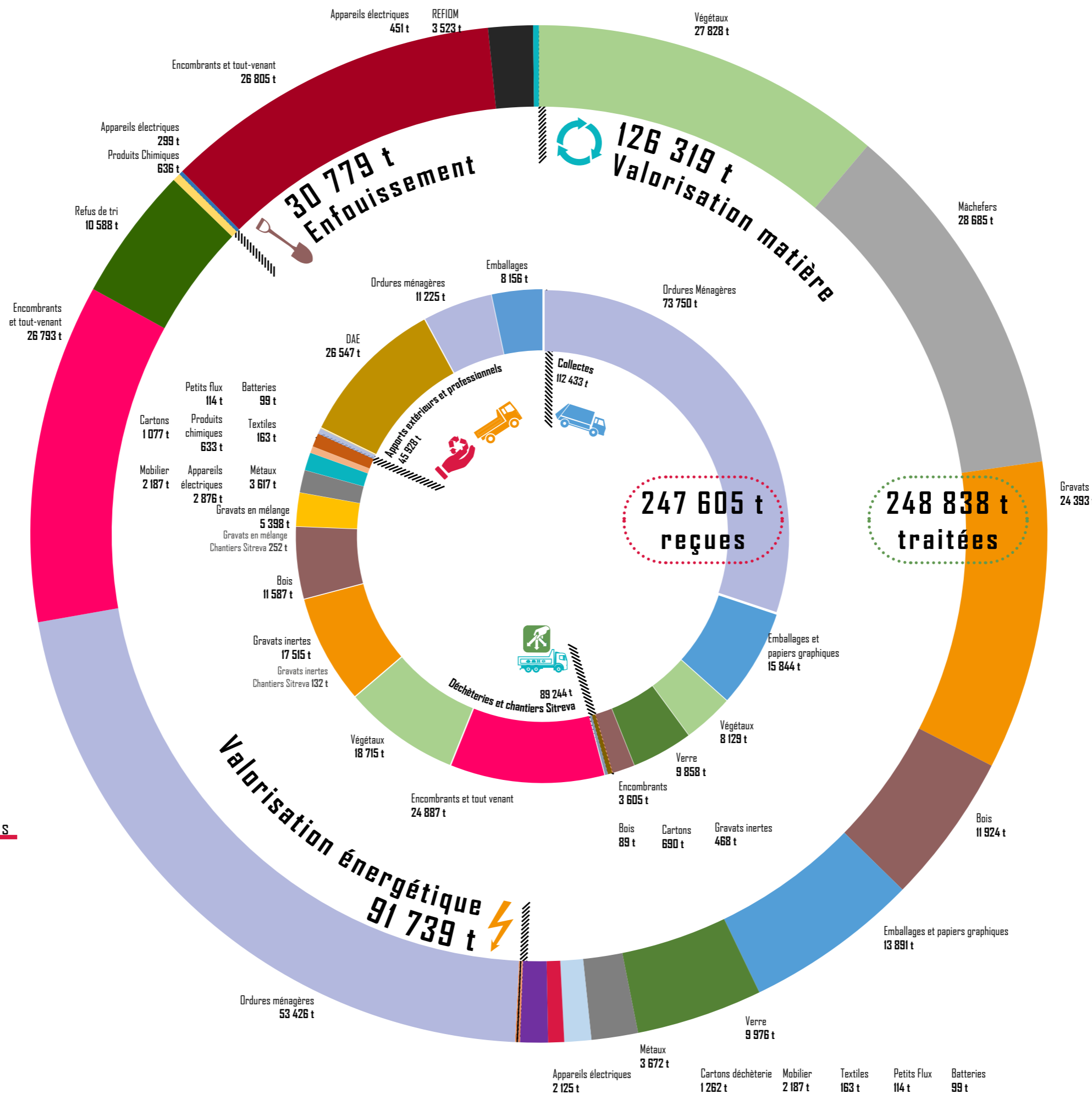
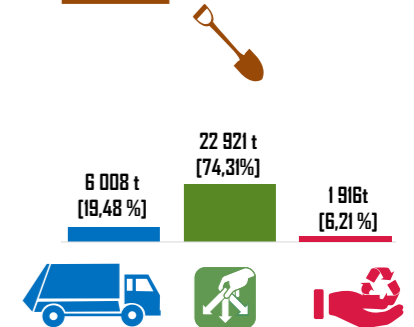
Origine des déchets valorisés en matière

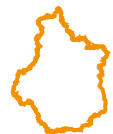


Origine des déchets valorisés en énergie



Origine des déchets entoués





180 756 t [72,6 %]

traitées en Région Centre-Val de Loire



62 890 t
valorisées en matière

- Appareils électriques [207 t]**
Galoo
- Bois [8 021 t]**
Paprec / NCI
- Cartons [1 262 t]**
Paprec
- Gravats inertes [2 525 t]**
Pigeon / Minier / Commune d'Arrou / Eurovia
- Mâchefers [28 685 t]**
Scorel
- Métaux [1 926 t]**
Menut / GDE
- Mobilier [2 187 t]**
Paprec
- Textiles [163 t]**
Le Relais
- Végétaux [17 914 t]**
Guérin / Compost du Dunois / Same 28 / Beauce Compost / Saccoim



91 016 t
valorisées en énergie

- Appareils électriques [30 t]**
Galoo
- Ordures ménagères [59 992 t]**
Valoryele / Uvéa
- Produits chimiques [180 t]**
BS environnement / COS
- Refus de tri [4 021 t]**
Valoryele / Uvéa / Orisane
- Tout-venant [26 793 t]**
Valoryele / Uvéa



26 849 t
enfouies

- Appareils électriques [44 t]**
- Tout-venant [26 805 t]**
Saccoim



33 238 t [13,4 %]

traitées en Région Île-de-France



32 528 t
valorisées en matière

- Acier issu des emballages [55 t]**
SITA
- Appareils électriques [729 t]**
Revival
- Bois [3 903 t]**
SEV / Dupille
- Gravats en mélange [6 344 t]**
Picheta
- Gravats inertes [6 726 t]**
Pigeon Granulats
- Gros de magasin [349 t]**
Semardel
- Métaux [1 258 t]**
GDE groupe ECORE
- Papiers graphiques [2 569 t]**
COIF



555 t
valorisées en énergie

- Produits chimiques [453 t]**
Chimirec / Triadis
- Appareils électriques [102 t]**



155 t
enfouies

- Appareils électriques [155 t]**



32 158 t [12,9 %]

traitées dans le reste de la France



28 196 t
valorisées en matière

- Acier [526 t]**
SITA / Arcelor / Sirmet / Revival / Galoo
- Aluminium [49 t]**
issu des emballages / SITA Sirmet
- Appareils électriques [1 182 t]**
Envie 2E Nord Coolrec / Veolia triade / Paprec D3E
- Batteries [99 t]**
BS Environnement / GDE
- Carton [4 375 t]**
Deroo
- Cartouches d'encre [1 t]**
Recycl'M



Gravats inertes [8 798 t]
Pigeon



Gros de magasin [2 145 t]
Deroo / Cartonnerie et Papeterie



Métaux [488 t]
Quentin



PEHD [60 t]
Paprec / Matière Plastique Bourgogne / Replano



PET [387 t]
Paprec / Plastipak Packaging / Regene



Pneumatiques [60 t]
Aliapur



Tetra [50 t]
Deroo / Ecophyse / SCA Tissue France



Verre [9 976 t]
Verallia / Sibelco



189 t
valorisées en énergie

- Appareils électriques & ampoules [178 t]**
Artemise / Indaver
- Ampoules & néons [11 t]**
Lumiver



3 774 t
enfouies

REFIOM* [3 523 t]
Séché Environnement

Appareils électriques [251 t]



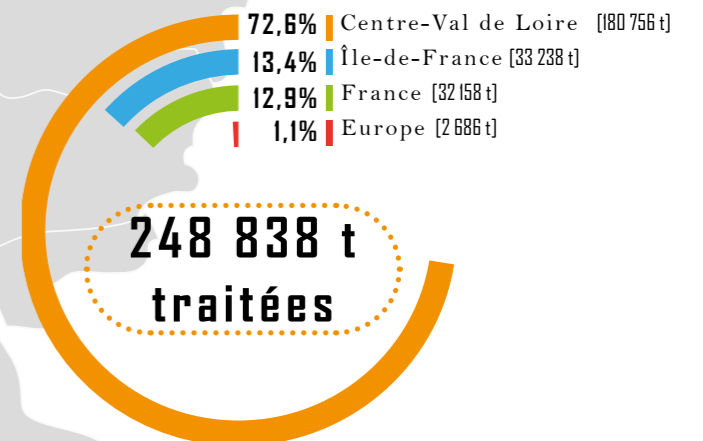
2 686 t [1,1 %]

traitées en Europe



2 686 t
valorisées en matière

- Huiles alimentaires [15 t]**
Quatra (Belgique)
- Papiers graphiques [1 685 t]**
UPM Gmbh (Allemagne)
- PEHD [391 t]**
Dentis recycling (Italie)
- PET [571 t]**
Dentis recycling (Italie)
- Piles [24 t]**
Corepile / Recypilas (Espagne)



Nos partenaires

CITEO

Citeo est née de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre des filières à responsabilité élargie des producteurs en matière d'emballages (Eco-Emballages créé en 1992) et de papiers graphiques (Ecofolio créé en 2007).

Citeo oeuvre pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers, en les transformant en nouvelles ressources. Depuis 25 ans, les entreprises ont investi 10 milliards d'euros pour collecter, trier, recycler les emballages et les papiers. Cet engagement a permis de déployer la collecte sélective partout en France, de faire du tri le 1er geste citoyen des Français et de créer des filières de recyclage, en partenariat avec les collectivités locales, les filières matériaux et les opérateurs.

ADELPHÉ

Adelphé, filiale de Citeo accompagne tout particulièrement les entreprises des secteurs des vins et spiritueux et des médicaments pour répondre à leurs spécificités techniques et réglementaires. Adelphé est agréée au titre de la filière emballages ménagers.

ECO MOBILIER

Eco-mobilier apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une 2ème vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

ECO DDS

Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

ECOSYSTEM

ecosystem est un éco-organisme à but non lucratif. Il organise la collecte, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.

DASTRI

Eco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants de 2 catégories de bénéficiaires : les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.

LE RELAIS

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, dont l'activité textile qui a connu un rapide développement.

COREPILE

Corepile est un éco-organisme sous Agrément d'Etat qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).

SUEZ

Groupe français de gestion de l'eau et des déchets. C'est l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique UVEA.

ADEME

Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français créé en 1991. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

AMORCE

Association créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Elle compte 950 adhérents dont 2/3 de collectivités et 1/3 de professionnels.

Glossaire

Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

Calcin

Déchets de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

DAE (Déchets d'Activités Economiques)

Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie et les déchets issus du commerce et de l'artisanat.

Déchets

Un déchet est "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon" (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités) et DDM (Déchets Dangereux des

Ménages).

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Déchets d'emballages ménagers

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits " blancs " (électroménager), les produits " bruns " (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits " gris " (bureautique, informatique).

Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Emballages ménagers

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

Encombrants (voir Tout-venant)

Etablissement public de coopération intercommunale

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

Gravats

Catégorie de déchets constitués de débris de petit calibre, résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments. Lorsque différents matériaux sont agglomérés (plaques de plâtre, béton ferrailé, carrelage) et ne peuvent être enfouis directement en carrière, on parle de gravats en mélange.

Gros de magasin

Les gros de magasins désignent les papiers et petits cartonnages de mauvaise qualité.

ISDD

Une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) est une installation d'élimination de déchets dange-

reux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

ISDND

Une ISDND est un site conçu pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable et de récupérer les jus polluants (lixiviats).

Mâchefers (MIOM : Mâchefer d'incinération d'ordures ménagères)

Désigne les scories que l'on retire des foyers où se pratique la combustion des déchets ménagers et assimilés. La réglementation classe les MIOM en trois catégories : valorisable, maturable et stockable. Les mâchefers dits valorisables peuvent être utilisés en techniques routières sous certaines conditions de mise en œuvre.

Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

PEHD (Polyéthylène Haute Densité)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

PET (Polyéthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du du recyclage.

Récupération

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

Taux de refus ou Refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût,

afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

UVE (Unité de Valorisation Energétique)

Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

Valorisation énergétique

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

Valorisation matière = recyclage



Table des matières

Edito

Les faits marquants de 2020

Nos moyens

Le territoire et l'organisation	10
Les ressources humaines	14
Les équipements	18
Les finances	20

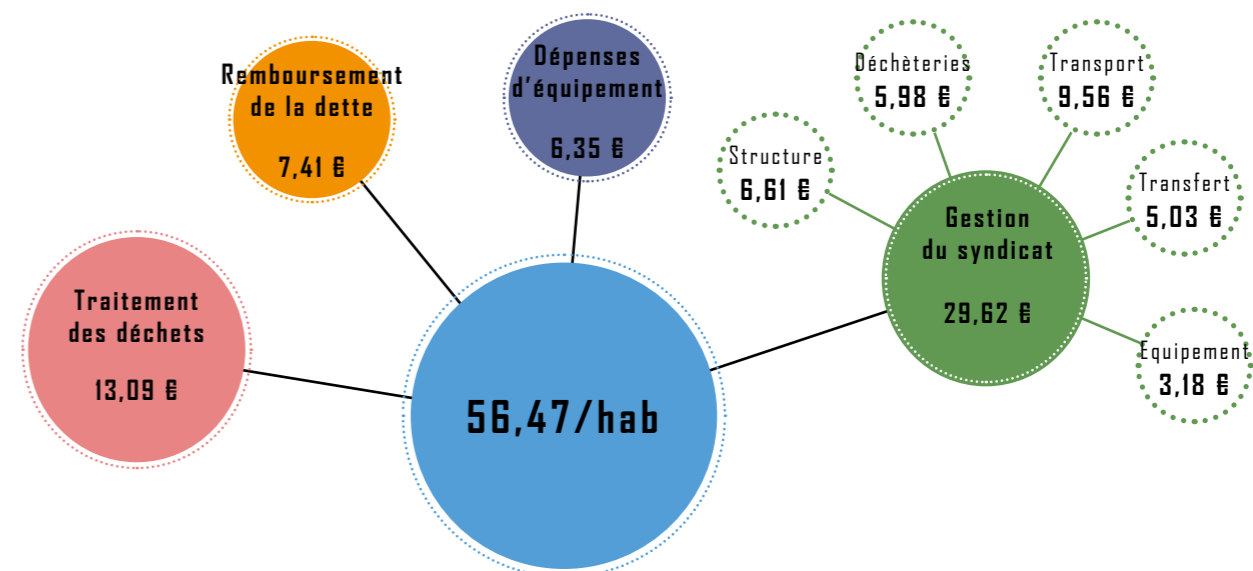
Notre activité

L'environnement	28
La sensibilisation des usagers	30
L'aménagement, la maintenance des sites	34
La sûreté	36
La collecte réalisée par nos membres	38
La collecte en déchèteries	40
Les apports extérieurs	44
Le transfert et le transport	46
Le tri des emballages	48
La valorisation	50

Nos partenaires

Glossaire	56
	57

Le coût du recyclage par Sitreva en 2020



Déchets dont le traitement génère une recette nette*

Batteries [99 t]
396,15 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 39 275,16 €
Soutiens 0 €



Mobilier [2 186 t]
56,69 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 123 953,90 €



Métaux [3 672 t]
81,26 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 298 387,49 €
Soutiens 0 €



Carton de déchèteries [1 020 t]
312,98 €/t
Dépenses 1 044,10 €
Recettes 2 936,18 €
Soutiens 317 468,27 €



Emballages et papiers [9 750 t]
216,46 €/t
Dépenses 1 014 080,27 €
Recettes 281 664,04 €
Soutiens 1 421 660,52 €
Redevance 7 057,63 €



Huiles végétales [15 t]
100 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 1 487 €
Soutiens 0 €



Appareils électriques [2 875 t]
72,85 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 209 458 €



Verre [9 956 t]
19,01 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 189 239 €
Soutiens 0 €



Déchets dont le traitement génère une dépense nette*

Gravats inertes [18 049 t]
3,77 €/t
Dépenses 67 987,86 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Végétaux [27 828 t]
20,73 €/t
Dépenses 576 917,52 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Bois [11 924 t]
36,56 €/t
Dépenses 435 994,24 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Gravats en mélange [6 344 t]
29,58 €/t
Dépenses 187 659,46 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Tout-venant [29 469 t]
77,58 €/t
Dépenses 2 322 036,05 €
Recettes 0 €
Redevance 35 697,71 €



Ordures ménagères [74 884 t]
41,68 €/t
Dépenses 4 124 994,83 €
Recettes 0 €
Redevance 1 003 525,55 €



Huiles minérales [0 t]
0 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €



Produits Chimiques [633 t]
395,62 €/t
Dépenses 268 748,92 €
Recettes 0 €
Soutiens 18 140,38 €



Autres produits

Textiles [208 t]
0 €/t



Capsules Nespresso [0 t]
0 €/t



Radiographies [2,48 t]
0 €/t



Cartouches d'encre [1,24 t]
0 €/t



Déchets d'activité de soins [1,80 t]
0 €/t



Ampoules et néons [19,45 t]
0 €/t



Piles [22,96 t]
0 €/t



* Solde des recettes des filières de traitement, des soutiens des éco-organismes et des coûts de traitement. Hors part fixe de la DSP.



Le Bois Gaillard
28150 Ouarville

Nos bureaux :
19 rue Gustave Eiffel
ZA du Bel Air
78120 Rambouillet
01 34 57 12 20 - sitreva@sitreva.fr
www.sitreva.fr



Observation sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.




anteagroup